

Tableau de bord de l'attractivité de la France

ÉDITION 2017

Business France
en partenariat avec
Ministère de l'Économie
et des Finances
Commissariat général
à l'égalité des territoires (CGET)

WWW.BUSINESSFRANCE.FR

SOMMAIRE

02

Édito

04

Introduction

24

Chapitre 2

LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

26 - Taille et dynamisme du marché

32 - Éducation et capital humain

36 - Recherche et innovation

44 - Infrastructures

50 - Environnement administratif et réglementaire

56 - Environnement financier

60 - Coûts et fiscalité

68 - Qualité de vie

72 - Croissance verte

06

Chapitre 1

LES INDICATEURS DE RÉSULTAT

8 - Investissements directs étrangers

18 - Internationalisation et ouverture des économies

20 - Activités stratégiques

22 - Compétences étrangères

78

Complément

80 - Analyse des dynamiques territoriales
des IDE et de l'emploi associé



PASCAL CAGNI

Président du Conseil d'administration de Business France
et Ambassadeur délégué aux investissements internationaux

— ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE — une image en pleine mutation

Que valent l'économie et l'attractivité de la France comparées à celles de nos principaux concurrents ? Quelles en sont les forces ? Les faiblesses ? Comment évoluent-elles ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre tant les classements internationaux qui en traitent sont nombreux, divers et leur interprétation complexe. C'est pour s'y retrouver que Business France a conçu ce *Tableau de bord*. Son objectif : mettre en regard les performances de la France avec celles de treize autres grands pays de l'OCDE. Sa méthode : focaliser sur les déterminants essentiels de l'attractivité et présenter de façon concise et claire leurs principales données pour, d'une forêt de statistiques, faire un jardin à la française. De cette huitième édition, on retiendra deux grands enseignements.

Première leçon : les atouts structurels de la France conservent, voire renforcent leur excellence. La qualité de nos infrastructures reste incontestée ; y contribue le taux élevé d'investissement public en France, supérieur en 2016 à celui du Royaume-Uni ou de

l'Allemagne. Deux exemples : l'électricité est l'une des moins chères d'Europe, et à très faible intensité carbone ; l'aéroport Paris-Charles de Gaulle est au premier rang européen pour le fret et au 2^e pour le nombre de passagers (Eurostat, 2016). Quant à notre position géographique, au cœur de l'Europe et bénéficiant de trois grandes façades maritimes, elle fait de la France un « hub » à l'exportation de plus en plus prisé des entreprises étrangères, qui représentent déjà 30% des exportations françaises.

La productivité horaire du travail a encore augmenté en 2016, particulièrement dans l'industrie manufacturière, et à un taux supérieur à la moyenne dans l'Union européenne. La France offre toujours des coûts d'exploitation⁽¹⁾ avantageux comparés à ceux de ses principaux concurrents, comme le montre une fois de plus l'étude *Choix concurrentiels* de KPMG. Au surplus, l'accès des PME et des TPE aux crédits de trésorerie s'améliore.

Enfin, la France est une place financière de tout premier plan. Sur les huit premiers mois de l'année 2017, l'industrie du capital risque française a levé 2,7 milliards de fonds, soit

près de 20% de plus que celle du Royaume-Uni (*Dealroom*, sept. 2017).

Deuxième leçon : cette solidité structurelle s'accompagne d'un dynamisme entrepreneurial et créatif, encore trop souvent minoré. Les créations nettes d'entreprise sont bien supérieures à la moyenne européenne. La France est devenue une place de choix pour lancer sa start-up, grâce à des formalités de création d'entreprise simplifiées et à un dense réseau d'incubateurs et d'accélérateurs présents aux quatre coins du territoire. Le plus grand campus de start-up au monde, Station F, a ouvert ses portes à Paris cet été. L'écosystème « tech » français jouit désormais d'une forte reconnaissance internationale. La France est bien de plain-pied dans la 3^e Révolution industrielle. Si elle n'a inventé aucun des GAFA, elle tire aujourd'hui pleinement parti des ressources qu'ils offrent – le secteur des TIC occupe ainsi le premier rang en termes de brevets déposés.

(1) Coûts pris en compte : main-d'œuvre, installation, transport, énergie (électricité, gaz), télécommunications, impôts sur les bénéfices.



CHRISTOPHE LECOURTIER
Directeur général de Business France

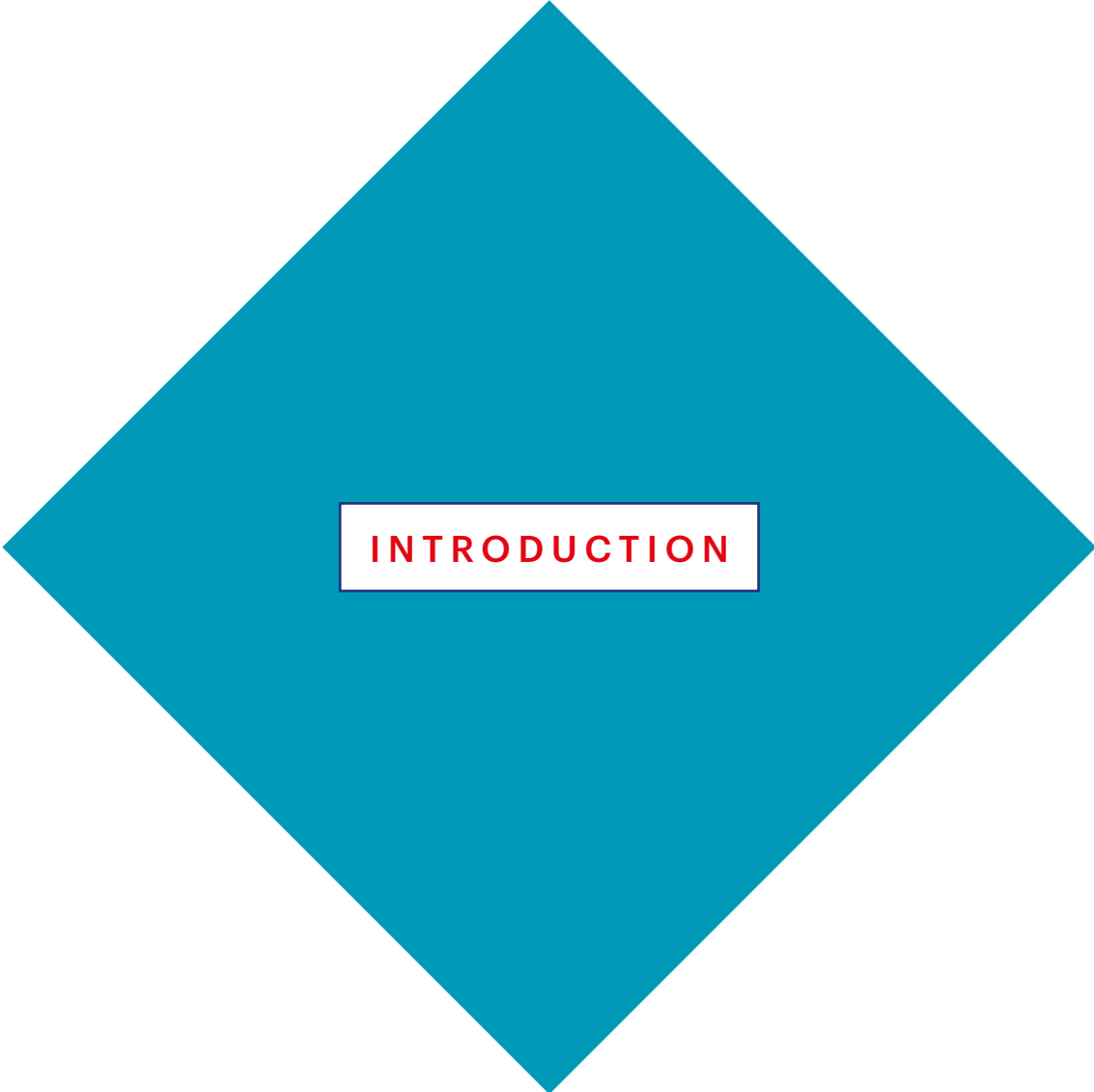
*Les atouts structurels de la France
conservent, voire renforcent leur excellence...
cette solidité structurelle s'accompagne
d'un dynamisme entrepreneurial et créatif.*

Cette audace entrepreneuriale s'accompagne d'investissements croissants dans la R&D. L'intensité en R&D, soit le rapport entre les dépenses intérieures de R&D et le PIB, est en progression constante depuis 2007. La contribution des entreprises à ces dépenses s'accroît et la puissance publique s'implique fortement : le nouveau programme d'investissements d'avenir, centré sur l'innovation de rupture, est doté de 10 Md€. Les résultats sont là : la France surclasse ses homologues européens dans le palmarès Technology Fast 500 de Deloitte pour le nombre d'entreprises technologiques à forte croissance dans la zone Europe-Afrique-Moyen-Orient. De même, elle se positionne à la 1^{re} place européenne et à la 3^e place mondiale du Top 100 Global Innovators de Clarivate Analytics : dix groupes français figurent parmi les 100 plus grands innovateurs mondiaux du palmarès 2016.

Les atouts et le dynamisme français se traduisent logiquement par la progression de notre attractivité. Le nombre de projets d'investissement étrangers recensés par Business France a fait un bond de 16 % en 2016. La France continue d'occuper la première

place en Europe pour l'accueil des projets industriels. Son attractivité se confirme également auprès des chercheurs étrangers et des étudiants étrangers en mobilité internationale. Enfin, la satisfaction des investisseurs étrangers augmente significativement, qu'elle soit mesurée par Amcham-Bain, EY ou par l'institut de sondage Kantar Public.

Pour autant, certains des atouts évoqués sont encore perfectibles et des faiblesses demeurent, dont ces investisseurs se font l'écho. Elles concernent l'environnement réglementaire, le coût du travail et la fiscalité. C'est justement sur ces enjeux que portent les premières grandes réformes engagées par le Président de la République : celle du Code du travail, adoptée par ordonnances dès le 22 septembre 2017, et celle de la fiscalité, portée par la loi de finances pour 2018. Ces réformes, et toutes celles à venir, en contribuant à faciliter la vie des entreprises et des entrepreneurs, vont contribuer à changer l'image de notre pays et renforcer son attractivité. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour le vérifier. D'ici là, bonne lecture !



INTRODUCTION

L'attractivité économique est définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. L'attractivité économique d'un site est, de fait, étroitement liée à sa compétitivité. Quelle que soit la dimension géographique, un territoire qui n'est plus compétitif s'expose à des pertes de populations, à des phénomènes de désinvestissement, à des délocalisations d'entreprises.

L'attractivité est devenue, en quelques années, un facteur clé du dynamisme des économies nationales et de leur intégration dans l'économie globalisée. L'enjeu est d'attirer les investissements étrangers créateurs d'emploi, acteurs majeurs de la dynamisation et de l'industrialisation des territoires. L'investissement direct étranger est considéré comme l'un des moteurs de la croissance économique qui *via* les transferts de savoir-faire, technologiques renforcent la compétitivité et l'innovation des pays d'accueil. Attirer des talents étrangers (étudiants et main d'œuvre internationaux), est un moyen de puiser dans le réservoir mondial de talents, d'enrichir les capacités d'enseignement, de favoriser le développement des systèmes de recherche et de production dans de nombreux pays.

C'est la raison pour laquelle de nombreux gouvernements ont mis en place des politiques destinées à attirer les capitaux et talents étrangers.

Pour la huitième année consécutive, le *Tableau de bord de l'attractivité de la France* réalisé par Business France, en collaboration avec la Direction générale du Trésor et le Commissariat général à l'égalité des territoires, apporte une contribution originale dans ce domaine.

L'attractivité économique renvoie à une large gamme de déterminants macroéconomiques.

En rassemblant un vaste ensemble de données économiques sans postuler un système d'agrégation, nous proposons un diagnostic objectif de l'attractivité du site France. Nous avons identifié les indicateurs clés que sont la taille des marchés, le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures, l'environnement administratif et financier, le coût du capital et du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie.

Chaque thème est illustré à partir d'indicateurs spécifiques et compare les treize pays de l'OCDE : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, États-Unis et Japon. Ces pays ont un poids important dans les marchés des investissements internationaux et des compétences et / ou des relations économiques importantes avec la France. La Pologne a été choisie pour intégrer un pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment rejoint l'UE. Les performances relatives de ces 14 pays sont autant que possible comparées à la moyenne européenne. Pour certains indicateurs déterminants, une comparaison mondiale est proposée.

Le *Tableau de bord* confirme l'ouverture de la France au monde : la France au carrefour des investissements internationaux, l'une des trois économies européennes les plus attractives aux yeux des investisseurs étrangers créateurs d'emploi, 1^{re} destination européenne des investissements industriels étrangers depuis 15 ans, 4^e pays mondial d'accueil des étudiants en mobilité internationale.

Le *Tableau de bord* révèle que la France peut compter sur ses forces que sont la taille de son marché, son positionnement géographique en Europe, la vitalité de sa démographie, la qualité de l'enseignement supérieur, la productivité de la main d'œuvre, l'excellence des infrastruc-

tures, un environnement entrepreneurial dynamique, la qualité du cadre de vie, notamment.

Enfin, il confirme également la nécessité de regagner du terrain dans un environnement concurrentiel en matière de droit du travail et de fiscalité.

Le complément analyse les dynamiques territoriales des investissements étrangers et de l'emploi associé. Il s'agit d'analyser en particulier la dynamique des investissements étrangers dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR). Les entreprises situées sur ces zones bénéficient d'aides fiscales telles que les exonérations d'impôt sur les sociétés, de taxes foncières et contribution foncière des entreprises.

CHAPITRE 1

TABEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Les indicateurs de résultat

INVESTISSEMENTS
directs étrangers

INTERNATIONALISATION
et ouverture des économies

ACTIVITÉS
stratégiques

COMPÉTENCES
étrangères

INVESTISSEMENTS directs étrangers

Les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) enregistrent un recul de 2% en 2016 pour atteindre 1 746 milliards de dollars.

Les pays développés sont, pour la 2^e année consécutive, les premiers pays récipiendaires des flux d'IDE mondiaux. Avec 1 000 milliards de dollars, soit une hausse de 5%, ils accueillent 59% des flux mondiaux. Avec 391 Md\$, les États-Unis sont les leaders. Avec les grosses opérations de fusions-acquisitions réalisées au Royaume-Uni, les entrées d'IDE sont passées de 33 Md\$ en 2015 à 254 Md\$ en 2016, celui-ci devenant ainsi le 2^e pays récipiendaire des flux d'IDE en 2016.

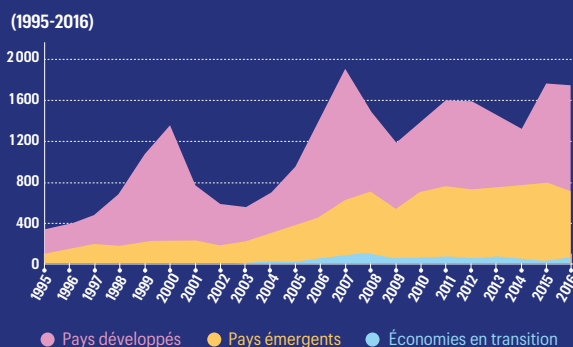
Les flux d'IDE entrants en France ont atteint 28 Md\$ en 2016, en ligne avec la moyenne des flux observés sur les dix dernières années.

Selon les données de la CnuCED, les flux mondiaux d'IDE ont connu un **recul de 2% en 2016 pour atteindre 1 746 milliards de dollars.**

Les flux à destination des pays en développement ont chuté de 14% en 2016 pour atteindre 646 milliards de dollars. Les pays développés sont, pour la 2^e année consécutive, les premiers pays récipiendaires des flux d'IDE mondiaux : avec 1 000 milliards de dollars, soit une hausse de 5%, ils accueillent 59% des flux mondiaux. Les flux d'IDE à destination de l'Europe ont connu une augmentation de 6%.

Au sein de l'Europe, deux tendances opposées ont contribué à ce modèle : de grosses opérations de fusions-acquisitions et des baisses importantes des prêts intra-groupes. La valeur des opérations de fusions et acquisitions ciblées visant les actifs en Europe a atteint 377 milliards de dollars, le plus haut niveau depuis 2007. Plusieurs des plus importants de ces actifs étaient basés au Royaume-Uni, où les entrées d'IDE sont passées de 33 milliards de dollars en 2015 à 254 Md\$ en 2016.

Fig 1 • FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
ENTRANTS (1995-2016) • EN MD\$



Source : CNUCED, 2017

En 2016, trois des quatre plus grands accords ont été réalisés au Royaume-Uni : les achats de la société de boissons SABMiller par Anheuser-Busch (Belgique), l'entreprise de pétrole et de gaz BG Group par Shell (Pays-Bas) et la société de technologie des semi-conducteurs ARM par SoftBank (Japon).

La France se positionne au 14^e rang dans le classement du top 20 des IDE entrants dans le monde. Les flux d'IDE entrants en France ont atteint 28 milliards de dollars en 2016, contre 47 Md\$ en 2015, soit une baisse de 40%.

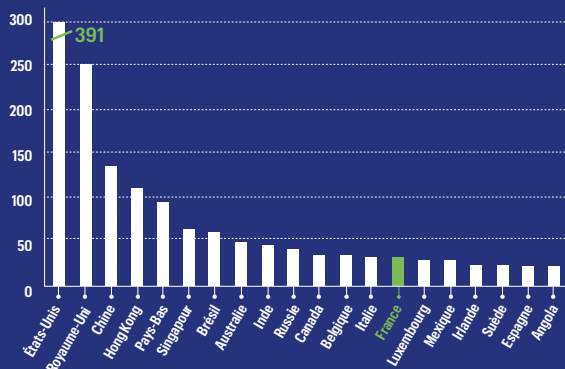
Selon la Banque de France, les investissements étrangers en France atteignent 25,6 milliards d'euros en 2016. C'est moins qu'en 2015 (42,4 M€), mais en ligne avec la moyenne des flux observés sur les dix dernières années (environ 23 Md€). En 2016, les opérations les plus importantes en montant ont été notamment le rachat d'Alcatel-Lucent par Nokia et la privatisation des aéroports de la Côte d'Azur.

Les données de la CnuCED rappellent que la France est une terre d'accueil privilégiée des investissements étrangers.

En termes de stocks d'IDE, **la France se positionne au 11^e rang mondial (10^e si l'on regroupe Chine et Hong Kong) et au 5^e rang européen** avec 698 milliards de dollars en 2016, derrière les États-Unis (6 391 Md\$), Hong Kong (1 591 Md\$), la Chine (1 354 Md\$), le Royaume-Uni (1 196 Md\$), Singapour (1 096 Md\$), le Canada (956 Md\$), l'Irlande (840 Md\$), les Pays-Bas (801 Md\$), la Suisse (793 Md\$) et l'Allemagne (771 Md\$).

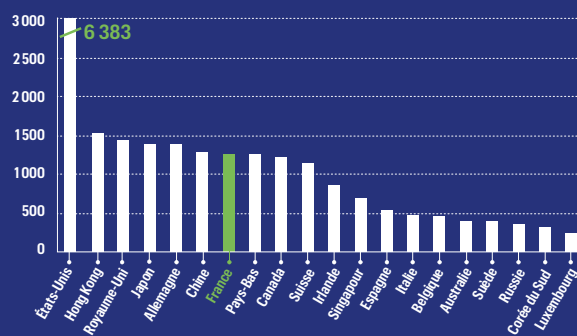
Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE / PIB), la France accueille autant d'investissements étrangers que l'Allemagne et plus que l'Italie.

Fig 2 • FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS ENTRANTS (2016) TOP 20 DES PAYS D'ACCUEIL • EN MD\$



Source : CNUCED, 2017

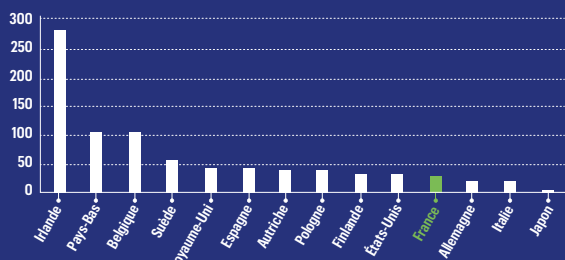
Fig 3 • STOCK D'IDE SORTANTS (2016) TOP 20 DES PAYS INVESTISSEURS • EN MD\$



Source : CNUCED, 2017

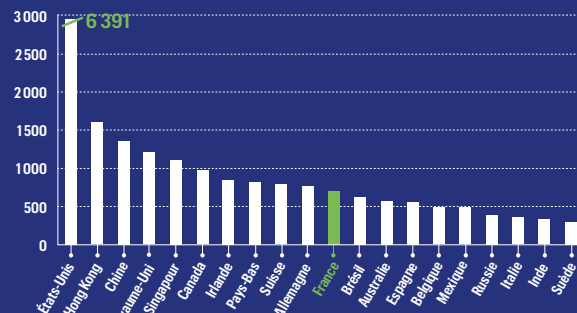
Fig 4 • STOCK D'IDE ENTRANTS (2016)

EN % DU PIB



Source : CNUCED, FMI (calculs Business France)

TOP 20 DES PAYS D'ACCUEIL • EN MD\$



Source : CNUCED, 2017

Les pays les plus ouverts sont généralement des lieux de transit de flux internationaux ou des pays de plus petite taille, dans lesquels une part importante des flux d'IDE enregistrés sont liés aux activités transfrontalières, à des sociétés holding ou à des entités à vocation spécifique : Belgique, Pays-Bas, Irlande (cf. encadrés méthodologiques).

Selon les données de la Banque de France, les flux d'investissements directs français à l'étranger s'établissent à 51,8 milliards en 2016, en hausse de près de 12 milliards par rapport à 2015 (40 milliards). Outre

le secteur bancaire, plusieurs groupes ont contribué à cet essor, dont Air Liquide, qui a acquis Airgas aux États-Unis, et le groupe de transport maritime CMA CGM, qui a fusionné avec la compagnie singapourienne Neptune Orient Lines.

Alors que les flux d'IDE sortants des pays développés ont connu un déclin de l'ordre de 11% en 2016, les flux d'IDE sortants de la France ont progressé de 30%. La France est ainsi le 7^e investisseur dans le monde, avec un stock d'IDE qui atteint 1 259 milliards de dollars.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, CNUCED

Définition

Les statistiques de flux et de stocks d'investissements directs au niveau mondial sont collectées par la Cnuced (et par le FMI s'agissant des stocks) auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises est alors enregistré en investissements directs et est présenté dans le compte financier de la balance des paiements⁽¹⁾.

Les statistiques de flux d'investissements directs étrangers retracent les transferts de capitaux entre les entreprises étrangères et leurs filiales françaises. Elles prennent en compte :

- les opérations en capital social stricto sensu, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprise réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;
- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêts, avances, dépôts, à court et long termes, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

LA FIABILITÉ DES DONNÉES DE LA CNUCED PRÉSENTE DES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- Les flux d'IDE regroupent des opérations de natures très différentes, qui ne peuvent être interprétées de manière satisfaisante au niveau agrégé comme le fait la Cnuced : les créations d'entreprise et acquisitions de capital, les investissements immobiliers (fondus au sein du poste « capital social ») et les prêts intra-groupes. Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient d'analyser l'évolution des investissements dits en « capital social », qui représentent les nouvelles implantations en France.
- **Les flux d'IDE sont fortement volatiles et soumis à des révisions. Une très forte révision à la hausse des flux d'IDE entrants en France en 2013 a été réalisée par la Banque de France. La France figure ainsi à nouveau dans le « classement » des 20 premières économies d'accueil d'IDE, au 11^e rang en 2013 et au 19^e en 2014. La France occupait ainsi avant les révisions le 42^e rang en 2013⁽²⁾.**

(1) Méthode balance des paiements, 05-016z, novembre 2005.

(2) Rang exact non publié.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, BANQUE DE FRANCE

Selon la méthodologie internationale de référence du *Manuel de la balance des paiements* du FMI (6^e édition), la **Banque de France recense les flux d'investissements étrangers entrants en France, qui s'élèvent à 25,6 milliards d'euros en 2016, contre 42,4 Md€ en 2015**, en ligne avec la moyenne des flux observés sur les dix dernières années (environ 23 milliards).

Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient donc d'analyser et de distinguer l'évolution des différentes composantes (cf. figure ci-dessous).

- **Le montant des investissements en capital social (y compris les investissements immobiliers) s'est maintenu à un niveau élevé, pour atteindre 27,4 milliards d'euros.** Ce montant s'explique par plusieurs opérations majeures de fusions-acquisitions comptabilisées en 2016. En 2016, les opérations les plus importantes en montant ont été notamment le rachat d'Alcatel-Lucent par Nokia et la privatisation des aéroports de la Côte d'Azur auprès d'investisseurs principalement italiens.
- **Les bénéfices réinvestis sont en léger recul de 16% : 5,7 milliards en 2016 après 6,8 milliards en 2015.**
- **Enfin, les prêts intra-groupes (flux de prêts internes entre filiales appartenant à la même maison mère) présentent un solde de -7,6 milliards d'euros en 2016.** Ce solde négatif signifie que les groupes étrangers ont globalement réduit leurs créances vis-à-vis des sociétés françaises qui leur sont affiliées, au lieu de leur prêter des capitaux.

FLUX D'IDE AU SENS « BALANCE DES PAIEMENTS » ET QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

La Banque de France souligne que la hausse des flux d'IDE observée ces dernières années résulte notamment des prêts intra-groupes, qui traduisent en partie le rôle croissant des établissements à vocation spécifique (EVS). Ces EVS, implantés dans des zones fiscales favorables, ont pour activité principale la détention de titres de participation de sociétés étrangères pour le compte de leur maison mère, ainsi que la gestion de trésorerie entre les différents affiliés du groupe.

Ces flux accroissent les montants d'IDE et rendent difficile l'interprétation des statistiques d'investissements directs.

La Banque de France établit les statistiques d'IDE selon deux méthodologies :

- Une méthodologie traditionnelle, appliquée par la plupart des États et utilisée par les organisations internationales. Elle seule permet une comparaison mondiale et un classement des États selon leur niveau d'IDE, en flux ou en stock.
- La méthodologie, dite du « principe directionnel étendu » préconisée par le FMI (6^e édition du *Manuel de la balance des paiements* – BPM6) et l'OCDE, consistant à retraiter les opérations de prêts intra-groupes pour ne retenir qu'un chiffre net par groupe.

Le rôle des opérations en capital social (nouvelles implantations et prises de participations) dans l'explication des résultats 2015 rappelle que les flux annuels d'IDE restent une donnée très volatile d'année en année et souvent fortement liée à quelques opérations de montant élevé. Il souligne également que l'IDE ne peut pas être lu uniquement comme un indicateur d'attractivité d'une économie : il est largement constitué d'opérations financières de fusion-acquisition, reflétant des stratégies d'entreprise, qui ne sont pas liées uniquement à l'attractivité du pays siège des entreprises rachetées.

Une conclusion s'impose : l'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE, dont les montants recouvrent des flux de natures très diverses et soumis à de fortes volatilités.

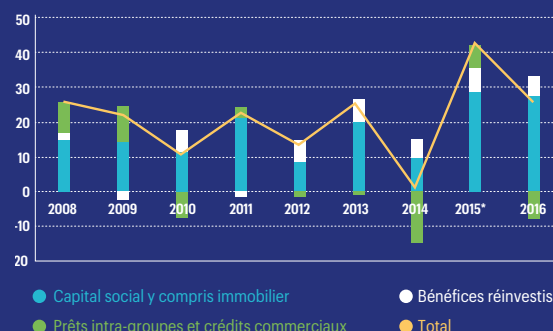
Le recours à des données de firmes est dès lors nécessaire. L'analyse doit intégrer les données relatives aux projets d'investissement productif d'origine étrangère, ainsi que celles relatives à la contribution des filiales étrangères aux économies (emploi, R&D, valeur ajoutée). Telle est l'orientation retenue, dans son rapport annuel, par Business France.

Tableau 1 • LES FLUX D'IDE ÉTRANGERS
EN FRANCE • EN MD€

	2014	2015	2016
Flux d'IDE totaux	0,2	42,3	25,6
Capital social	9,7	28,6	27,4
Bénéfices réinvestis	5,3	6,8	5,7
Autres opérations (prêts intra-groupes)	-14,8	6,9	-7,6

Source : Banque de France

Fig 5 • LES FLUX D'IDE ÉTRANGERS
EN FRANCE • EN MD€



Source : Banque de France, 2017

PRINCIPE DIRECTIONNEL, BANQUE DE FRANCE

La règle du principe directionnel étendu⁽¹⁾ consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs d'un même groupe international (c'est-à-dire sans lien direct en capital social entre elles, ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe. L'enregistrement des opérations selon le principe directionnel se fait sur la base du classement, dans l'économie déclarante, en tant que « résidente » ou « non résidente », de la société mère de contrôle ultime sur les entreprises concernées. La direction de l'influence ou du contrôle, direct ou indirect, varie selon que l'entité de contrôle ultime est, ou non, résidente.

Dans ce cas, il ne s'agit plus de l'investisseur immédiat, mais de l'investisseur ultime.

Selon cette règle, les prêts entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe international ne doivent plus être classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Cette méthode, qui aboutit à ce que les montants de flux et

d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, fait diminuer substantiellement le volume global des flux d'IDE entrants et sortants.

Le reclassement des prêts intra-groupes selon la règle du principe directionnel étendu se traduit donc par une modification de la ventilation géographique et des montants des flux d'IDE. Pour la période 1999-2009, une correction à la baisse des flux d'IDE est observée. Cette évolution modifie en particulier les flux avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et les États-Unis. Ces pays représentent près de 75% du total des corrections. À noter que les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont réputés accueillir un nombre important d'entités à vocation spécifique et autres centres de trésorerie. Cette méthode est devenue la norme pour la présentation des statistiques d'investissements directs à l'échelle européenne à compter de 2014.

(1) Cf. encadré 2.1, page 32, du rapport annuel 2009 de *La balance des paiements et de la position extérieure de la France*.

UNE RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL permettant aux entreprises de s'adapter plus rapidement aux mutations économiques et aux plus fragiles d'accéder à l'emploi

- **Réforme du dialogue social et du Code du travail.** Celle-ci comprend trois volets principaux. Premièrement, une « nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche » est mise en œuvre, pour garantir un élargissement sécurisé du champ de la négociation collective et pour permettre des accords au plus près du terrain. Deuxièmement, le « dialogue économique et social est simplifié et renforcé », notamment grâce à la fusion des différentes instances représentatives du personnel et à la restructuration des branches professionnelles. Enfin, les « règles régissant les relations de travail sont désormais plus prévisibles et plus sécurisantes » avec, en particulier, la mise en place d'un plancher et d'un plafond pour les indemnités prud'homales, le raccourcissement des délais de recours aux prud'hommes, l'encouragement du recours à la conciliation employeur-employé, la redéfinition du périmètre d'appréciation de la cause de licenciement pour motif économique et la facilitation des restructurations d'entreprise par les « ruptures conventionnelles collectives ».
- **Réforme de l'assurance chômage.** Celle-ci sera désormais « étendue aux salariés démissionnaires et aux indépendants », en contrepartie d'un « meilleur contrôle de la recherche d'emploi ». En sécurisant les transitions professionnelles d'un statut à l'autre, cette réforme facilitera la mobilité des actifs vers les emplois de qualité et incitera à la prise de risque inhérente à l'entrepreneuriat.
- **Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage,** dont le projet de loi sera présenté en 2018.

UNE RÉFORME FISCALE en faveur de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi

- **Baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 à 25 % en 2022,** avec une première baisse dès 2018.
- **Suppression de l'ISF qui est remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et création d'un prélèvement forfaitaire unique à 30 % sur les revenus du capital.**
- **Bascule cotisations salariales / CSG** qui viendra stimuler l'emploi, en permettant une baisse de la taxation agrégée du facteur travail.
- **Transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations patronales dès 2019,** pour inciter davantage à l'embauche.

UNE TRANSFORMATION DE NOTRE APPAREIL PRODUCTIF ET UN INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE DE DEMAIN

- **Plan d'action en faveur de la croissance des entreprises.** Présenté courant 2018, il mobilisera de multiples leviers : la création, la gestion de la croissance sur le plan statutaire et réglementaire et la transmission d'entreprise ; le financement des entreprises en fonds propres, en dette de long terme et en trésorerie ; la numérisation et l'innovation dans les entreprises ; la relation entre les entreprises et l'administration ; la conquête de nouveaux marchés à l'export.
- **Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros** déployé sur cinq ans afin de rehausser notre potentiel de croissance. Il visera à accélérer la « transition écologique », édifier une « société de compétence », ancrer la « compétitivité sur l'innovation » et construire l'« État de l'âge numérique ».
- **Constitution d'un fonds de 10 milliards d'euros en faveur de l'industrie et de l'innovation.** Il ciblera en particulier l'innovation de rupture.

UNE SIMPLIFICATION ACCRUE DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

- **Instauration d'un droit à l'erreur** pour les entrepreneurs de bonne foi dans leurs relations avec l'administration.
- **Simplification du cadre réglementaire** grâce à la « règle du "one in, two out"⁽¹⁾, en proscrivant la transposition de normes au-delà des exigences minimales » des directives européennes correspondantes (circulaire du 26 juillet 2017).
- **Mesures en faveur des indépendants :** suppression du RSI ; exonération de cotisations sociales au titre du 1^{er} exercice pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise faisant moins de 40 000 € de chiffre d'affaires à partir du 1^{er} janvier 2019 ; augmentation des seuils du régime d'imposition des micro-entrepreneurs à partir de 2018 à 170 000 € pour les activités de vente et 70 000 € pour les activités de prestation de services et les activités non commerciales, pour permettre au plus grand nombre de travailleurs indépendants d'accéder à ce régime simplifié.
- **Agenda d'attractivité de la place financière parisienne** dans le cadre du Brexit, pour rendre notre écosystème de financement encore plus performant : suppression dès 2018 de la taxe sur les transactions financières intra-journalières, ainsi que la quatrième tranche de la taxe sur les salaires ; ouverture de nouveaux lycées internationaux et de nouvelles classes bilingues, afin de faciliter l'installation des cadres souhaitant s'installer à Paris.

(1) Toute nouvelle norme réglementaire doit être compensée par la suppression ou la simplification d'au moins deux normes existantes dans le même champ d'intervention.

L'attractivité d'une économie doit également s'apprécier au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emploi (nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité. Ces investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise : la France compte, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, parmi les pays européens les plus attractifs pour les investissements étrangers créateurs d'emploi.

La dynamique des décisions d'implantation des firmes multinationales s'est maintenue en 2016.

Les États-Unis sont le 1^{er} pays investisseur en Europe, avec 29 % des investissements recensés, vient ensuite l'Allemagne avec 13 % des projets. La France est le 3^e pays investisseur en Europe à égalité avec le Royaume-Uni, avec 7 % des projets.

Le Royaume-Uni se positionne au 1^{er} rang en Europe pour le nombre de projets d'implantations créatrices d'emploi en 2016. La France a accueilli 16 % des investissements étrangers créateurs d'emploi qui ont été recensés en Europe.

Les principales fonctions servies par les projets d'investissements étrangers sont les centres de décision (29 %), les activités de production (26 %) et les services aux entreprises (24 %).

Parmi les dix principaux pays d'accueil des investissements étrangers en Europe, la France est l'unique pays d'Europe de l'Ouest à accueillir plus de 50 % de projets étrangers dans des secteurs industriels.

LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS

La France est ouverte à l'investissement étranger. Le principe de liberté est posé par l'article L.151-1 du Code monétaire et financier, qui énonce : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. »

Comme d'autres États, la France conserve la possibilité d'imposer des restrictions limitées à ce principe d'ouverture. De nombreux pays en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Italie notamment) et hors d'Europe (États-Unis, Canada, Australie notamment) disposent également de législations qui permettent de contrôler les investissements étrangers réalisés dans les secteurs stratégiques.

Elle a ainsi précisé le régime relatif aux investissements sensibles à travers les dispositions prévues par les articles L.151-3 et R.153-1 et suivants du Code monétaire et financier.

- Le régime français prévoit une distinction entre les investissements provenant d'États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et ceux provenant de pays tiers, pour tenir compte des exigences des traités européens.
- La liste des activités soumises à autorisation préalable est définie dans les domaines qui relèvent de l'ordre public, de la sécurité publique et de la défense nationale.

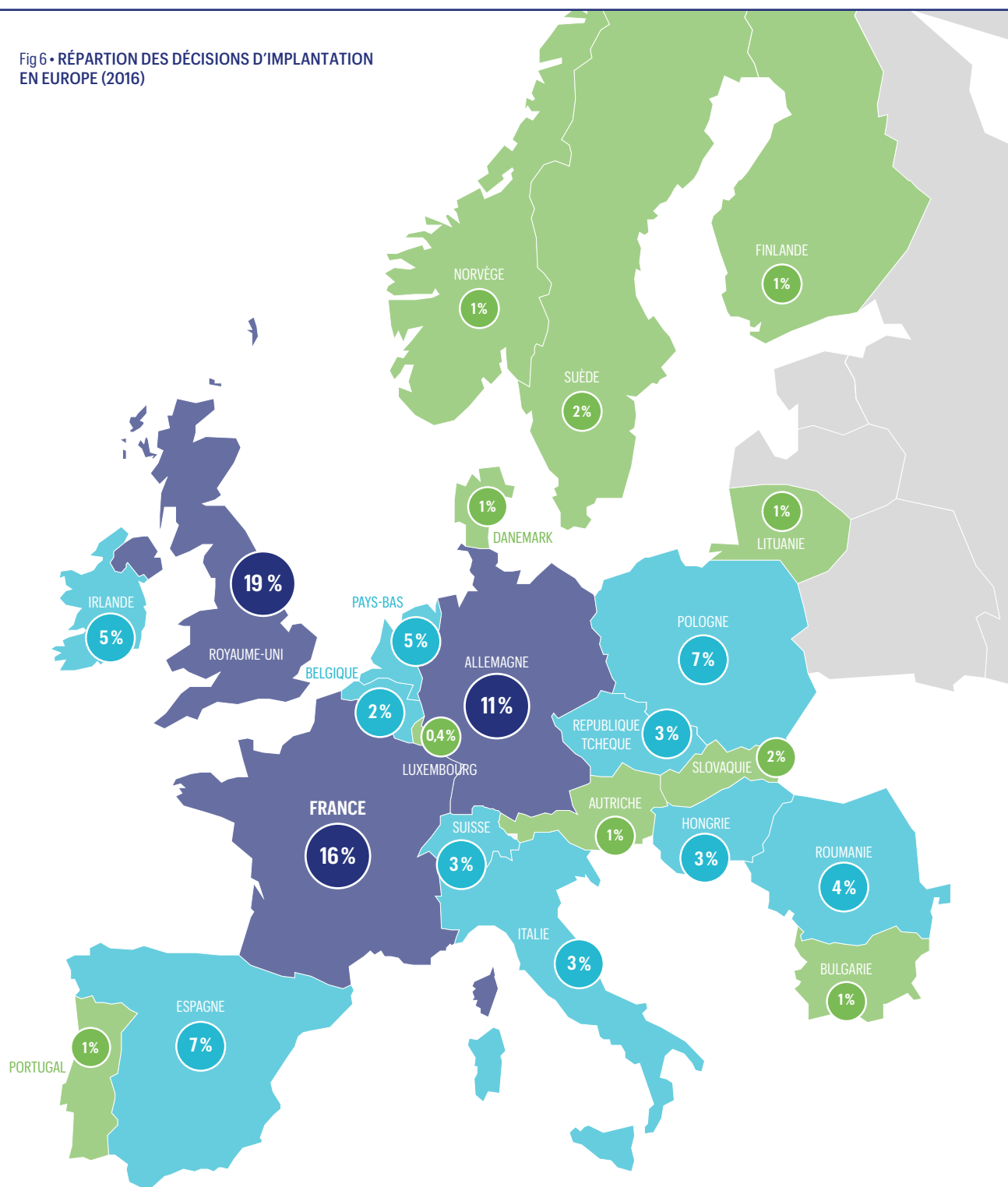
Le décret n°2014-674 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable d'investissement (Journal officiel du 15 mai 2014) actualise le champ des secteurs qui relèvent de la procédure d'autorisation préalable d'investissement, pour prendre en compte les activités essentielles à la garantie des intérêts du pays en matière d'ordre public, de sécurité publique ou de défense nationale dans six secteurs : les transports, l'eau, l'énergie, les communications électroniques, la santé publique et les activités d'importance vitale telles que définies par le Code de la défense.

Cette évolution réglementaire a pour enjeu de s'assurer que les objectifs légitimes de protection de l'ordre public seront bien pris en compte par les investisseurs étrangers, qu'ils soient issus de pays de l'Union européenne ou de pays tiers. Au besoin, le gouvernement pourra demander des engagements spécifiques ou imposer des conditions à la réalisation des investissements concernés.

Les conditions des engagements sont prévues par la réglementation et ces derniers doivent être proportionnés aux intérêts français en matière de défense nationale, de sécurité et d'ordre public, en tenant compte de chaque situation.

Les investisseurs étrangers peuvent, en application de l'article R.153-7 du Code monétaire et financier, saisir le ministre chargé de l'économie, avant la réalisation d'un investissement, d'une demande écrite aux fins de savoir si cet investissement est soumis à une procédure d'autorisation préalable.

Fig 6 • RÉPARTITION DES DÉCISIONS D'IMPLANTATION EN EUROPE (2016)



Source : Observatoire Europe, Business France

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Bilan France

Le *Bilan de l'investissement étranger en France*, élaboré par Business France et ses partenaires régionaux, recense annuellement, depuis 1993, les investissements créateurs d'emploi en France décidés par des entreprises étrangères. Ce bilan comptabilise le nombre d'emplois générés durant les trois premières années du projet. Il fournit des statistiques détaillées par secteur d'activité, type d'opération et de fonction, pays d'origine et région d'accueil.

Types d'investissements productifs recensés :

- les créations, qui correspondent à des emplois créés sur un nouveau site ;
- les extensions, qui génèrent de nouveaux emplois sur un site existant ;
- les reprises, qui intègrent les emplois sauvegardés grâce à l'acquisition d'une société en difficulté par un investisseur étranger ;
- les reprises-extensions, pour lesquelles sont comptabilisés les emplois créés suite à l'acquisition d'une entreprise française – qui n'est pas en difficulté – par un investisseur étranger ;
- les rachats-extensions, qui correspondent à des emplois créés à la suite d'acquisition d'entreprises saines.

Le recueil des données

Les données du bilan des investissements étrangers en France sont issues de trois sources :

- les projets identifiés et accompagnés par Business France ;
- les projets suivis directement par les partenaires territoriaux (correspondants chef de fil en région (CCFR) de Business France en France) ;
- l'Observatoire France de Business France, qui détecte, au travers d'un suivi de la presse économique internationale les entreprises étrangères susceptibles de venir s'implanter en France. Chaque année, plus de 700 projets étrangers sont intégrés à cet observatoire.

Observatoire Europe, Business France

L'observatoire de Business France recense les projets d'investissement étrangers créateurs d'emploi en Europe qui ont fait l'objet d'une communication dans la presse, depuis 2007. Les sources comprennent les communiqués de presse, les journaux et la presse spécialisée, les publications d'associations professionnelles, les sites web d'entreprises.

Chaque décision d'investissement est rattachée à la maison mère de l'entreprise qui investit. Deux types d'investissements sont retenus : les créations de sites et les extensions de sites déjà existants. Sont exclues les fusions-acquisitions, les prises de participation, ainsi que les alliances stratégiques.

European Investment Monitor, EY

Sont pris en compte dans la base de données EIM les projets d'investissement direct étrangers créant des emplois dans le cadre de créations ou d'extensions de sites, tels que des unités de production, plateformes logistiques, centres de back office, centres de service partagés, quartiers généraux, centres de R&D, bureaux de marketing et vente.

Crossborder Investment Monitor, fDi Markets

La base de données Crossborder Investment Monitor, réalisée par fDi Markets selon l'approche des observatoires, rassemble des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde, depuis 2003. Ne sont pris en compte que les projets greenfield et les extensions. Sont exclues les fusions-acquisitions, les privatisations, ainsi que les alliances stratégiques.

Les observatoires ne détectent qu'une partie des décisions d'investissement vérifiées et comptabilisées par Business France et ses partenaires régionaux, annuellement, lors de la construction du Bilan France. En dépit de ces limites, les observatoires sont utilisés pour évaluer les positions relatives des pays européens.

— INTERNATIONALISATION — et ouverture des économies

La contribution des entreprises sous contrôle étranger est particulièrement importante en Irlande et en Belgique et est, pour l'ensemble des pays de l'échantillon, plus marquée dans l'industrie manufacturière.

L'économie française est très ouverte aux capitaux étrangers. Les entreprises étrangères, qui ne représentent que 1% du nombre des entreprises opérant en France, apportent une contribution substantielle à l'économie française. Près d'un salarié sur neuf travaille dans une filiale de groupe étranger et un salarié sur cinq dans l'industrie manufacturière. La part qu'occupent les capitaux étrangers dans la capitalisation boursière française témoigne également de l'ouverture et de l'attractivité de l'économie française.

La contribution des entreprises sous contrôle étranger (*Foreign affiliates trade statistics, FATS*) aux différentes économies est significative.

Ces indicateurs illustrent l'internationalisation de l'ensemble des économies. En 2014, ces entreprises occupent une place importante dans l'industrie manufacturière des principaux pays développés. Elles assurent dans de nombreux pays de l'Union européenne plus du quart de la valeur ajoutée du secteur manufacturier. **En France, la contribution des filiales étrangères à la valeur ajoutée est de 16 % en 2014 pour l'ensemble de l'économie et est plus marquée dans l'industrie manufacturière : les filiales étrangères y assurent 25%.**

La contribution à l'emploi est variable selon les pays et est également plus marquée dans l'industrie manufacturière. En Irlande, la moitié des emplois dans l'industrie manufacturière est réalisée par les entreprises sous contrôle étranger. **En France, 21% de l'emploi est réalisé par ces entreprises.**

L'internationalisation des économies se mesure également à la part que prennent les filiales étrangères dans les dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national. Ces filiales

jouent un rôle prédominant dans la réalisation des activités de recherche et développement en Belgique, Irlande, Autriche et Royaume-Uni.

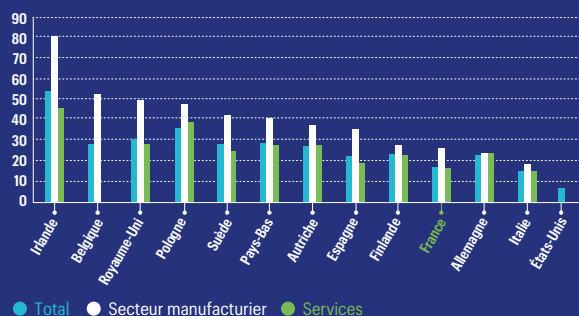
En France, les filiales étrangères réalisent 21% des dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national.

La part qu'occupent les capitaux étrangers dans la capitalisation boursière française témoigne également de l'attrait de l'économie française.

Selon la Banque de France, la part de la capitalisation boursière des sociétés françaises du CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 45% au 31 décembre 2015, pour un montant de 517 milliards d'euros. Cette proportion est en diminution par rapport à la fin de l'année précédente (45,3%) mais reste supérieure au point bas observé en 2007 (41,2%). Au 31 décembre 2015, parmi les 36 sociétés françaises du CAC 40, 14 (39%) sont détenues par des non-résidents.

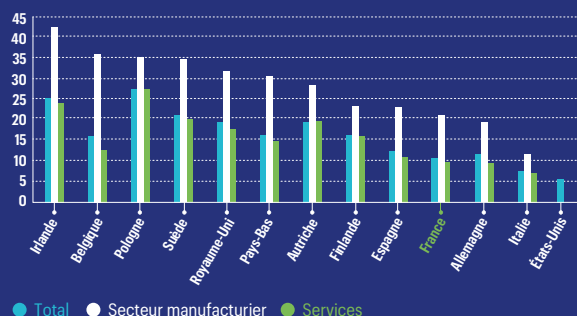
À fin 2015, sur les 45% d'actions françaises du CAC 40 détenues par des non-résidents, 19,9% le sont au sein de la zone euro, 15,9% aux États-Unis et 3,5% au Royaume-Uni.

Fig 7 • CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À LA VALEUR AJOUTÉE (2014) • EN % DU TOTAL



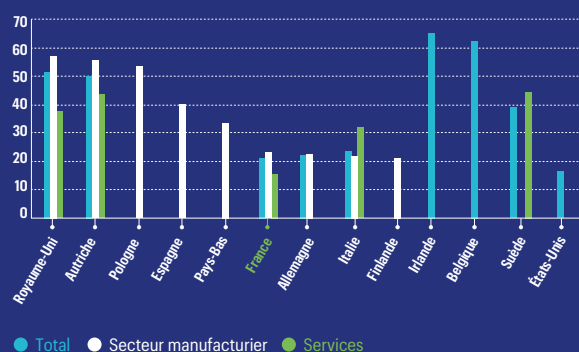
Source : OCDE, activités des firmes multinationales, 2017

Fig 8 • CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À L'EMPLOI (2014) • EN % DU TOTAL



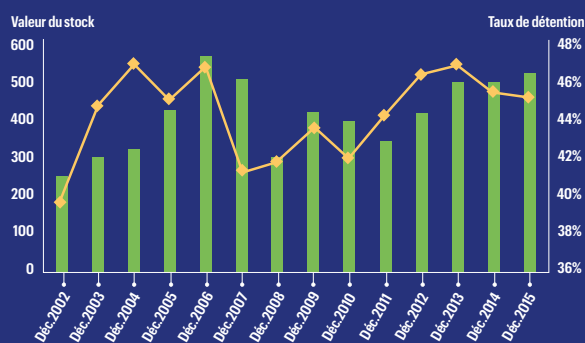
Source : OCDE, activités des firmes multinationales, 2017

Fig 9 • CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À LA R&D (2014) • EN % DU TOTAL



Source : OCDE, activités des firmes multinationales, 2016

Fig 10 • TAUX DE DÉTENTION PAR LES NON-RÉSIDENTS DU CAC 40



Source : Banque de France, 2017

OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Selon l'Insee, les filiales de groupes étrangers :

- **emploient 1/5^e de l'effectif salarié** du secteur de l'industrie en France ;
- **contribuent** à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires de l'industrie française ;
- **assurent 30 % des exportations** de l'industrie manufacturière ;

- **assurent 21% des dépenses de R&D** totales des entreprises en France (MESR-SIES, 2017).

Parmi les 500 premières entreprises mondiales, 29 entreprises sont françaises, 20 allemandes et 20 britanniques (Global Fortune 500, 2016).

— ACTIVITÉS — stratégiques

L'implantation de centres de recherche et développement et de quartiers généraux / sièges sociaux des groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations méritent d'être identifiées comme stratégiques.

Ces activités ne sont pas les implantations les plus créatrices d'emploi. Elles contribuent cependant très fortement à l'attractivité du site France et au potentiel de croissance de l'économie.

En 2016, la France est le 1^{er} pays européen d'implantation des activités de recherche et développement portées par les entreprises étrangères.

La France compte parmi les premiers pays européens pour l'accueil des projets étrangers de R&D.

En 2016, la France est le 1^{er} pays d'accueil des activités de R&D : elle accueille 17 % de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe.

Le Royaume-Uni est de loin le principal pays d'accueil des quartiers généraux : 28 % de ces implantations destinées à l'Europe se localisent au Royaume-Uni.

Comme les années précédentes, **la France est le 1^{er} pays d'accueil des investissements de production en Europe** : elle accueille 17 % des investissements dans les activités de production destinés aux pays européens. Près de la moitié des projets dans les activités de la production vers la France sont répartis dans quatre secteurs : l'agro-alimentaire (15 % des projets), la chimie/plasturgie (12 %), le secteur automobile (11 %), les machines et équipements mécaniques (10 %).

La France est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements étrangers dans le secteur⁽¹⁾ de la chimie. Elle accueille 16 % des

investissements étrangers destinés à l'Europe. Troisième secteur industriel après l'automobile et la métallurgie, l'industrie chimique représente 0,8 % du PIB en 2015. C'est également le 2^e secteur exportateur après celui de l'aéronautique.

Avec la digitalisation de notre économie, le secteur du logiciel et des services IT (Information Technology) dans l'industrie française a connu en 2016 une croissance supérieure aux prévisions de l'ordre de 2,9 %. La France accueille ainsi 13 % des investissements étrangers dans ce secteur, contre 14 % en Allemagne.

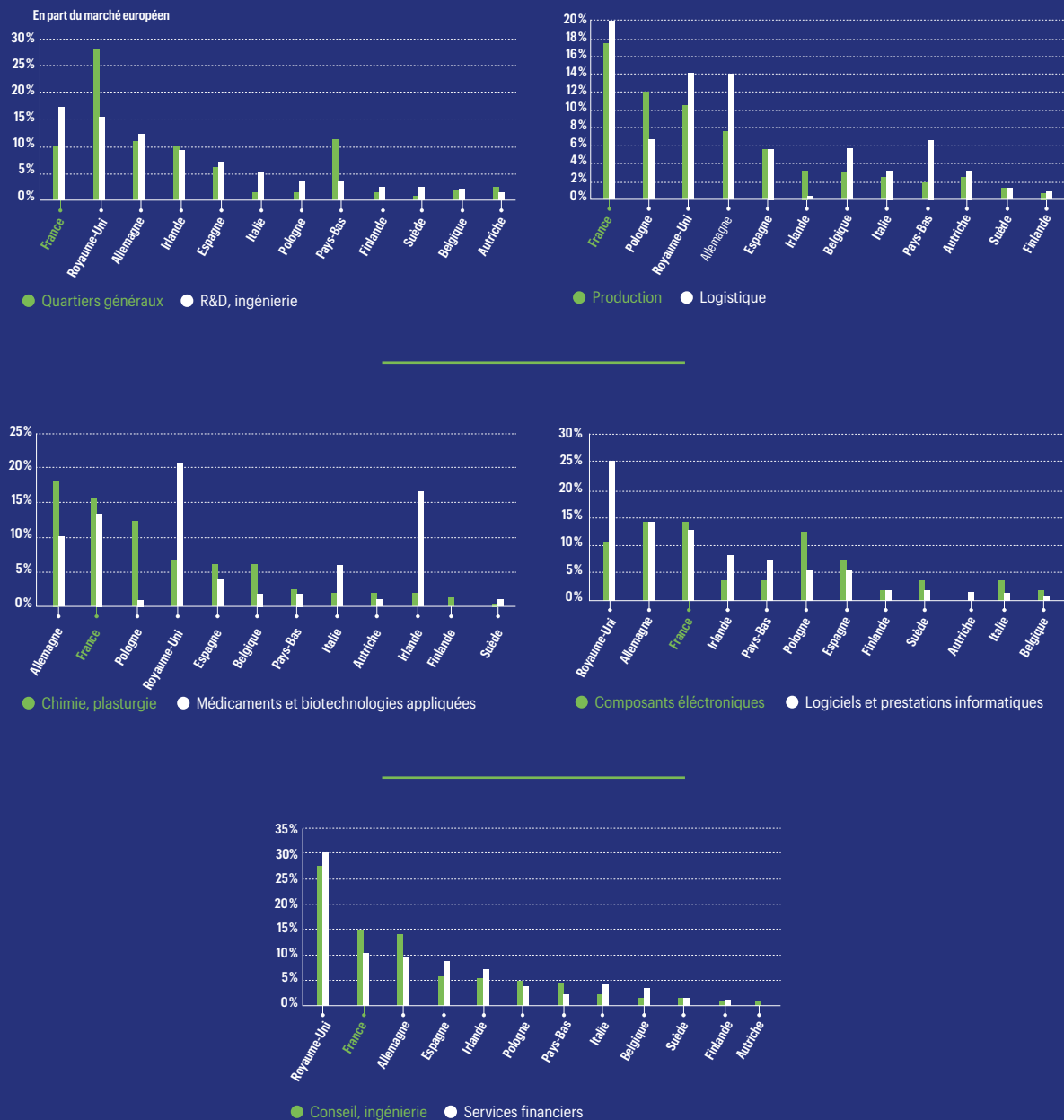
Le Royaume-Uni se distingue de ses partenaires dans l'accueil des investissements étrangers dans les secteurs des services financiers et du conseil.

La France se positionne au 2^e rang des pays d'accueil des investissements, derrière le Royaume-Uni.

(1) Secteur intensif en valeur ajoutée et à forte connaissance.

DÉCISIONS D'IMPLANTATION DES FIRMES MULTINATIONALES

Fig 11 • EN PART DU MARCHÉ EUROPÉEN



Source : Observatoire Europe, Business France

— COMPÉTENCES — étrangères

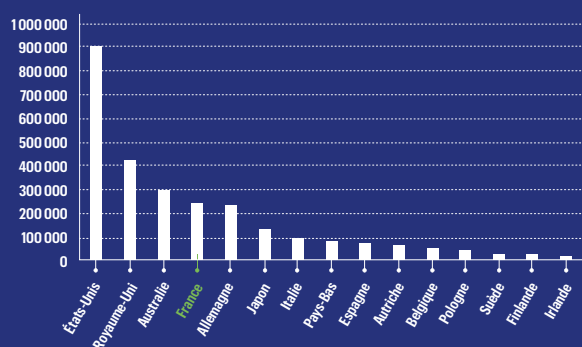
La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec près de 240 000 étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, la France figure, en 2015, au 4^e rang mondial derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

La France est un acteur important de l'internationalisation, qui a des incidences positives sur l'écosystème de l'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers sont fortement présents dans les programmes de formation de haut niveau en lien avec la recherche : ils représentent 40 % de l'ensemble des doctorants.

En 2015, les pays de l'OCDE ont accueilli 3,3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement tertiaire. Les effectifs et les flux de ces étudiants sont toutefois très concentrés dans le monde, mais leur choix de destination est fortement influencé par des tendances

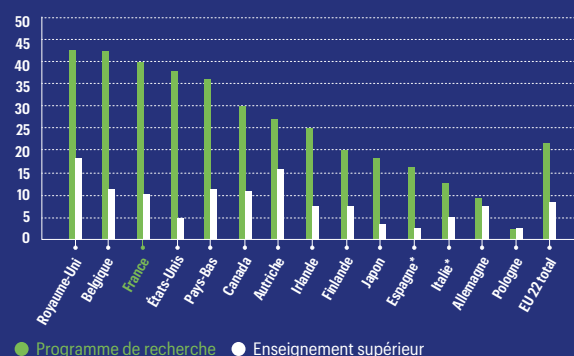
historiques. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale ne cesse de progresser et pourrait dépasser 7,5 millions en 2025. Cette main-d'œuvre qualifiée contribue à améliorer le potentiel d'innovation des pays.

Fig 12 • NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE (2015)
• PAR PAYS D'ACCUEIL



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017

Fig 13 • PART DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2015)



* Données 2013

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017

Avec près de 240 000 étudiants accueillis, la France⁽¹⁾ est le 3^e pays (4^e mondial) d'accueil des étudiants en mobilité internationale, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. La France est donc un acteur important de l'internationalisation.

Les étudiants étrangers représentent près de 10 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France en 2014. Cette part est de 18 % pour le Royaume-Uni et de 7 % pour l'Allemagne.

La France se distingue par une très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de formation de haut niveau⁽²⁾ : 40 % des doctorants sont étrangers.

En doctorat, les étudiants en mobilité internationale privilégient les formations en rapport avec les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques : 25 % des doctorants en mobilité internationale dans l'OCDE suivent un programme de recherche de haut niveau en ingénierie, en industries de transformation ou en construction ; 28 % d'entre eux en sciences naturelles, en mathématiques ou en statistiques.

En sciences naturelles et en mathématiques, les pays les plus ouverts aux doctorants en mobilité internationale sont les États-Unis (33,7 %) et la France (30 %).

Les facteurs de proximité, dont la langue, les liens historiques, la distance géographique et les accords politiques (comme l'Espace européen de l'enseignement supérieur), ont une influence significative sur le choix des pays de destination des étudiants en mobilité internationale.

Ainsi, une majorité des étudiants en mobilité internationale en formation en France sont originaires d'Afrique (41 %), alors qu'une majorité de ceux en formation en Allemagne sont originaires d'autres pays européens (42 %). L'Asie est la 2^e région d'origine des étudiants en mobilité internationale en formation en France (23 %) et en Allemagne (35 %).

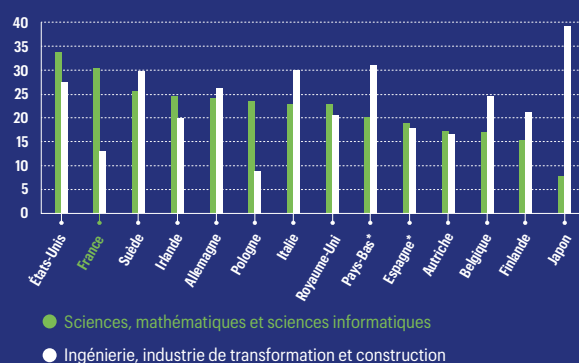
En revanche, la mobilité dans les petits pays européens est majoritairement intra-européenne. Plus de la moitié des étudiants en formation en Autriche, aux Pays-Bas et en Pologne sont originaires d'Europe.

Les migrations de travail ont augmenté dans plus de la moitié des pays de l'OCDE en 2015. En France, les migrations de travail ont progressé de 8 % en 2015. Cette hausse a été particulièrement marquée chez les chercheurs, avec un niveau record de +14 %.

(1) Selon le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), la France a accueilli 310 000 étudiants étrangers en 2014-2015.

(2) Diplôme équivalent au doctorat.

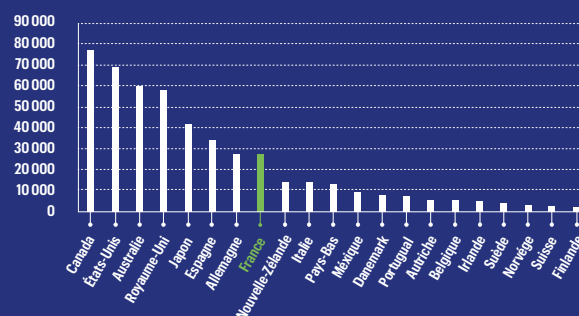
Fig 14 • PART DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LES PROGRAMME DE RECHERCHE (2015) • PAR MATIÈRE



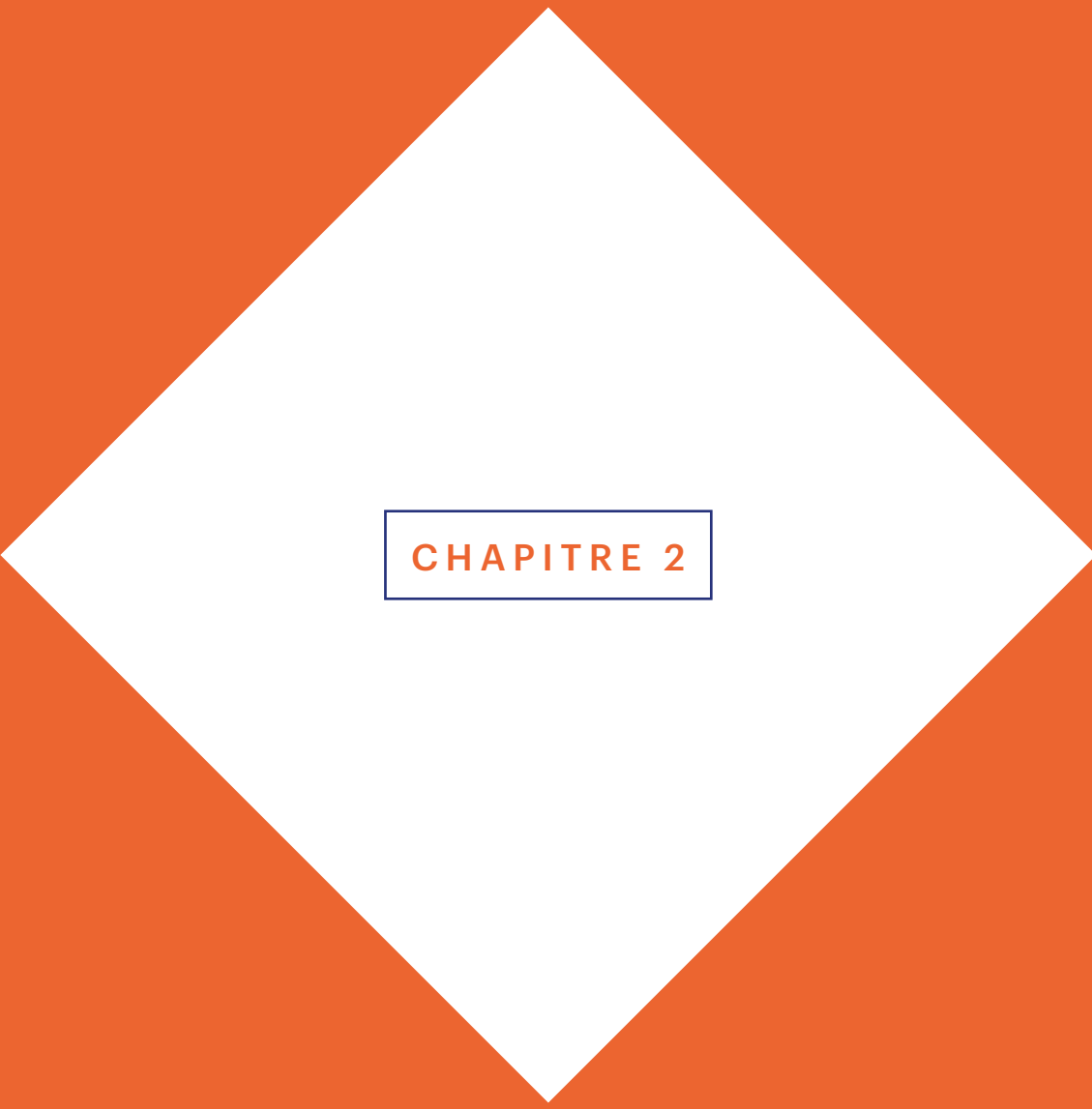
* Données 2013

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017

Fig 15 • FLUX DES MIGRATIONS DE TRAVAIL (2015)



Source : OCDE, Perspectives des migrations internationales, 2017



CHAPITRE 2

Les déterminants de l'attractivité

TAILLE ET DYNAMISME
du marché

ÉDUCATION
et capital humain

RECHERCHE
et innovation

INFRASTRUCTURES

ENVIRONNEMENT
administratif et réglementaire

ENVIRONNEMENT
financier

COÛTS ET FISCALITÉ

QUALITÉ DE VIE

CROISSANCE VERTE

— TAILLE ET DYNAMISME — du marché

La taille de marché du pays d'accueil (appréhendée, notamment, par le PIB nominal et le PIB par habitant), comme son dynamisme, sont des facteurs déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales.

En 2016, avec un PIB de 2 463 milliards de dollars à prix courants, la France est la 6^e économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

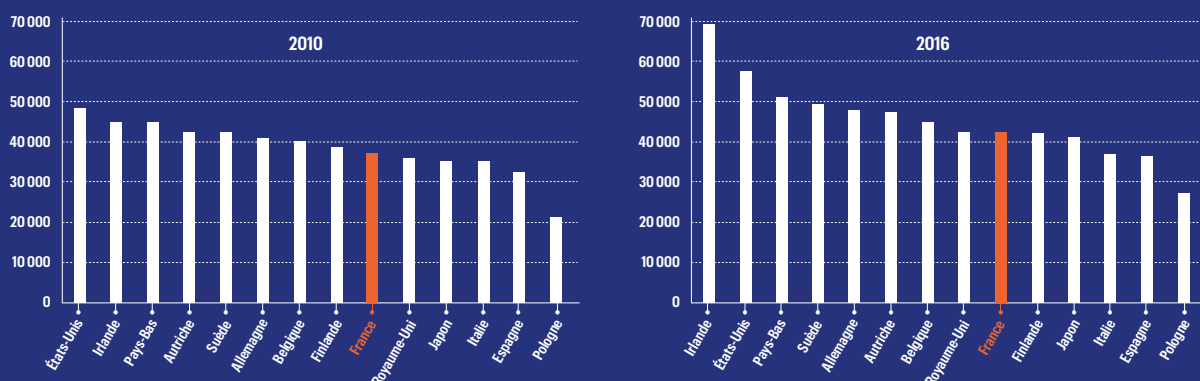
L'Europe est le 2^e plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 16 408 milliards de dollars courants en 2016 pour l'UE 28, contre 18 569 milliards de dollars pour les États-Unis.

En 2016, avec un PIB de 2 463 milliards de dollars à prix courants, **la France est la 6^e économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni.**

En termes de PIB par habitant, la France se situe en 2016 derrière l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni, mais devant le Japon.

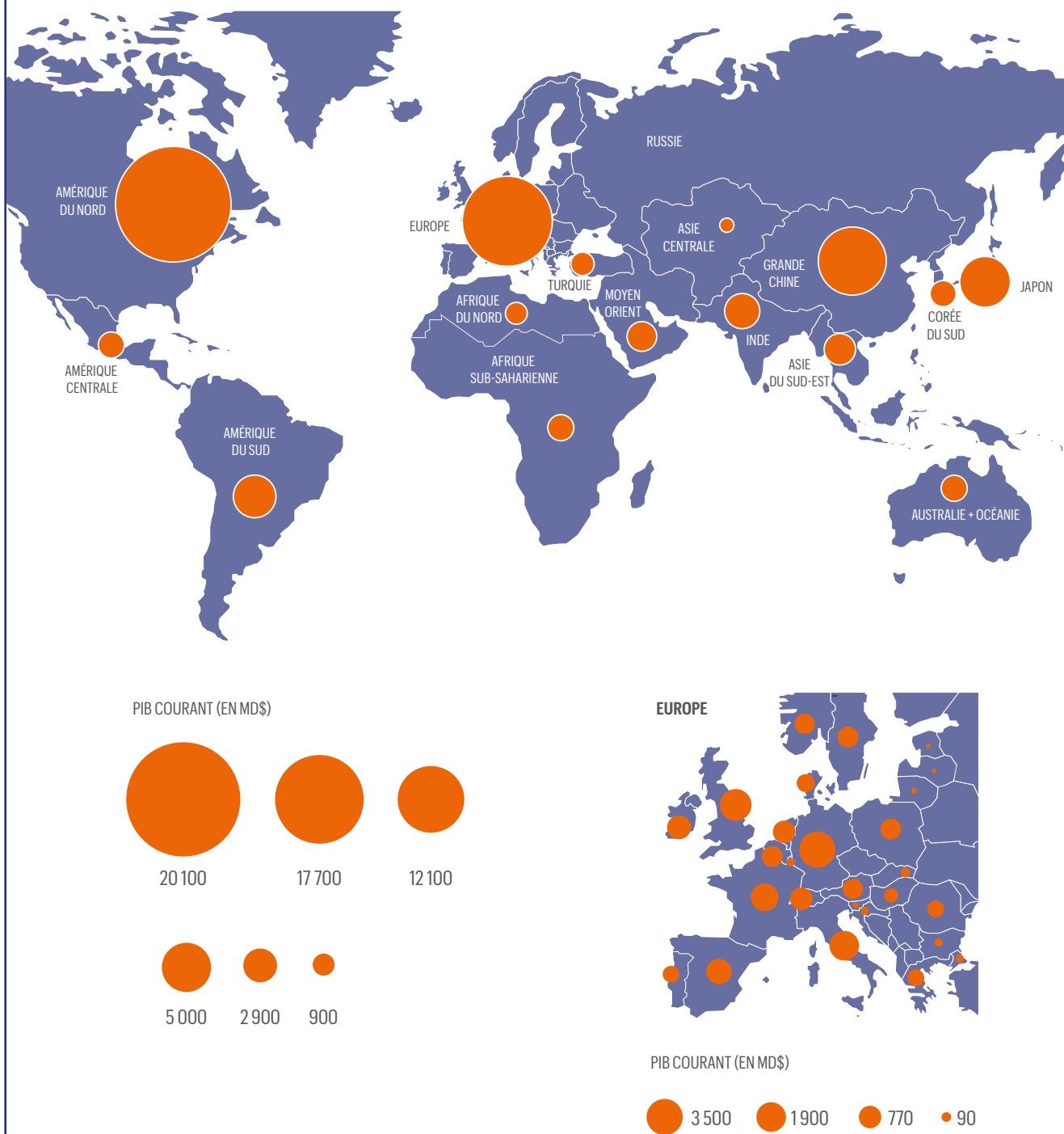
Après trois années de croissance modérée entre 2012 et 2014 (+0,6 % en moyenne sur la période, hors correction des jours ouvrables), l'économie française connaît une dynamique de nette reprise depuis fin 2014. En effet, la croissance française a atteint +1,1% en 2015 et +1,2% en 2016.

Fig1 • PIB PAR HABITANT • EN DOLLARS
ET PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT COURANTS



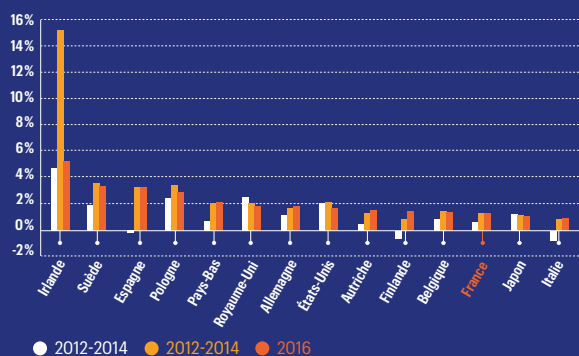
Source : FMI, World Economic Outlook Database, 2017

Fig 2 • RÉPARTITION DE LA RICHESSE
MONDIALE EN 2016 • EN MD\$



Source : FMI, WEO, 2017

Fig 3 • TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DU PIB EN VOLUME • EN %



Source : FMI, World Economic Outlook Database, 2017
(calculs Business France à partir des séries en monnaie nationale à prix constants)

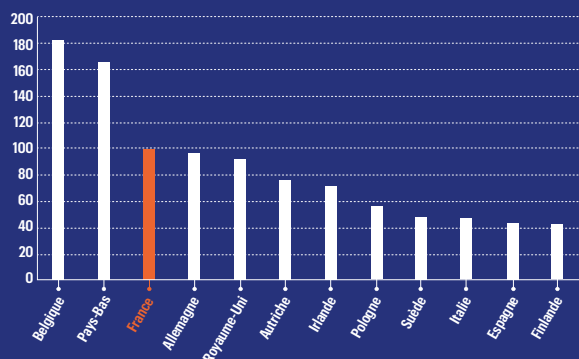
Aux États-Unis, la croissance a atteint +2,9% en 2015 et +1,5% en 2016, contre respectivement +2,2% et +1,8% au Royaume-Uni et +1,7% et +1,9% en Allemagne.

Les prévisions pour l'année 2017 confirment l'accélération de la croissance en France : l'Insee prévoit une croissance pour l'année 2017 de 1,8%⁽¹⁾, tandis que l'OCDE anticipe une croissance de 1,7 %. Le redressement dans la zone euro se manifeste également.

La position géographique de la France et la taille de son marché en font une plateforme de rebond vers les marchés européens. Une société étrangère sera incitée à se localiser dans un pays avec une demande nationale élevée, bénéficiant d'un accès aisé aux autres marchés européens. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE 27, la France est en 3^e position en 2016, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

(1) Point de conjoncture d'octobre 2017.

Fig 4 • ACCÈS AUX MARCHÉS DE L'UE 27 • NIVEAU COMPARATIF AVEC LA FRANCE (2016) • INDICE FRANCE = 100



Source : FMI, 2017 ; CEPII (calculs Business France)

L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTERNES

Méthodologie

La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche du concept de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays.

Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE 27. Nous définissons le potentiel marchand d'un pays comme la somme des PIB des pays voisins pondérés par la distance géographique qui les sépare.

L'économie française est soutenue notamment par les dépenses de consommation finale, qui représentent 79 % du PIB en 2016. C'est un peu moins qu'au Royaume-Uni (84 % du PIB) mais plus qu'en Allemagne (73 %) ou en Irlande (45 %).

La France bénéficie également d'une démographie dynamique : **elle est le pays européen au plus fort taux de fécondité, avec près de deux enfants par femme (1,96) en 2015.**

Les projections à horizon 2080 soulignent que ce dynamisme permettra à la France de maintenir le niveau de sa population active, là où d'autres États pourraient la voir baisser.

Les entreprises captent la demande étrangère via l'exportation et l'implantation à l'étranger. Leurs performances en la matière reposent sur la compétitivité des pays. Elles influent, en retour, sur l'attractivité des économies.

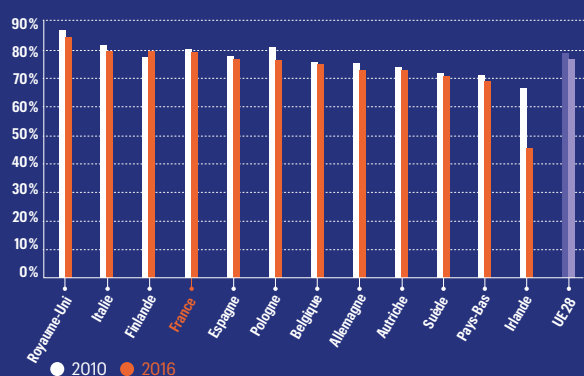
En 2016, avec 3,1% des exportations mondiales de marchandises, la France se place au 7^e rang mondial et au 3^e rang européen, derrière

la Chine (13,2%), les États-Unis (9,1%), l'Allemagne (8,4%), le Japon (4,0%), les Pays-Bas (3,6%) et Hong Kong (3,2 %).

La France occupe le 4^e rang mondial pour les exportations de services, avec 4,9 % du total, derrière les États-Unis (15,4%), le Royaume-Uni (6,7%) et l'Allemagne (5,6%).

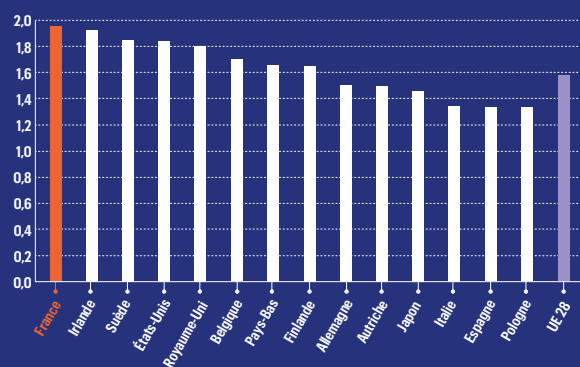
Les exportations mondiales de biens et services en valeur (en dollars) reculent en 2016 (-2,0 %), après une forte baisse en 2015 (-11,4 %). Cependant, dans la majorité des pays de notre échantillon, les exportations repartent à la hausse en 2016 : les plus fortes progressions sont enregistrées en Belgique (+5,7 %), en Pologne (+3,6 %), au Japon (+3,0 %) et en Espagne (+3,0 %). Les plus fortes baisses ont eu lieu au Royaume-Uni (-6,3 %), aux États-Unis (-2,2 %) et en Finlande (-2,2 %). Les exportations de l'Union européenne ont, quant à elles, très légèrement progressé (+0,5 %) en 2016.

Fig 5 • DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE • EN % DU PIB



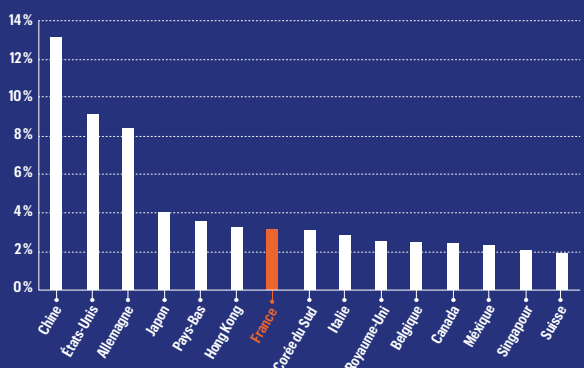
Source : Eurostat

Fig 6 • TAUX DE FÉCONDITÉ (2015)
• EN NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME, TOUTES TRANCHES D'ÂGE



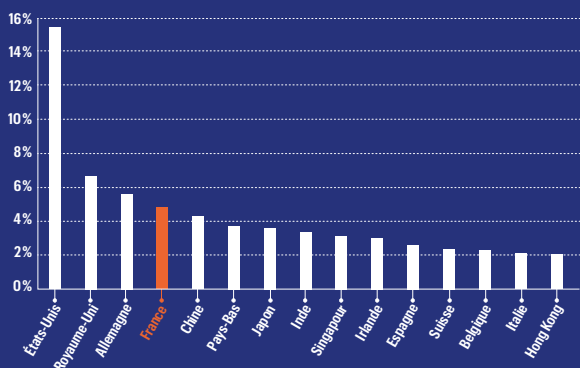
Source : Eurostat, Banque Mondiale (États-Unis et Japon)

Fig 7 • EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (2016)
• PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES
• EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES



Source : OMC (calculs Business France)

Fig 8 • EXPORTATIONS DE SERVICES (2016)
• PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES
• EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES



Source : CNUCED, UNCTADstat (calculs Business France)

Dans un contexte de fort ralentissement du commerce mondial, les **exportations françaises**, affectées par des événements exceptionnels (en particulier, les très mauvaises récoltes agricoles), **se réduisent en 2016 de 0,5 % en valeur**, après une hausse en 2015 (+4,3 %) pour atteindre 453 milliards d'euros. Les exportations de services s'élèvent à 212,8 milliards d'euros et enregistrent une baisse de 1,7% en par rapport à 2015.

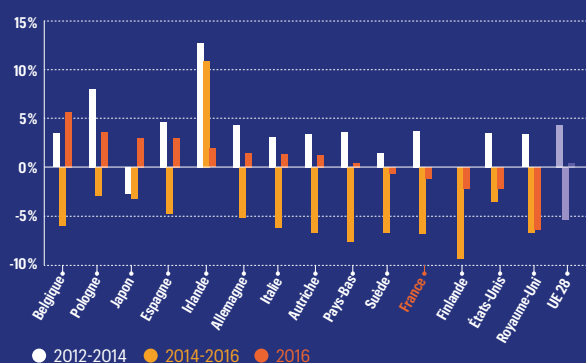
En 2017, les exportations devraient s'accélérer sous l'effet du dynamisme de la demande mondiale adressée à la France.

La stabilisation de la part de marché en valeur de la France dans le commerce mondial observée depuis 2012 s'est poursuivie en 2016

(dernière année disponible). Les exportations françaises représentent **3,2 % des exportations mondiales de biens (selon le FMI)** et **3,5 % des exportations de biens et services (selon l'OCDE)**.

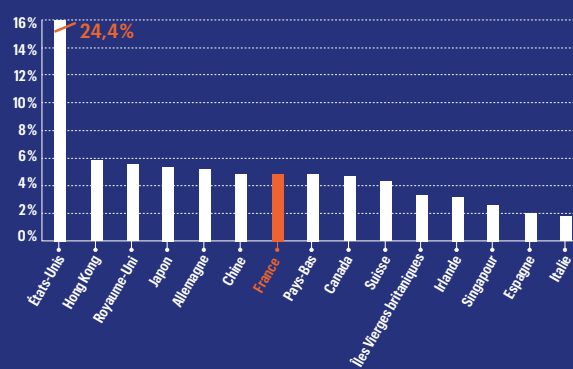
La France est au carrefour de l'investissement et totalement intégrée à la mondialisation. **Elle représente l'un des principaux pays investisseurs dans le monde. En 2016, la France est la 7^e économie mondiale en termes de stocks d'IDE sortants (4,8 % des stocks mondiaux)**, derrière les États-Unis (24,4 %), Hong Kong (5,8 %), le Royaume-Uni (5,5 %), le Japon (5,4 %), l'Allemagne (5,2 %) et la Chine (4,9%).

Fig 9 • TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN
DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES - EN %



Source : CNUCED, UNCTADstat
(calculs Business France à partir de données en dollars courants)

Fig 10 • PARTS DE MARCHÉ DANS LES IDE SORTANTS
15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES (2016)
• EN % DES STOCK MONDIAUX D'IDE SORTANTS



Source : CNUCED, UNCTADstat (calculs Business France)

LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE CONTINUE DE S'AMÉLIORER

Par rapport à l'OCDE, la compétitivité-prix de la France progresse depuis début 2016 ainsi que la compétitivité-coût, mais dans une moindre mesure (respectivement +2,4% et +1,0%). Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité ont contribué à cette amélioration. Au premier trimestre 2017, la compétitivité prix et la compétitivité-coût progressent légèrement (respectivement +0,3% et +0,4%).

Par rapport au reste de la zone euro, la compétitivité-prix de la France progresse modérément depuis début 2016 et la compétitivité-coût reste globalement stable si bien que l'effort de marge des entreprises augmente légèrement. Dans le même temps, l'Allemagne voit sa compétitivité-prix s'améliorer depuis début 2016 (+3,6%) mais sa compétitivité-coût reculer (-0,7%) par rapport à ses concurrents de l'OCDE. Parallèlement en Espagne, la compétitivité-prix reste quasi stable (+0,3%) et la compétitivité-

coût progresse significativement (+2,4%). En Italie, les compétitivités prix et coût progressent de manière similaire (+0,6%). Ainsi, les marges des entreprises exportatrices diminuent en Allemagne, se stabilisent en Italie et progressent en Espagne.

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des biens et services français. Le prix étranger est la moyenne d'un ensemble de pays, pondéré par la concurrence que chacun d'entre eux exerce sur les différents marchés d'exportation de la France. Cette pondération repose sur l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et la part détenue par le concurrent sur ce marché.

Source : Rapport du commerce extérieur de la France - Résultats du premier semestre 2017 (8 août 2017).

— ÉDUCATION — et capital humain

La France dispose d'une main-d'œuvre bien formée et très productive. Pour pérenniser ses atouts et renforcer ses compétences scientifiques, elle continue d'investir dans l'enseignement supérieur.

La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont, en effet, des leviers de compétitivité et d'attractivité. Les formations de l'enseignement supérieur aident les étudiants à acquérir un large éventail de connaissances, compétences et attitudes pour construire la société de demain.

Consacrant un peu plus de 5% du PIB aux dépenses d'éducation en 2014, **la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE.**

Tous niveaux d'enseignement confondus (du primaire au supérieur), le niveau des dépenses par élève / étudiant en France est en moyenne de 11 184 dollars (PPA), un niveau inférieur à celui de l'Allemagne (12 063 \$),

du Royaume-Uni (13 906 \$) et des États-Unis (16 268 \$).

Dans l'enseignement supérieur, la dépense annuelle par étudiant (16 422 \$) est inférieure à celle des États-Unis (29 328 \$) ou du Royaume-Uni (24 542 \$).

Fig 11 • DÉPENSES TOTALES D'ÉDUCATION (2014)
• EN % DU PIB

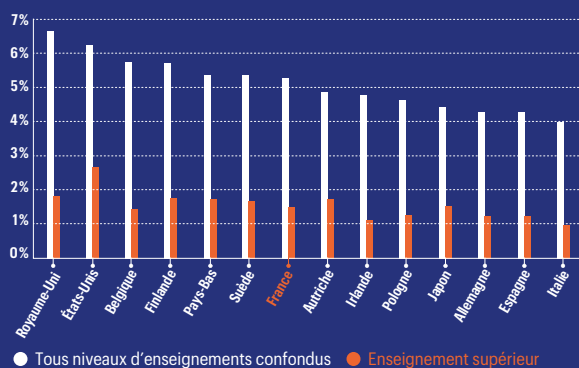
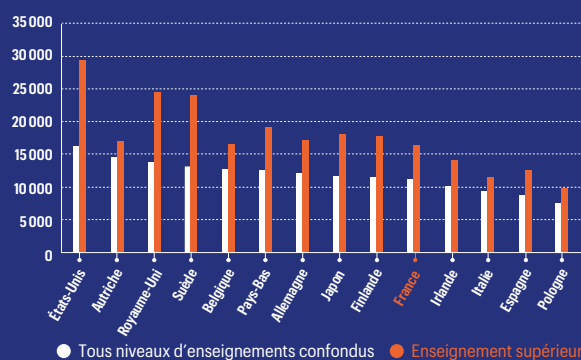


Fig 12 • DÉPENSES ANNUELLES TOTALES PAR ÉLÈVE/ÉTUDIANT (2014)
• AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT,
TOUS SERVICES CONFONDUS EN ÉQUIVALENTS USD CONVERTIS
SUR LA BASE DES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT



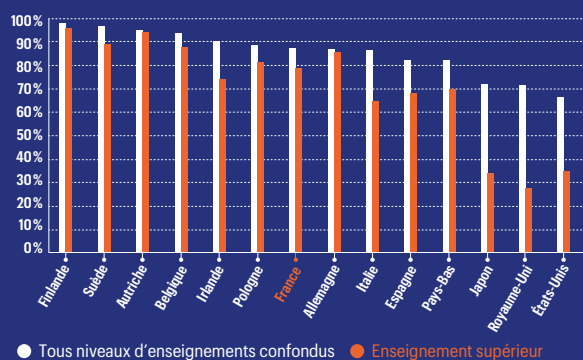
À l'exception des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, les dépenses d'éducation sont en majorité des dépenses publiques (à plus de 80 %). En 2014, elles représentent 87,4 % de la dépense totale dans ce domaine en France, un niveau supérieur à celui de l'Allemagne (86,8 %) et du Royaume-Uni (71,2 %), mais en dessous de la Finlande (98,4 %), de la Suède (96,7 %) et de l'Autriche (95,1 %).

L'évaluation des compétences scientifiques des élèves de 15 ans place la France dans une position moyenne : 8 % des élèves atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2015, niveau similaire à celui de l'Autriche (7,7 %), de la Suède (8,5 %) et des États-Unis (8,5 %) ; mais inférieur à celui de l'Allemagne (10,6 %), du Royaume-Uni (10,9 %) ou encore de la Finlande (14,3 %) et du Japon (15,3 %).

La part de diplômés du supérieur dans les 25-64 ans en France (34,6 %) est inférieure à celle observée aux États-Unis (45,7 %), au Royaume-Uni (46,0 %) ou au Japon (50,5 %), mais supérieure au niveau de l'Allemagne (28,3 %). Cet écart provient d'une démocratisation plus tardive de l'accès à l'enseignement supérieur en France, qui a désormais rattrapé son retard.

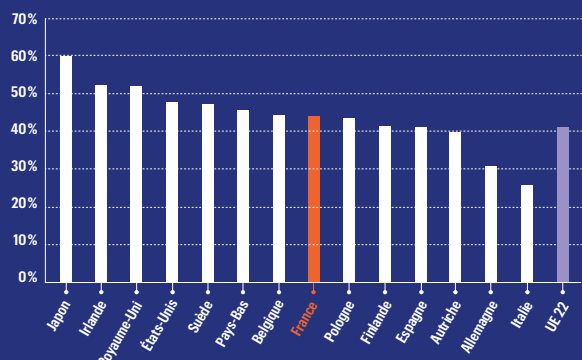
En effet, **la population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée en France :** 44 % d'entre eux ont atteint un diplôme de l'enseignement supérieur en 2016. Ce niveau est proche de celui observé en Belgique (44,3 %) et aux Pays-Bas (45,2 %) ; mais il est également inférieur à celui du Royaume-Uni (52,0 %) et du Japon (60,1 %), et supérieur à celui de l'Allemagne (30,5 %) et de l'Italie (25,6 %).

Fig 13 • DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION (2014)
• PART RELATIVE DANS LES DÉPENSES TOTALES
• EN %



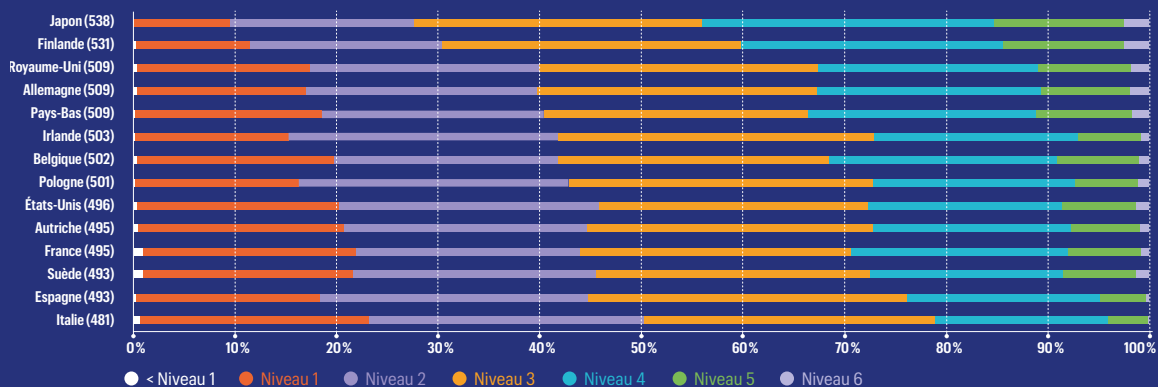
Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017

Fig 15 • DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016)
• PART DANS LA POPULATION DES 25-34 ANS



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017

Fig 14 • NIVEAU DE CULTURE SCIENTIFIQUE DES ÉLÈVES DE 15 ANS (2015)
• CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU SCORE MOYEN (ENTRE PARENTHÈSES)
• % D'ÉLÈVES CLASSÉS À CHAQUE NIVEAU*



* Le niveau 6 étant le plus élevé

Source : OCDE, 2017 (résultats PISA 2015, volume I)

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont considérées comme l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. En plus des diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

En France, les RHST représentent 50,5 % de la population active en 2016. La France fait partie des pays où la part des ressources humaines en science et technologie dans la population active est significative. Elle se situe derrière le Royaume-Uni (56,9%), mais devant l'Allemagne (48,4%).

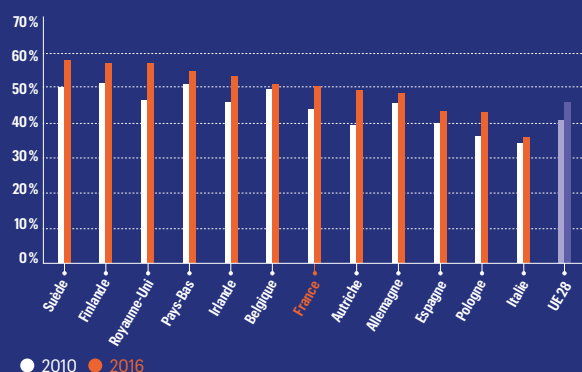
La population de chercheurs est bien représentée : avec 9,4 chercheurs pour 1 000 actifs en 2015, la France se place en 7^e position, devant l'Allemagne (9,2) et le Royaume-Uni (8,8).

Cette main-d'œuvre qualifiée capable de s'adapter et de maîtriser ces nouveaux outils permettra aux entreprises d'investir dans les nouvelles technologies, indispensables à la croissance de la productivité.

Depuis les années 1990, la croissance de la productivité horaire en France a progressivement ralenti, comme dans de nombreux pays développés : entre +1,5% et +2% dans les années 1990, en passant par un recul de 2007 à 2009, pour revenir à une croissance annuelle moyenne d'environ 1 % depuis 2010. **La France affiche cependant une forte productivité du travail en niveau,** que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée.

Fig 16 • RESSOURCES HUMAINES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE (2016)

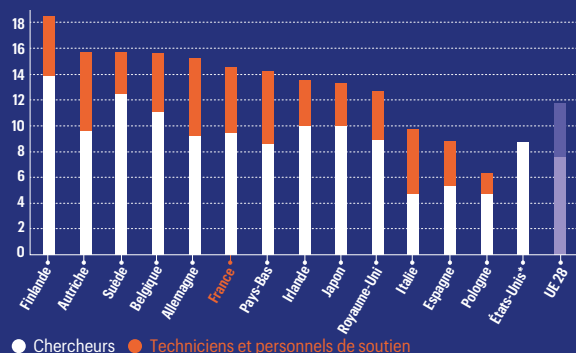
- PERSONNES EMPLOYÉES DANS LES SCIENCES ET TECHNOLOGIES ET/OU DIPLÔMÉS DE L'ÉDUCATION TERTIAIRE
- PART DANS LA POPULATION ACTIVE DES 25 À 64 ANS



Source : Eurostat

Fig 17 • PERSONNEL DE R&D (2015)

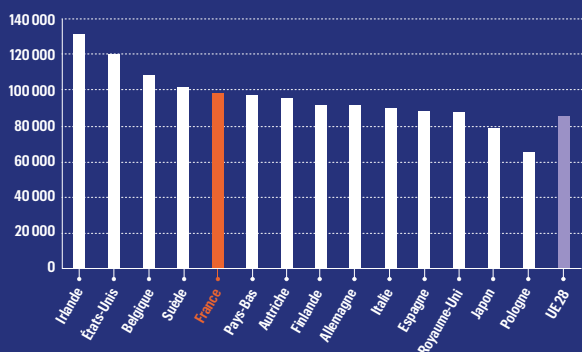
- EFFECTIF POUR 1 000 ACTIFS



Source : OCDE (PIST)
(données seulement disponibles pour le nombre de chercheurs)

Fig 18 • PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL* (2016)

- ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
- EN USD À PPA

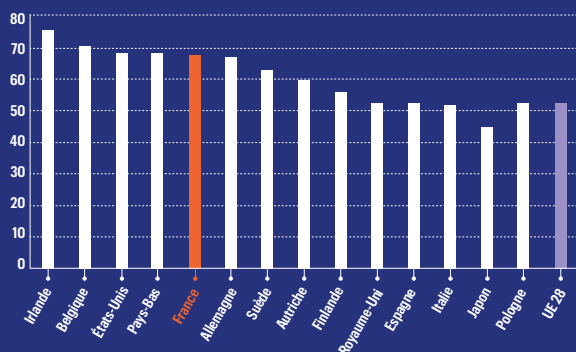


* PIB par heure travaillée

Source : The Conference Board, 2017

Fig 19 • PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2016)

- ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
- EN USD À PPA



* PIB par heure travaillée

Source : The Conference Board, 2017

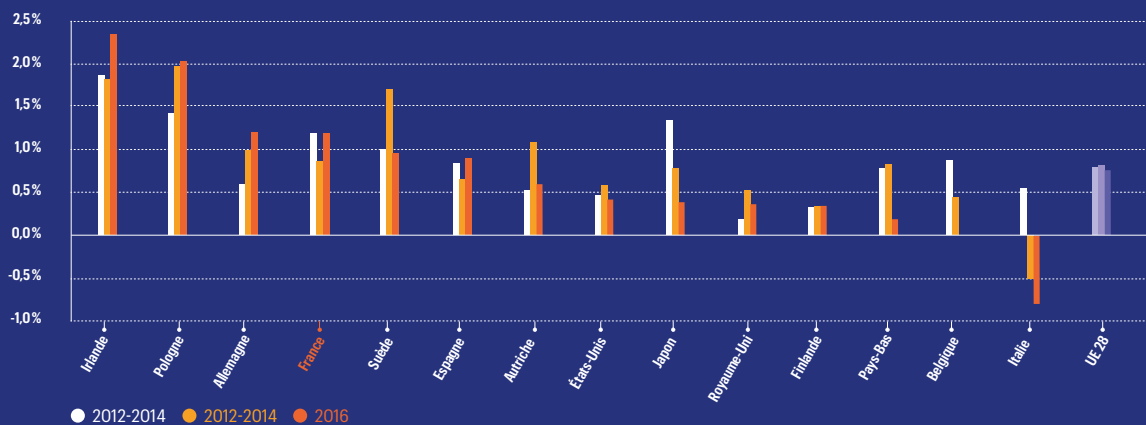
Sur la période 2014-2016, la croissance de la productivité horaire du travail reste faible : +1% en Allemagne, +0,9% en France, +0,5% au Royaume-Uni et -0,5% en Italie.

En 2016, la France connaît une croissance de la productivité horaire du travail de 1,2%. Ce niveau est similaire à celui de l'Allemagne (+1,2%), et supérieur à celui des États-Unis (+0,4%), du Japon (+0,4%) et du Royaume-Uni (+0,4%). Seule l'Italie connaît un recul de 0,8%.

Une mesure de la productivité basée sur la valeur ajoutée brute par heure travaillée permet d'estimer l'évolution de la productivité dans l'industrie manufacturière (cf. *Coûts et fiscalité*). Dans l'industrie manufacturière, la productivité par heure travaillée a progressé de 2,8% en France en 2016 (0,5% pour l'UE 28).

La même évolution est constatée pour la productivité par actif occupé : +2,5% dans l'industrie manufacturière en France en 2016.

Fig 20 • ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL*
• ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE • TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN



* PIB par heure travaillée

Source : The Conference Board, 2017 (calculs Business France)

RECHERCHE et innovation

Le dynamisme des activités de recherche et d'innovation ainsi que l'investissement dans le numérique et les TIC sont source de croissance et de gains de productivité. Ces facteurs sont également déterminants pour l'implantation d'entreprises à forte intensité technologique ou de connaissances.

L'intensité en R&D de la France est en progression constante depuis 2007.

De plus, la France présente une spécialisation technologique dans des domaines technologiques porteurs, comme dans les biotechnologies ou les technologies liées à l'environnement.

Pour pérenniser ces atouts, le gouvernement renforce les dispositifs visant à promouvoir l'innovation en France.

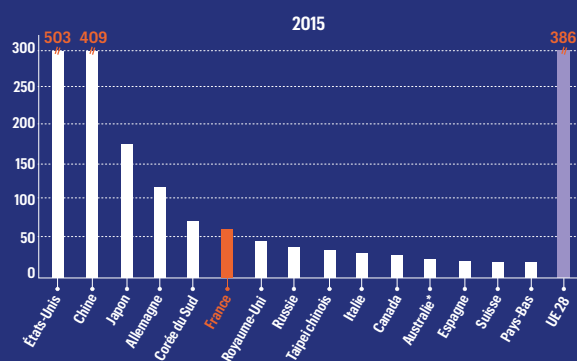
Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) s'élèvent en France à 60,8 milliards de dollars (PPA) en 2015. Au 6^e rang mondial, la France est devancée par les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et la Corée du Sud.

Entre 2014 et 2015, la DIRD (à prix constant) a progressé en France de +0,4 %, soit moins qu'en Allemagne (+3,3 %) et qu'au Royaume-Uni (+3,5 %).

Dans l'échantillon, la Pologne et la Suède croissent fortement en 2015 (+10,9 % et +8,5 %), alors que la Finlande recule significativement (-8,3 %).

Entre 2014 et 2015, la DIRD des entreprises a progressé en France (+0,6 %), mais moins rapidement qu'en Allemagne (+4,9 %) et qu'au Royaume-Uni (+4,4 %). Les plus fortes progressions sont enregistrées en Suède (+12,8 %) et en Pologne (+10,8 %). La plus forte baisse est observée en Finlande (-9,7 %).

Fig 21 • DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D (2015)
• 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES
• EN MILLIARDS D'US\$ EN PRIX ET À PPA COURANTS



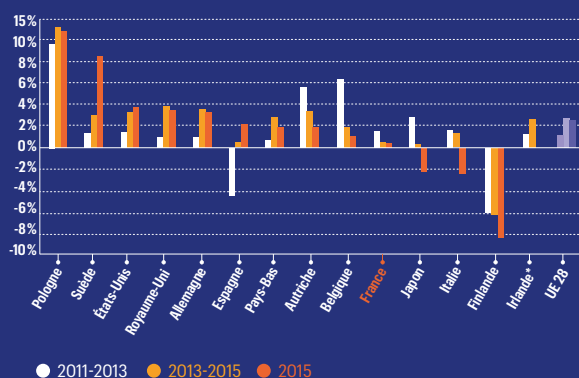
* Données 2013

Source : OCDE

En 2015, l'intensité en R&D de la France (ratio DIRD/PIB de 2,22 %) est plus élevée que dans l'ensemble de l'UE 28 (1,96 %). Elle est inférieure à l'intensité observée au Japon (3,29 %), en Suède (3,28 %) et en Autriche (3,12 %) ou encore en Allemagne (2,93 %), mais supérieure au Royaume-Uni (1,70 %). Ce positionnement de la France s'explique par une base industrielle moins large que dans les pays les plus intensifs en R&D, ainsi que par une spécialisation industrielle différente. En retrait sur la période 2002-2007 (passant de 2,17 % à 2,02 %), ce ratio s'est redressé depuis 2007.

En 2016, la France a consacré plus de 17 milliards de dollars de crédits publics à la recherche et au développement. C'est moins que les États-Unis (149 milliards de dollars), l'Allemagne (35,4 Md\$) et le Japon (33,9 Md\$), mais plus que le Royaume-Uni (14,7 Md\$ en 2015).

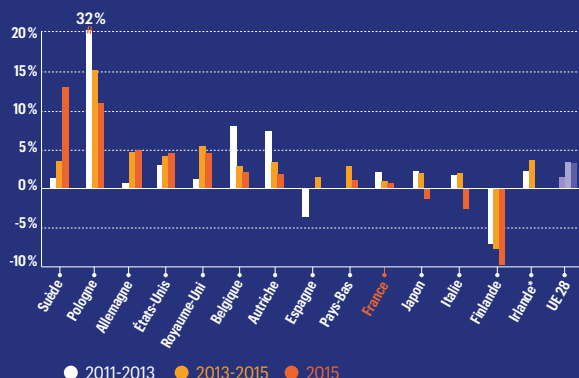
Fig 22 • ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D
• TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME



* Évolutions 2011-2013 et 2013-2014

Source : OCDE (calculs Business France)

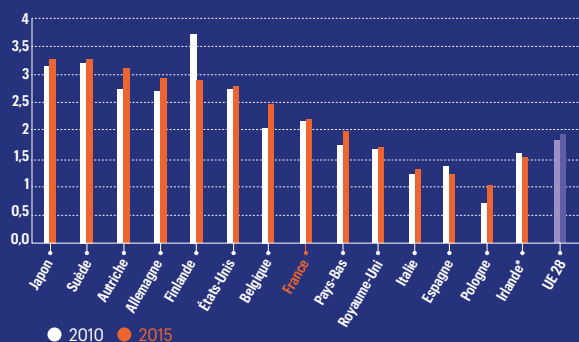
Fig 23 • ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES
DE R&D DES ENTREPRISES
• TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME



* Évolutions 2011-2013 et 2013-2014

Source : OCDE (calculs Business France)

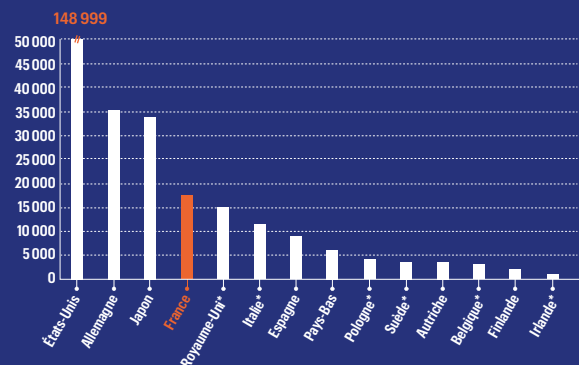
Fig 24 • INTENSITÉ DES ACTIVITÉS DE R&D (DIRD/PIB)
• EN % DE PIB



* Données 2010 et 2014

Source : OCDE

Fig 25 • CRÉDITS PUBLICS POUR LA R&D (2016)
• EN MILLIONS US\$, À PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT COURANT



* Données 2015

Source : OCDE

En France, la contribution des entreprises à la DIRD s'accroît depuis 2009. Les dépenses de R&D des entreprises en France représentent en 2015 65,1% de la DIRD, contre 78,5% au Japon, 71,9% en Belgique, 71,5% aux États-Unis et 68,7% en Allemagne.

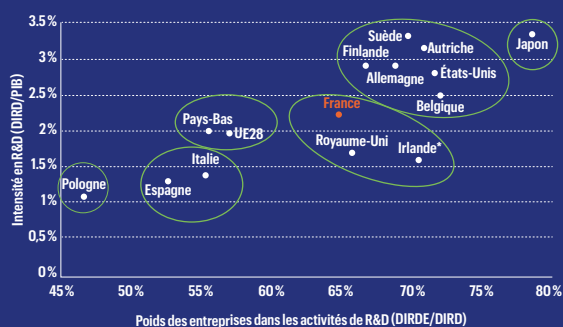
On obtient une corrélation positive entre l'intensité en R&D des pays et le poids des entreprises dans les activités de R&D. Ainsi, les pays qui sont les plus dynamiques en termes de R&D sont ceux où les entreprises sont les plus présentes dans les activités de R&D.

Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des entreprises est plus faible pour les PME que pour les grandes entreprises. La France

se place dans une position moyenne, avec 55,1% de PME et 84,1% grandes entreprises déclarant avoir innové en 2014.

Les investissements dans les TIC (équipements et logiciels) donnent une mesure de l'effort consenti par chaque pays pour son développement technologique. En 2013, la France est le 4^e pays de l'échantillon pour ces investissements (3 % du PIB), devant le Royaume-Uni (2,1 %) et l'Allemagne (1,7 %) ; et, plus spécifiquement, la France est le 1^{er} pays pour les investissements dans les logiciels.

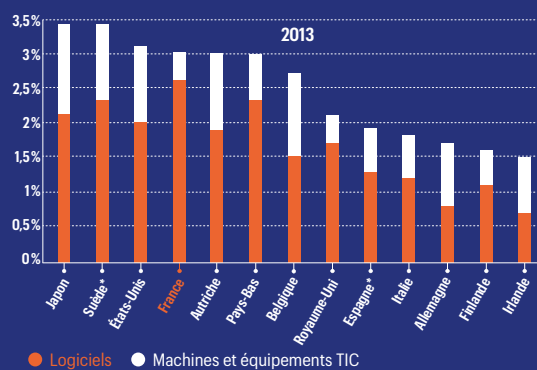
Fig 26 • INTENSITÉ EN R&D ET POIDS DES ENTREPRISES DANS LA R&D (2015)



* Données 2014

Source : OCDE (calculs Business France)

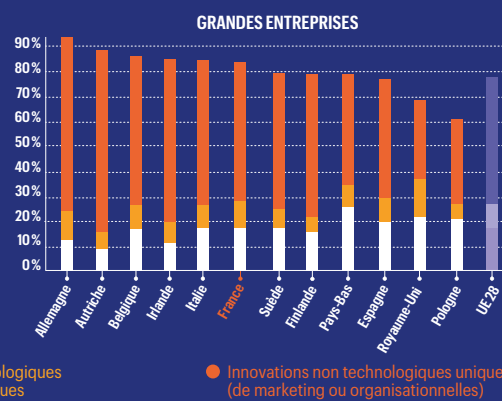
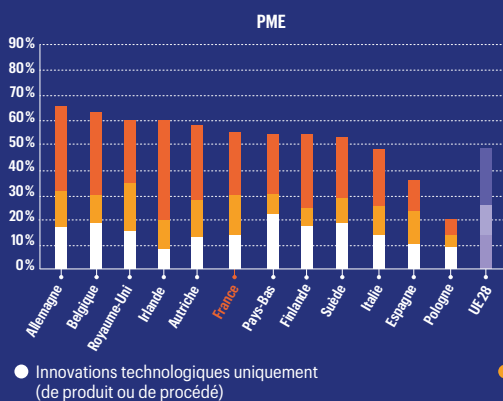
Fig 27 • INVESTISSEMENTS DANS LES TIC (2013)
• EN % DU PIB



* Données 2012

Source : OCDE

Fig 28 • STRATÉGIES D'INNOVATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE (2014)
• ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ • EN %



Source : Eurostat

LES DISPOSITIFS DE PROMOTION DE L'INNOVATION EN FRANCE

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal de soutien à la recherche, sans restriction de secteur ou de taille. Le crédit d'impôt est de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et de 5 % au-delà de ce montant. **En 2013, le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation pour les PME** (taux de 20 %, dans la limite de 400 000 euros) : les dépenses concernées sont celles relatives aux activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Le statut de « jeune entreprise innovante » confère depuis 2004 aux PME de moins de huit ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges un certain nombre d'avantages fiscaux (exonération d'impôt sur les bénéfices et les plus-values, exonération totale de certaines cotisations sociales patronales, etc.). **Ces avantages, réduits en 2011 (dégressivité des exonérations de cotisations sociales à partir de la quatrième année), ont été restaurés en 2014.** Il existe également un statut de « jeune entreprise universitaire », qui a vocation à encourager la création d'entreprise par toute personne impliquée dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

La commission Innovation 2030, présidée par Anne Lauvergeon, a identifié un nombre limité d'opportunités majeures au potentiel

particulièrement fort pour l'économie française. Les huit thématiques d'avenir retenues sont les suivantes : stockage de l'énergie, recyclage des matières, valorisation des richesses marines, protéines végétales et chimie verte, médecine individualisée, big data, silver economy, sécurité collective et protection contre les actions malveillantes.

La French Tech est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques. Les financements s'inscrivent dans le programme d'investissements d'avenir.

- **Accélération** : 200 millions d'euros investis dans des initiatives privées (des « programmes d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.
- **Attractivité internationale** : 15 millions d'euros pour soutenir des fablabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

Un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA 3), doté de 10 milliards d'euros, sera centré sur l'innovation de rupture et disposera de 300 millions d'euros annuels.

LES BREVETS, MARQUES, MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS COMME INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ D'INNOVATION

Méthodologie

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement vingt ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevet peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office européen des brevets). Un brevet peut également être déposé au titre de la **procédure PCT**, selon le **Traité de coopération en matière de brevets** (*Patent cooperation treaty*). Ce traité « permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande «internationale» de brevet ». Depuis mars 2017, 152 états membres ont adhéré au traité, plaçant le PCT au cœur de la coopération internationale pour la propriété intellectuelle. Cette procédure présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale en termes de brevets.

Selon l'INPI, « au sens de la propriété industrielle, la **marque** est un "signe" servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. » Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché. Le **système de Madrid** offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement directement auprès de son Office national ou régional.

Un **dessin ou modèle industriel** est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Il ajoute à la valeur marchande du produit et en accroît le potentiel commercial. Dans la plupart des pays, le dessin ou modèle industriel doit être enregistré afin d'être protégé par la loi. Selon la législation nationale considérée et le type de dessin ou modèle, il peut aussi être protégé par le droit d'auteur en tant que dessin ou modèle non enregistré ou en tant qu'œuvre d'art. Le **système de La Haye** concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels offre au propriétaire d'un dessin ou modèle industriel la possibilité d'obtenir une protection dans plusieurs pays grâce au dépôt d'une demande unique.

Les indicateurs de brevets sont fréquemment utilisés pour révéler la performance d'un pays en matière d'innovation technologique, notamment le nombre de demandes de brevets déposées au titre de la procédure internationale PCT. En 2015, avec 7 961 demandes de brevets déposées, la France se place derrière les États-Unis (51 409), le Japon (41 690) et l'Allemagne (17 315), mais devant le Royaume-Uni (6 308).

Les dépôts de marques sont utilisés pour mesurer l'innovation en termes marketing. En 2015, la France a déposé 5 398 marques par million d'habitants, derrière l'Allemagne (8 440) et le Royaume-Uni (6 685), mais devant les États-Unis (2 925) et le Japon (1 768).

Les dépôts de modèles et dessins industriels sont un 3^e indicateur relatif à la propriété intellectuelle. En 2015, 964 modèles et dessins industriels par million d'habitants ont été déposés par des personnes originaires de France. Les pays dont les ressortissants ont déposé le plus de modèles sont la Suède (1 876), la Finlande (1 706) et l'Autriche (1 554). Les États-Unis n'en ont déposé que 350 par million d'habitants en 2015.

Fig 29 • NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS DÉPOSÉES AU TITRE DU PCT • ANNÉE DE PRIORITÉ, PAYS DE RÉSIDENCE DU/DES INVENTEUR(S)

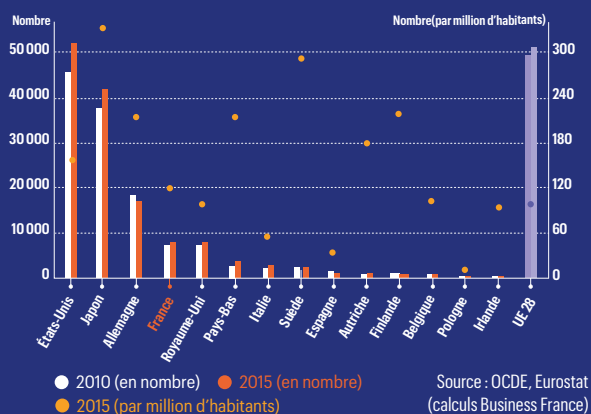


Fig 30 • MARQUES COMMERCIALES DÉPOSÉES PAR PAYS D'ORIGINE • ENSEMBLE DES DEMANDES ENREGISTRÉES EN DIRECT ET VIA LE SYSTÈME DE MADRID • NOMBRE PAR MILLION D'HABITANTS

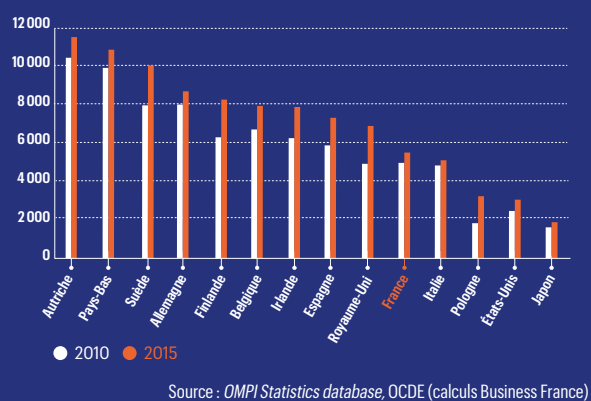
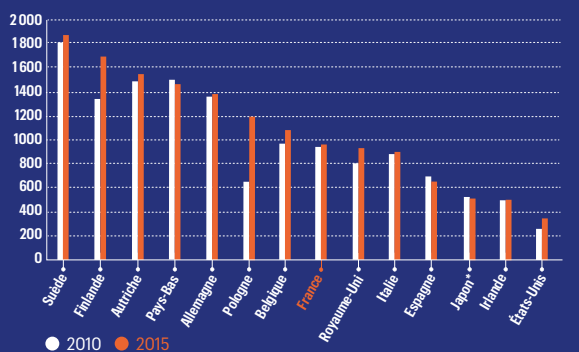


Fig 31 • MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS
PAR PAYS D'ORIGINE • ENSEMBLE DES DEMANDES
ENREGISTRÉES EN DIRECT ET VIA LE SYSTÈME DE LA HAYE
• NOMBRE PAR MILLION D'HABITANTS



Source : OMPI Statistics database, OCDE (calculs Business France)

Un indicateur permet de mesurer la spécialisation technologique d'un pays à partir des demandes de brevets déposées dans les domaines technologiques les plus porteurs : l'avantage technologique révélé (ATR) (voir encadré méthodologique).

Dans les biotechnologies et les technologies liées à l'environnement, la France dispose d'un avantage technologique en 2014. En effet, le poids des demandes de brevets de la France dans chacun de ces secteurs est plus important que le poids du total des demandes de brevets de la France dans le monde. La France présente ainsi une spécialisation technologique dans ces deux secteurs.

Le secteur des TIC est particulièrement dynamique en France et est le 1^{er} secteur clé en termes de brevets déposés (selon la classification des secteurs clés retenue par l'OCDE). En 2014, les TIC représentent 28,3% de l'ensemble des brevets déposés par la France (voir encadré méthodologique).

L'INDICATEUR D'AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR)

Méthodologie

L'indicateur d'avantage technologique révélé (ATR) permet d'apprécier la position relative des domaines technologiques faisant l'objet de brevets au sein d'un même pays. En effet, cet indicateur permet d'obtenir la spécialisation technologique d'un pays en calculant la part de marché des brevets originaux de ce pays dans le domaine visé, rapporté à la part de marché total des brevets originaux du pays.

Cet indicateur de spécialisation technologique d'un pays i , dans un domaine technologique j , est défini par le ratio suivant :

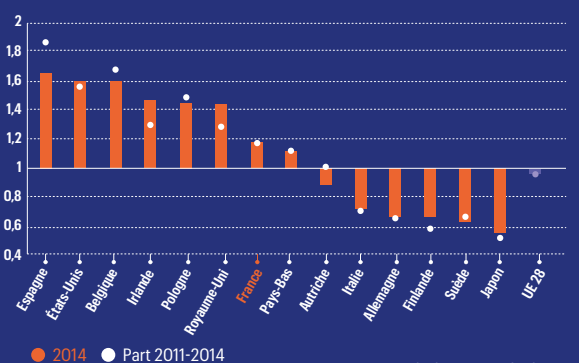
$$ATR_i^j = \frac{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets du domaine } j}{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets tous domaines technologiques confondus}}$$

Si $ATR_i^j > 1$, alors le pays i est relativement spécialisé dans le domaine technologique j (sa part de marché dans le domaine j est supérieure à sa part de marché globale).

Cet indicateur est calculé à partir des demandes de brevets par la voie du *Patent community treaty* (PCT, signé par 152 pays dont la France), qui correspondent à des demandes de brevets « internationaux » (la demande de protection est déposée simultanément dans plusieurs pays).

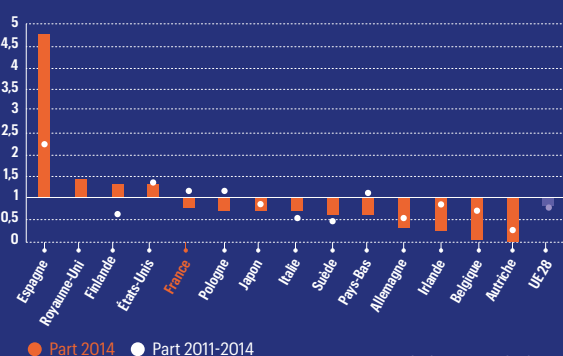
Les quatre domaines retenus dans cette analyse – nanotechnologies, biotechnologies, TIC et technologies liées à l'environnement – comptent pour 42,4% du total des brevets originaux de France en 2014 (48,1% sur la période 2010-2013).

Fig 32 • AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ
DANS LES BIOTECHNOLOGIES
• DEMANDES DE BREVETS SELON LA VOIE PCT, ANNÉE DE PRIORITÉ,
PAYS DE RÉSIDENCE DU (DES) INVENTEUR(S)



Source : OCDE, Base de données sur les brevets (calculs Business France à partir des parts de marché mondiales)

Fig 33 • AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ
DANS LES NANOTECHNOLOGIES
• DEMANDES DE BREVETS SELON LA VOIE PCT, ANNÉE DE PRIORITÉ,
PAYS DE RÉSIDENCE DU (DES) INVENTEUR(S)

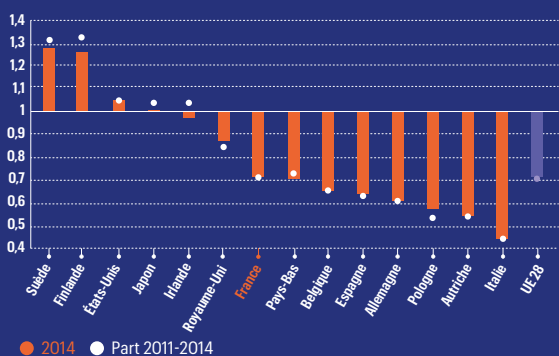


Source : OCDE, Base de données sur les brevets (calculs Business France à partir des parts de marché mondiales)

Cependant, le poids de la France dans les TIC (2,8%) est inférieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (3,9%), se traduisant par une moindre spécialisation relative dans ce secteur clé.

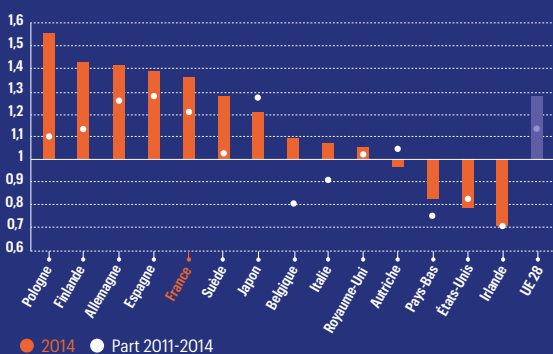
Le positionnement de la France dans les technologies liées à l'environnement s'est fortement amélioré en 2014. 5,3% des brevets de ce secteur sont d'origine française en 2014 contre 4,4% en 2013. Cette hausse résulte d'une forte baisse des brevets déposés au niveau mondial de l'ordre de 34%.

Fig 34 • AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ DANS LES TIC
• DEMANDES DE BREVETS SELON LA VOIE PCT, ANNÉE DE PRIORITÉ,
PAYS DE RÉSIDENCE DU (DES) INVENTEUR(S)



Source : OCDE, Base de données sur les brevets
(calculs Business France à partir des parts de marché mondiales)

Fig 35 • AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ
DANS LES TECHNOLOGIES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT
• DEMANDES DE BREVETS SELON LA VOIE PCT, ANNÉE DE PRIORITÉ,
PAYS DE RÉSIDENCE DU (DES) INVENTEUR(S)



Source : OCDE, Base de données sur les brevets
(calculs Business France à partir des parts de marché mondiales)

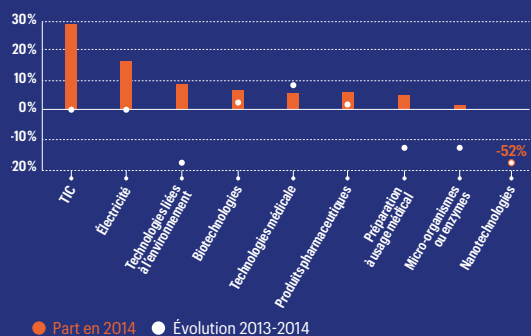
AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR) DE LA FRANCE DANS LES SECTEURS CLÉS

En 2014, les neuf secteurs clés retenus par l'OCDE représentent 74,5% de l'ensemble des brevets déposés par la France.

En termes de brevets déposés, les principaux secteurs sont les TIC, l'électricité, les technologies liées à l'environnement, les biotechnologies, les technologies médicales, les produits pharmaceutiques et les préparations à usage médical.

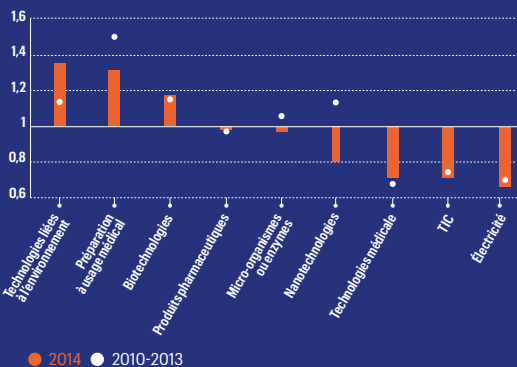
La France présente un avantage technologique révélé dans les secteurs des technologies liées à l'environnement (5,3% des brevets de ce secteur sont d'origine française), des préparations à usage médical (5,1%) et des biotechnologies (4,6%), car le poids de la France dans ces secteurs est supérieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (3,9%).

Fig 36 • BREVETS DÉPOSÉS PAR LA FRANCE
DANS TOUS LES SECTEURS CLÉS
• EN % DU TOTAL DES BREVETS DÉPOSÉS PAR LA FRANCE



Source : OCDE,
Base de données sur les brevets (calculs Business France)

Fig 37 • AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ EN FRANCE
DANS TOUS LES SECTEURS CLÉS



Source : OCDE,
Base de données sur les brevets (calculs Business France)

LA CAPACITÉ D'INNOVATION DE LA FRANCE

Plusieurs classements internationaux confirment la dynamique des entreprises innovantes

La France surclasse ses homologues européens dans le palmarès Technology Fast 500 de Deloitte pour le **nombre d'entreprises technologiques à forte croissance** dans la zone Europe-Afrique-Moyen-Orient. **Le top 10 des entreprises françaises du Technology Fast 500** sont de nouveaux acteurs : Horizontal Software, Chauffeur Privé, Disposable-Lab, Valneva, CROSSCALL, ADYOUlike, OSE Immunotherapeutics, Interactiv Group, Adxperience, SlimPay.

De même, la France se positionne à la **1^{re} place européenne et la 3^e place mondiale** du Top 100 Global Innovators de Clarivate Analytics. Dix groupes français figurent parmi les 100 plus grands innovateurs mondiaux du palmarès 2016 : trois centres de recherche (CNRS, CEA et IFP Énergies nouvelles) et sept entreprises (Alstom, Arkema, Safran, Saint-Gobain, Thales, Valeo et Total).

L'écosystème tech français jouit d'une forte reconnaissance internationale

Après Facebook, Microsoft vient d'annoncer un partenariat dans le domaine de l'intelligence artificielle avec Station F. Cet incubateur abrite depuis l'été 2017 au cœur de la capitale française environ 1 000 startups et de nombreux programmes d'accompagnement portés par des géants du numérique, tels que Vente-privee.com, Zendesk, NUMA, Amazon ou Airbnb.

Paris constitue un écosystème mature pour les jeunes pousses, porté par un système de financement performant, des instituts de recherche reconnus. La capitale se positionne au 6^e rang européen parmi les 35 villes offrant le meilleur environnement pour les startups. **Elle ressort parmi les villes ayant mis en place les politiques publiques de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation les plus performantes** (en matière d'infrastructures d'accueil pour les startups, de connectivité et d'intégration du numérique), **aux côtés de San Francisco, New York et Londres.**

Les startups parisiens se sont construits une solide réputation dans les domaines de l'industrie, de l'économie collaborative ou de l'intelligence artificielle. « **Paris est le 1^{er} hub technologique d'Europe, avec une multitude de nouvelles entreprises de l'Internet des objets, du big data et de l'intelligence artificielle créées chaque année.** » Rand Hindi, PDG de Snips (*The Global Startup Ecosystem Ranking 2015*).

Cette capacité d'innovation a été particulièrement mise en lumière lors des deux dernières éditions du Consumer electronic show (CES) de Las Vegas, le plus grand salon mondial de l'électronique grand public. En 2017, la délégation française était la 3^e mondiale et la 2^e en nombre de startups derrière les États-Unis : environ 260 entreprises françaises étaient présentes, dont 188 startups françaises. 36 d'entre elles ont remporté 33 *innovation awards*.

— INFRASTRUCTURES —

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ce facteur d'attractivité représente un atout majeur dans la distribution géographique des activités productives.

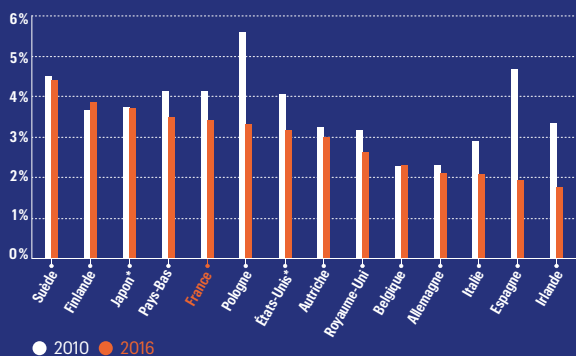
Les entreprises implantées en France bénéficient également d'infrastructures de communication de qualité, d'une bonne couverture du réseau haut débit, et d'une fourniture d'électricité à des prix très compétitifs et stables.

La France se caractérise par un taux d'investissement public (3,4 % du PIB en 2016) plus élevé que celui des États-Unis (3,2% en 2015), du Royaume-Uni (2,6% en 2016) et de l'Allemagne (2,1%). La Formation Brute de Capital Fixe (rapportée au PIB) des administrations publiques a diminué depuis 2009 en France (-0,8 point), comme dans

la quasi-totalité des pays de l'échantillon : Royaume-Uni (-0,7 point), Allemagne (-0,2 point) ou États-Unis (-1 point).

En 2014, les investissements dans les infrastructures de transport représentent 1 % du PIB français, devant l'Allemagne (0,6 %), les États-Unis (0,6%) et le Royaume-Uni (0,7%).

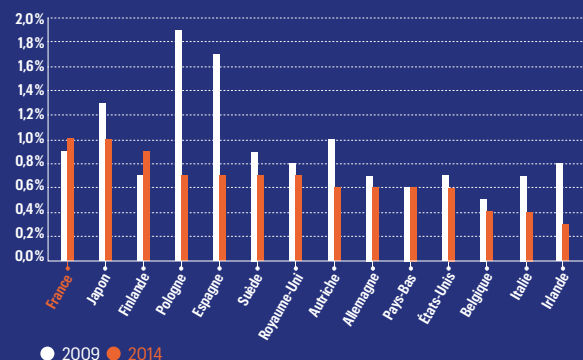
Fig 38 • FBCF DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
• EN % DU PIB



* Données 2015

Source : OCDE (calculs Business France)

Fig 39 • INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT INTÉRIEUR
• DÉPENSES BRUTES D'INVESTISSEMENT EN % DU PIB



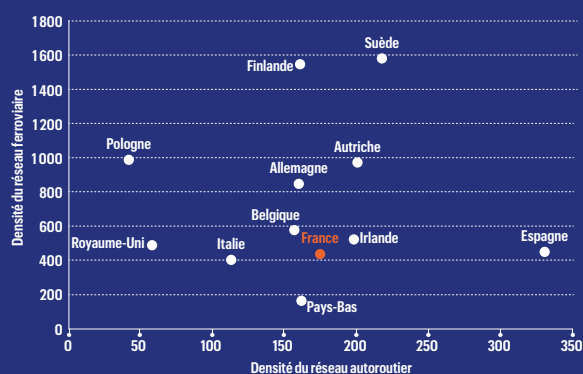
Source : OCDE

Avec plus d'un million de kilomètres de routes, le premier réseau routier d'Europe, dont près de 12 000 km d'autoroutes, près de 30 000 km de lignes ferroviaires et 5 000 km de voies navigables, **la France dispose d'un réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense.**

Le volume de transport routier est élevé en France. Avec 160 000 millions de tonnes-kilomètre en 2016, la France occupe la cinquième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le transport ferroviaire de marchandises est également fortement développé. Avec plus de 34 000 millions de tonnes-kilomètre convoyées en 2015, la France occupe la troisième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

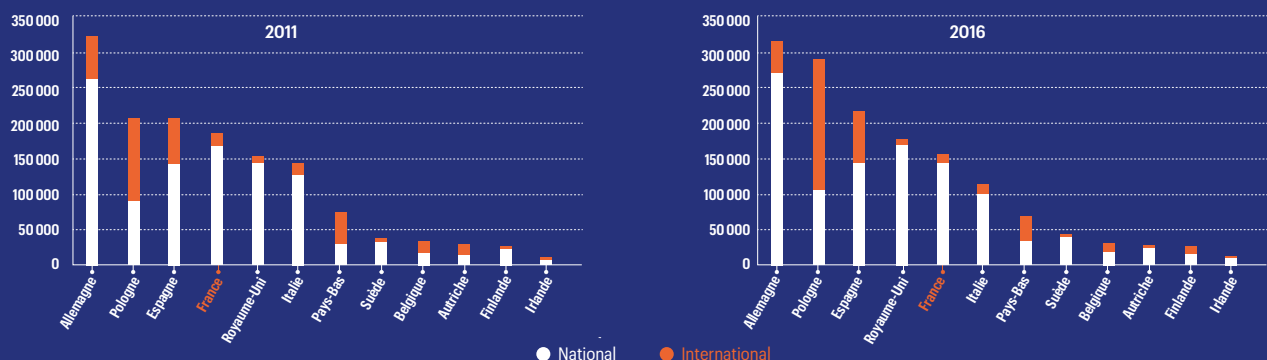
Fig 40 • DENSITÉ DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE (2015*) • EN KM PAR MILLION D'HABITANTS



* Ou dernière année disponible

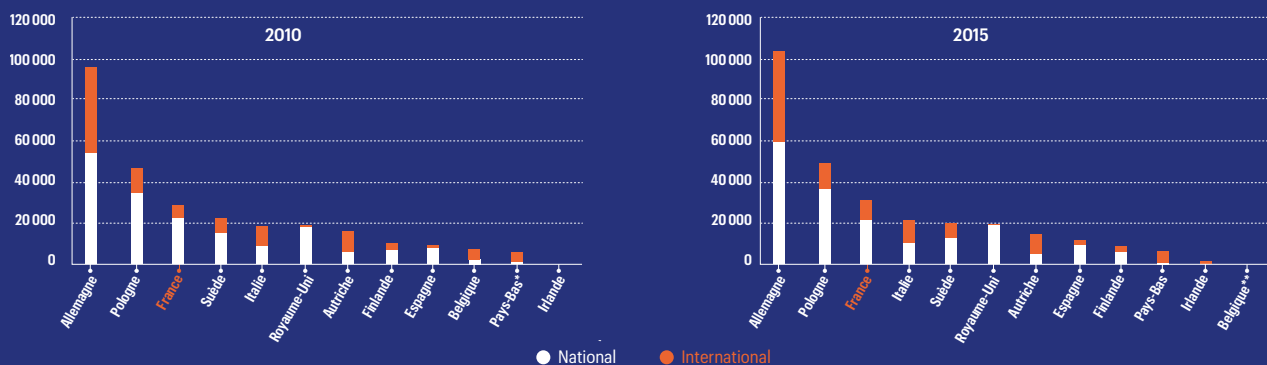
Source : Eurostat (calculs Business France)

Fig 41 • TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES • TOTAL CHARGÉ EN MILLIONS DE TONNES-KM



Source : Eurostat

Fig 42 • TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES • EN MILLIONS DE TONNES-KM



* Données 2009

** Absence de données après 2011

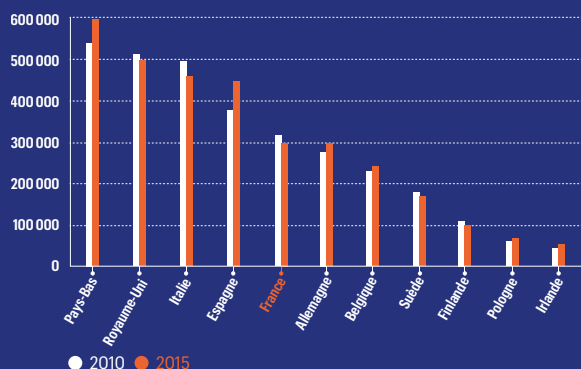
Source : Eurostat

LA RÉFORME FERROVIAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS MULTIMODAUX EN FRANCE

La loi du 4 août 2014 portant sur la réforme ferroviaire a réorganisé le secteur en créant un groupe industriel public intégré réunissant le transporteur et le gestionnaire d'infrastructure. Ce nouveau groupe est constitué d'un établissement public de tête « mère » (la SNCF) et de deux établissements publics « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités). La réforme a en outre permis de réunifier les métiers de la gestion de l'infrastructure, auparavant séparés entre RFF

et SNCF, en une seule entité, SNCF Réseau. Cette mutualisation de compétences et de fonctions devrait permettre des gains de productivité concourant à une amélioration de la gestion du réseau et à une stabilisation de la dette de l'établissement. Par ailleurs, une « règle d'or » a été mise en place, de sorte que les projets de développement de l'infrastructure ne soient plus financés par SNCF Réseau tant que son endettement n'aura pas été réduit.

Fig 43 • TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES
• POIDS BRUT EN MILLIERS DE TONNES

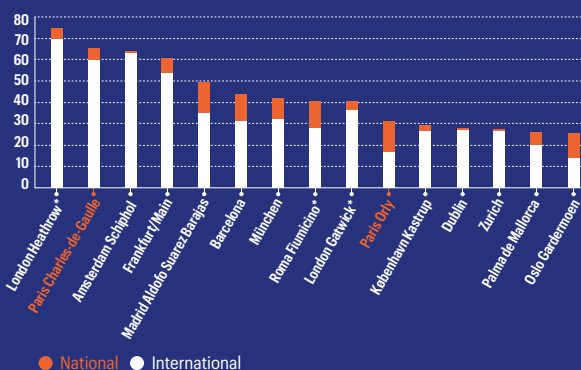


Source : Eurostat

La France dispose également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Elle est ouverte sur trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et mer du Nord), et sur quatre océans. En 2015, le trafic de marchandises chargées ou déchargées dans les ports métropolitains et départements d'Outre-Mer totalise 300 millions de tonnes, plaçant la France au 5^e rang des pays européens de l'échantillon.

Ces réseaux terrestre et maritime sont complétés par des infrastructures aéroportuaires de qualité. En France, 43 aéroports enregistrent, chacun, plus de 100 000 mouvements de passagers par an. En 2016, deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE 28 : Paris-Charles-de-Gaulle est à la 1^{re} place en termes de fret, et à la 2^e place en nombre de passagers transportés derrière l'aéroport London Heathrow ; et Paris-Orly se positionne à la 10^e place en nombre de passagers transportés.

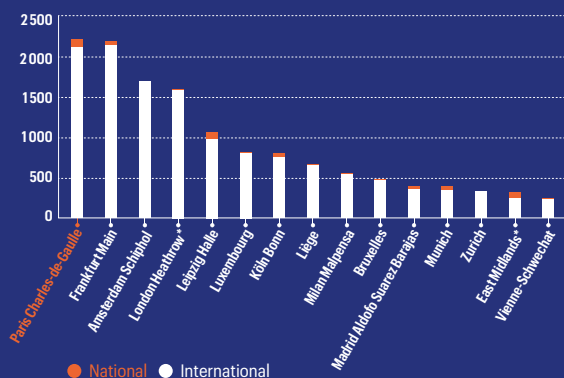
Fig 44 • 15 PREMIERS AÉROPORTS DE L'UE 28 (2016)
• EN MILLIONS DE PASSAGERS À BORD



* Données 2015

Source : Eurostat

Fig 45 • 15 PREMIERS AÉROPORTS DE L'UE 28 (2016)
• EN MILLIERS DE TONNES DE FRET ET COURRIER À BORD



* Données 2015

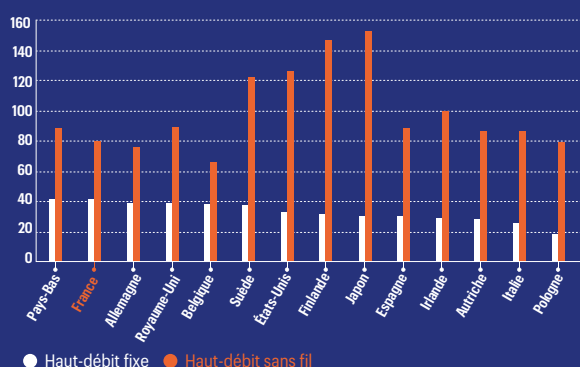
Source : Eurostat

Comme dans l'ensemble des pays de l'échantillon, le taux de pénétration de l'Internet haut débit a fortement progressé ces dernières années en France. Avec environ 41 abonnés à un réseau fixe pour 100 habitants en 2016, la France se place au 2^e rang des pays étudiés, devant l'Allemagne (39 abonnés) et le Royaume-Uni (38 abonnés). Les écarts entre les pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil, avec notamment 152 abonnements au Japon pour 100 habitants, 147 en Finlande, 126 aux

États-Unis et 122 en Suède, contre 90 au Royaume-Uni, 80 en France et 77 en Allemagne.

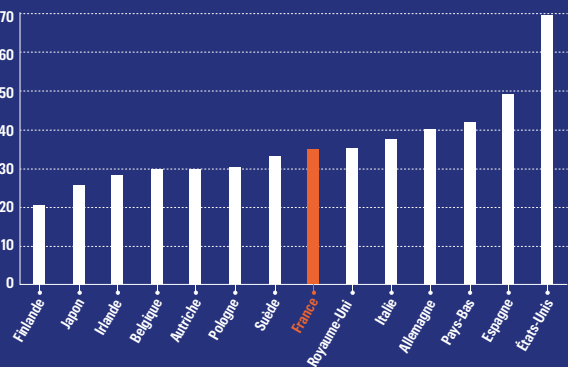
Les prix de l'accès au très haut débit sont à des niveaux comparables dans les pays européens de l'échantillon, à l'exception de l'Espagne (49 US\$). En France, le prix mensuel moyen d'un accès est de 35 US\$, nettement inférieur à celui des États-Unis (70 US\$).

Fig 46 • TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'INTERNET HAUT DÉBIT (DÉCEMBRE 2016) • NOMBRE D'ABONNÉS POUR 100 HABITANTS



Source : OCDE, Broadband statistics

Fig 47 • TARIFICATION MENSUELLE DE L'INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT (2014) • EN USD À PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT



Source : OCDE, Digital Economy Outlook, 2015

ACCÈS INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT

Le Plan France Très Haut Débit est une stratégie d'investissement visant à couvrir intégralement le territoire en très haut débit (débit supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022, avec un objectif intermédiaire, qui est d'atteindre 50 % de

la population d'ici 2017. Lancé au printemps 2013, il repose sur un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

En 2014, la vitesse moyenne de téléchargement descendant en France était de 110 Mbit/s, ce qui la place au 4^e rang de l'échantillon, derrière notamment la Suède (240 Mbit/s), le Japon (167 Mbit/s) et les Pays-Bas (136 Mbit/s), mais devant le Royaume-Uni (57 Mbit/s) et l'Allemagne (45 Mbit/s).

La part des souscriptions à un abonnement Internet fixe assurant une vitesse supérieure ou égale à 10 Mbps dans le total des souscriptions atteint 96% en France, au-dessus de la moyenne de l'UE 28 (82%), du Royaume-Uni (93%) et de l'Allemagne (76%).

En termes de déploiement de la technologie IPv6, la France est en bonne position. D'après Cisco, son ratio de déploiement est de 42% en septembre 2017, ce qui la place en 6^e place des pays de l'échantillon.

L'IPv6

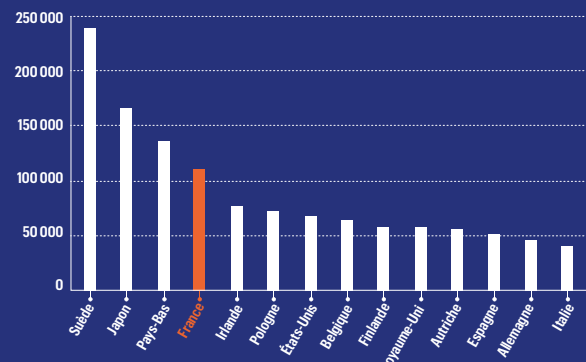
Méthodologie

L'IPv6 est la dernière version du protocole d'identification des appareils connectés à Internet, qui est destinée à remplacer le système précédent appelée IPv4. Celui-ci, encore largement utilisé, permettait d'identifier environ quatre milliards d'adresses. Pendant la période de transition actuelle, qui dure plusieurs années, les deux systèmes d'identification coexistent. Disposer des infrastructures rendant possible l'utilisation du protocole IPv6 permet à un pays de faire face à l'épuisement prochain des adresses IPv4. Afin que l'utilisateur final utilise l'IPv6, il faut que les sites web qu'il consulte, son serveur ainsi que son fournisseur d'accès aient adopté les modifications nécessaires.

Cisco a élaboré un ratio afin d'assurer le suivi du déploiement de ce protocole, qui varie de 0 (pas de déploiement de l'IPv6) à 100. Ce ratio dépend du trafic, du contenu et des utilisateurs finaux, selon la formule :

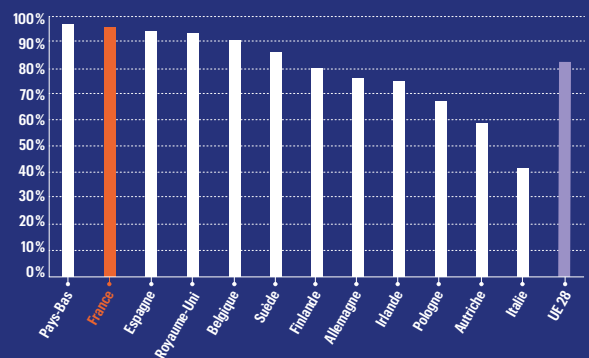
$$\text{Deployment Ratio} = \frac{\% \text{Transit AS} + 3 \times \sqrt{\% \text{content}} \times \% \text{user}}{4}$$

Fig 48 • VITESSE DE TÉLÉCHARGEMENT DESCENDANT MOYEN (SEPTEMBRE 2014) • EN KBIT/S



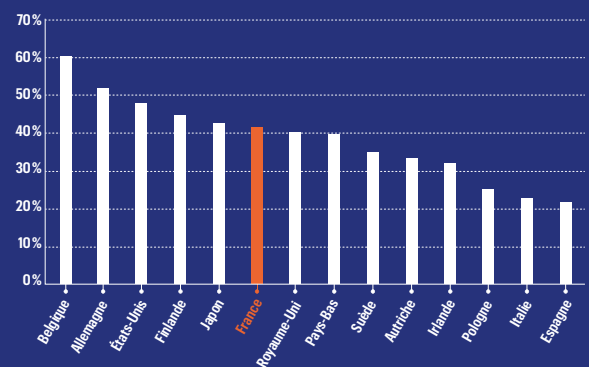
Source : OCDE, Digital Economy Outlook, 2015

Fig 49 • PART DES SOUSCRIPTIONS À UN ABONNEMENT INTERNET FIXE >= 10 MBPS (JUN 2016) • PART DU TOTAL DES SOUSCRIPTIONS À UN ABONNEMENT INTERNET FIXE



Source : Digital Scoreboard, Commission Européenne

Fig 50 • DÉPLOIEMENT DE L'IPv6* (SEPTEMBRE 2017)



* Ratio calculé par Cisco afin de mesurer le déploiement de la technologie IPv6 en prenant en compte le pourcentage des préfixes, du trafic, des contenus et des utilisateurs d'Internet l'utilisant

Source : Cisco

Les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs pour les entreprises installées en France. Ils comptent parmi les plus compétitifs d'Europe, en raison d'une bonne maîtrise de la production et du réseau.

La variabilité du prix de l'électricité en France reste faible.

Le marché français reste dynamique dans l'immobilier d'entreprise. Paris devance les principales métropoles européennes, avec 4 autres métropoles françaises présentes dans ce classement (Lyon, Lille, Toulouse, Marseille).

Fig 51 • PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMATEURS INDUSTRIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION (2^{ÈME} SEMESTRE 2016)
• PRIX TTC (€/KWH)

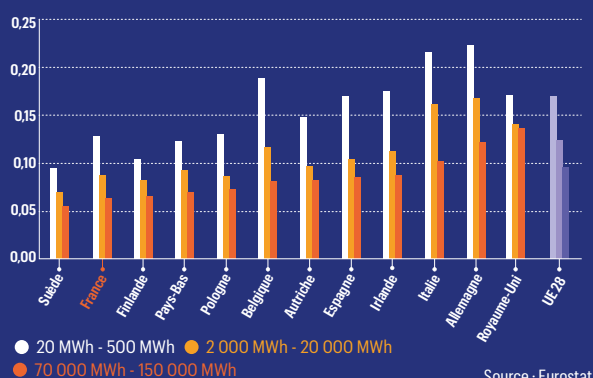


Fig 52 • VARIABILITÉ DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMATEURS INDUSTRIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION (S2 2014-S2 2016)
• ÉCART-TYPE DU PRIX TTC (EN %)

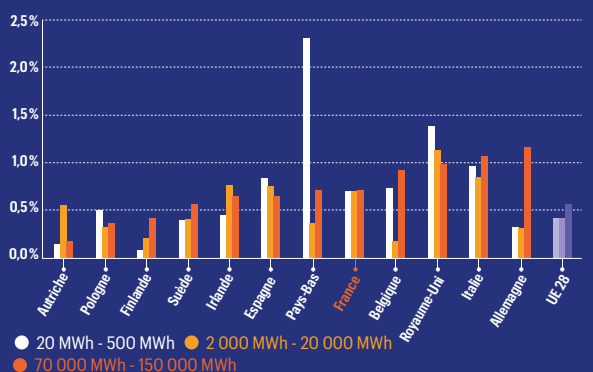


Tableau 1 • INDICATEURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS DE BUREAUX

	Transactions (m²)		Taux de vacance (en %)	
	2016	2015	Q4 2016	Q4 2015
Paris Centre	2 110	1 930	6,9%	7,9%
Londres Centre	1 058	1 275	5,7%	4,3%
Berlin	838	814	2,8%	4,2%
Munich	778	741	4,2%	4,5%
Francfort	551	438	10,0%	10,8%
Hambourg	543	529	5,9%	5,9%
Varsovie	455	660	15,0%	12,5%
Bruxelles	434	298	9,0%	9,8%
Madrid	430	483	11,8%	12,5%
Milan	314	370	12,0%	12,8%
Vienne	300	210	5,8%	6,4%
Amsterdam	296	260	13,6%	14,7%
Lyon	292	273	6,2%	6,6%
Barcelone	288	388	11,5%	12,9%
Dublin	249	260	9,0%	10,2%
Lille	229	169	n.d.	n.d.
Stockholm	225	195	7,0%	8,3%
Toulouse	169	116	5,8%	4,9%
Helsinki	155	148	13,5%	13,3%
Rome	137	109	6,7%	7,4%
Manchester	121	122	13,0%	12,6%
Marseille	111	155	n.d.	n.d.
Edinbourg	69	85	6,5%	9,2%
Birmingham	64	89	9,9%	8,4%
Glasgow	64	75	9,7%	11,5%

Note : Les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

Source : BNP Paribas Real Estate, *European Office Market*, 2017

— ENVIRONNEMENT — administratif et réglementaire

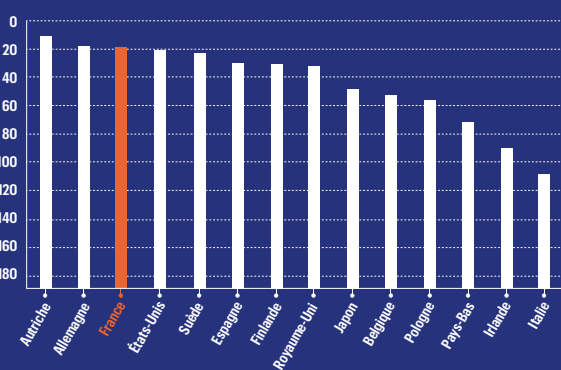
L'environnement administratif et réglementaire en France est souvent perçu comme un point de critique dans les enquêtes d'opinion. La réglementation du travail est notamment considérée comme complexe. Au regard des critères utilisés par la Banque mondiale pour apprécier l'environnement des affaires, la France occupe une position moyenne, avec, cependant, de bonnes performances sur plusieurs critères importants (commerce transfrontalier, exécution des contrats, création d'entreprise, fourniture d'électricité, protection des intérêts minoritaires, gestion de l'insolvabilité). Toutefois, certains aspects de l'environnement administratif et réglementaire mettent en lumière certains atouts : l'accessibilité des marchés publics ou encore le développement de l'e-administration font de la France un pays attractif pour les investisseurs étrangers. Enfin, le marché français se distingue par la dynamique des créations nettes d'entreprise.

Le classement *Doing Business* de la Banque mondiale évalue 190 économies selon la facilité à y faire des affaires. La France occupe le 29^e rang (10^e dans l'échantillon du présent *Tableau de bord*) dans le rapport 2017. Ce classement est établi à partir d'une évaluation des réglementations dans dix domaines : la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité.

Le rapport vise d'abord à évaluer les coûts de transaction. Il ne traduit pas l'attractivité globale du territoire français en ce qu'il ne rend notamment pas compte des gains associés à la fourniture de services publics de qualité. Il est à noter que la méthodologie a évolué pour les éditions 2015 et 2016.

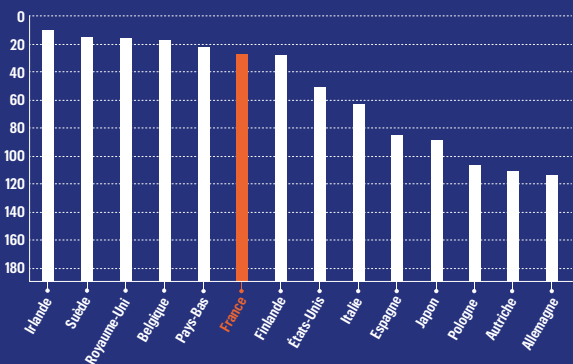
Les meilleures performances de la France sont obtenues notamment en matière d'exécution des contrats (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la créance) et de création d'entreprise (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours, le coût et le capital minimum versé en pourcentage du revenu).

Fig 53 • FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES D'EXÉCUTION DES CONTRATS • CLASSEMENT MONDIAL DES PAYS



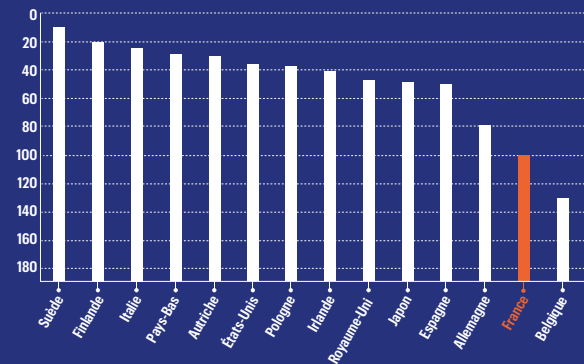
Source : Banque Mondiale, *Doing Business*, 2017

Fig 54 • FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES DE CRÉATION D'ENTREPRISE • CLASSEMENT MONDIAL DES PAYS



Source : Banque Mondiale, Doing Business, 2017

Fig 55 • FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ • CLASSEMENT MONDIAL DES PAYS



Source : Banque Mondiale, Doing Business, 2017

La France apparaît mal classée en matière de transfert de propriété (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la valeur du bien).

Le développement de l'administration électronique, ou e-administration, est un atout supplémentaire de la France. Selon l'étude *E-government Survey 2016* des Nations unies, la France se classe à la 10^e place mondiale et à la 5^e place de l'échantillon en termes de développement de l'e-administration.

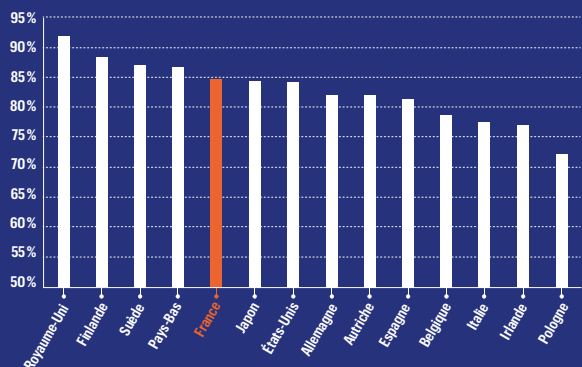
Le gouvernement a lancé depuis 2012 un vaste programme de simplification administrative, qui s'est notamment traduit dans la loi relative à la simplification de la vie des entreprises (décembre 2014) et

la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (août 2015).

Sur les années 2015-2016, la mise en place d'une déclaration sociale nominative unique doit permettre aux entreprises une économie de 1,6 milliard d'euros.

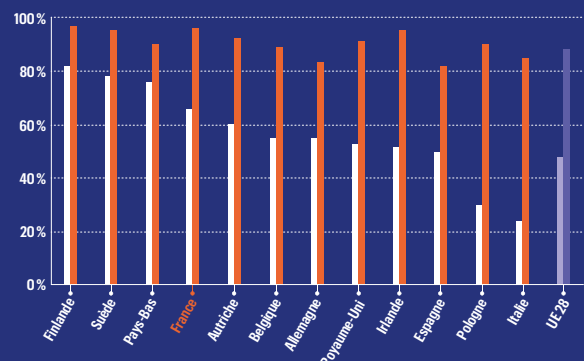
En termes d'utilisation d'Internet pour accéder aux services administratifs publics en ligne, la France figure parmi les meilleurs pays de l'UE 28. En effet, **66% des particuliers français ont utilisé Internet au cours des douze derniers mois pour contacter les pouvoirs publics en 2016**, contre seulement 48% en moyenne pour l'UE 28, 55% pour l'Allemagne et 53% pour le Royaume-Uni.

Fig 56 • INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE (E-ADMINISTRATION) (2016)



Source : UNPACS (United Nations public administration country studies)

Fig 57 • UTILISATION D'INTERNET PAR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES POUR LEURS CONTACTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS (2016)



* Données 2013 ● Particuliers ● Entreprises*

Source : Eurostat

LES MAUVAIS CLASSEMENTS DE LA FRANCE CONTRASTENT AVEC LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Sur la thématique de la compétitivité, les classements les plus connus sont le *Global Competitiveness Index* du *World Economic Forum*, le *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD de Lausanne et le *Doing Business* de la Banque mondiale. Le positionnement de la France est variable selon ces classements, qui mêlent indicateurs statistiques et enquêtes d'opinion : au 31^e rang du classement réalisé par l'IMD *World Competitiveness Yearbook*, au 21^e rang du classement réalisé par le WEF *Global Competitiveness Index* 2016-2017 et au 29^e rang du *Doing Business* de la Banque mondiale.

Dans le *World Competitiveness Yearbook*, près de la moitié de l'indice composite repose sur des enquêtes d'opinion. Outre la difficulté à traduire la compétitivité d'un pays par un unique indice composite, le poids prépondérant des enquêtes d'opinion sur l'estimation de cet indice amène à interpréter les résultats avec beaucoup de prudence. Les idées reçues pénalisent traditionnellement la France, perçue comme excessivement administrée et rétive à la mondialisation, alors que notre économie est fortement ouverte aux capitaux internationaux, la France se situant au 10^e rang mondial du stock d'IDE entrants, étant le 7^e investisseur dans le monde et le 1^{er} pays européen en matière d'accueil des investissements étrangers dans le domaine industriel.

Dans le *Global Competitiveness Index* 2016-2017, la France se positionne au 53^e rang pour le critère de perception « Productivité et salaire », alors qu'elle présente une productivité horaire du travail très élevée : 7^e au niveau mondial.

Ces classements favorables au droit anglo-saxon ne proposent qu'un aperçu limité d'un des aspects de la compétitivité des pays. L'environnement des affaires ne peut se limiter aux procédures administratives et à l'environnement réglementaire. Le *Doing Business* ne mesure pas tous les paramètres constitutifs de la compétitivité, il ne couvre ni la sécurité, ni la stabilité économique, ni la corruption, ni la qualité des infrastructures, ni l'éducation et la formation de la main-d'œuvre. Il n'évalue pas la solidité du système financier ni de sa régulation, pourtant deux facteurs importants dans la compréhension des causes de la crise financière et qui affecte l'environnement des affaires.

Ces classements doivent donc être exploités avec prudence, car ils présentent de fortes limites méthodologiques.

LA LOI TRAVAIL DU 8 AOÛT 2016 RELATIVE AU TRAVAIL, À LA MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET À LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

La loi Travail réforme le Code du travail pour moderniser le fonctionnement du marché du travail selon trois axes : plus de dialogue social, plus de souplesse et de visibilité pour les entreprises et plus de protection pour les actifs, en particulier ceux en situation de précarité.

La loi renforce le rôle des partenaires sociaux dans la définition des règles relatives à l'organisation et au temps de travail, et généralise la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche dans tous les domaines du temps de travail. Elle confie la responsabilité de la définition des règles relatives à l'organisation et au temps de travail aux partenaires sociaux au niveau de l'entreprise. Les entreprises pourront ainsi plus facilement s'adapter aux pics d'activité via des dérogations aux dispositions juridiques générales.

Cette démarche s'appuie sur un dialogue social rendu plus efficient à travers trois réformes importantes :

- la réduction significative du nombre de branches professionnelles, avec un nombre cible de 200 branches dans les trois ans ;
- le renforcement de la légitimité des accords d'entreprises par la généralisation des accords majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats représentant au moins 50% des suffrages exprimés en faveur des syndicats représentatifs ;
- une efficacité du dialogue social renforcée par l'incitation des partenaires sociaux à s'accorder sur une méthode de négociation et par le renforcement de ses acteurs.

En donnant plus de visibilité aux entreprises, la loi réduit les freins à l'embauche en CDI, en précisant notamment les motifs de licenciement pour motif économique. L'objectif est de rendre accessible à tous, notamment aux petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas de conseils juridiques ou de services de ressources humaines, les critères qui permettent de savoir si le motif économique est ou non fondé.

La loi met également en place de nouvelles protections pour les travailleurs, qu'ils soient salariés ou indépendants. Elle crée un compte personnel d'activité (CPA) qui vise à sécuriser les parcours, à faciliter les transitions professionnelles, et à permettre à chacun de mieux visualiser les droits auxquels il peut prétendre. Tous les actifs auront ainsi un meilleur accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, afin d'adapter et d'améliorer leurs qualifications, au bénéfice de la productivité.

Concernant les jeunes de moins de 26 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi ni en formation, la « **garantie jeunes** », dispositif permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière pour faciliter son accès à l'emploi, a été étendue sur tout le territoire national depuis 2017.

Enfin, la loi instaure une **responsabilité sociale des plateformes numériques** et un **droit à la déconnexion** pour les salariés, et prévoit l'ouverture d'une **concertation sur le développement du télétravail** avec les partenaires sociaux.

LOI DU 15 SEPTEMBRE 2017 D'HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES LES MESURES POUR LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Le gouvernement a choisi d'avoir recours aux ordonnances, procédure prévue par la Constitution, pour poursuivre la réforme du Code du travail. Cette procédure lui permet, avec l'autorisation du Parlement et pendant une durée limitée, de prendre des mesures qui relèvent normalement du domaine de la loi afin de garantir l'exécution rapide de son programme. **Cinq ordonnances, élaborées en étroite concertation avec les partenaires sociaux, ont été prises en Conseil des ministres le 22 septembre 2017 et publiées au Journal officiel le 23 septembre 2017.**

La réforme s'appuie sur trois axes : le renforcement de la négociation collective, la simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs ainsi que la sécurisation des relations de travail entre salariés et employeurs.

Les ordonnances accordent une place centrale à la négociation collective d'entreprise et facilite son développement dans les TPE-PME par des mesures spécifiques (possibilité de négocier directement avec un élu du personnel dans les moins de 50 salariés ou avec les salariés dans les moins de 20, accès à un Code du travail numérique clair, formulaire-type de licenciement, dispositions spécifiques TPE-PME incluses dans les accords de branche).

Le dialogue social est simplifié et rendu plus opérationnel par la fusion des instances représentatives du personnel en une instance unique, le conseil social et économique (CSE), pour toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les entreprises pourront également définir à leur niveau l'agenda social des négociations collectives (fréquence, contenu et niveau des consultations) dans la limite de trois ans. Pour valoriser leur parcours syndical, les acteurs du dialogue social disposeront d'un accès renforcé à la formation professionnelle et au bilan de compétences pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.

Afin de s'adapter rapidement aux évolutions du marché, **les entreprises pourront conclure, par accord majoritaire, des aménagements sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité, nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur**

compétitivité. En cas de refus du salarié de se voir appliquer ces aménagements, l'employeur pourra recourir à son licenciement. Celui-ci ne constituera pas un licenciement pour motif économique et reposera sur une cause réelle et sérieuse. Le salarié bénéficiera alors d'un abondement de la part de l'employeur de 100 heures sur son compte personnel de formation (CPF).

En vue d'une meilleure prise en compte de la spécificité des secteurs d'activité, **les branches se voient attribuer de nouvelles compétences**. Les branches pourront ainsi définir les conditions d'emploi et de travail des salariés, ainsi que les garanties qui leur sont applicables, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles pourront préciser les règles encadrant les CDD, les contrats temporaires et les contrats de chantier.

Les indemnités prud'homales sont désormais plafonnées en cas de licenciement abusif afin de donner davantage de sécurité et de visibilité sur les contentieux potentiels, et les délais de recours sont abaissés à un an. Par ailleurs, **les indemnités légales de licenciement sont augmentées de 25%⁽¹⁾**.

Plusieurs mesures tendent également à faciliter la restructuration des entreprises et renforceront l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers. **En cas de licenciement collectif, le périmètre d'appréciation du motif économique sera fixé au niveau national**. La présentation des offres de reclassement sera simplifiée et rendra les procédures de reclassement plus transparentes et plus équitables. Enfin, **l'instauration de la rupture conventionnelle collective** permet de définir par accord collectif d'entreprise un cadre commun de départs volontaires, évitant ainsi de recourir à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et aux licenciements.

Afin de prendre en compte les nouveaux modes de travail liés à la diffusion du numérique, **la mise en œuvre du télétravail est désormais sécurisée et assouplie**, permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

(1) Décret du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement.

Le rapport de la Commission européenne *Public Procurement Indicators* 2015 nous enseigne que **la France est le 1^{er} pays de l'UE 28 en nombre d'appels d'offre de marchés publics ouverts au niveau européen** : la France a publié plus de 41 000 appels d'offre en procédure ouverte en 2015, soit 23,9% du total des appels d'offre de l'UE 28. De plus, **la France est le 2^e pays en valeur pour ces appels d'offre en procédure ouverte**, juste derrière le Royaume-Uni. Au total, 65,5 milliards d'euros de marchés publics sont proposés en procédure ouverte en France en 2015.

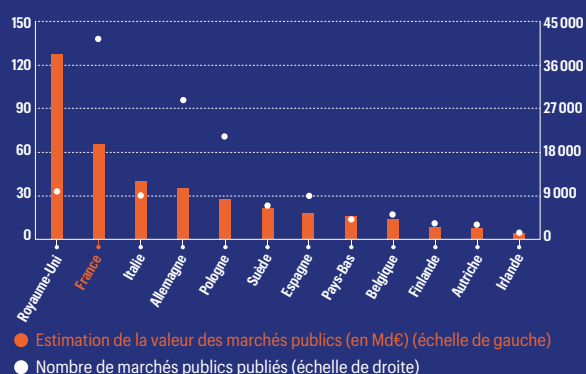
Les créations d'entreprise sont dynamiques en France. Le taux de créations d'entreprise pour l'ensemble de l'économie est de 9,4% pour la France en 2015, devant l'Allemagne (7,1%), mais derrière le Royaume-Uni (14,3% en 2014). Dans l'industrie manufacturière, ce taux passe à 7,1% pour la France en 2015, 4^e meilleur taux après la Pologne (9,8%), le Royaume-Uni (9,8% en 2014) et les Pays-Bas (7,5%), et devant l'Allemagne (3,7%).

Dans l'ensemble, le nombre d'entreprises actives en France s'accroît de 2,3% en 2015, soit 77 438 créations nettes d'entreprise pour l'ensemble de l'économie. La moyenne de l'UE 28 enregistre une hausse des créations nettes de seulement 1,7% en 2015.

Dans l'industrie manufacturière, le taux de créations nettes d'entreprise atteint +0,6% en 2015. Ce rythme de progression est légèrement supérieur à celui de l'UE 28 (+0,3%), alors que ce taux est en baisse en Allemagne (-2,0% en 2015) et au Royaume-Uni (-0,7% en 2014).

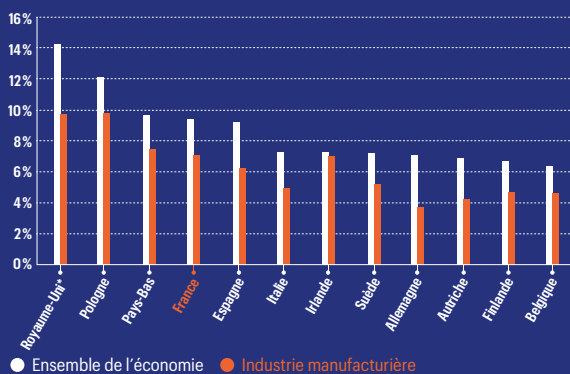
La France possède également le 3^e taux de disparition des entreprises le plus faible de l'échantillon (5,3% en 2015), derrière l'Irlande (2%) et la Belgique (3%), et devant l'Allemagne (7,7%). Dans l'industrie manufacturière, ce taux passe à 4,4% pour la France en 2015, contre 5% pour l'Allemagne.

Fig 58 • ESTIMATION DU NOMBRE ET DE LA VALEUR DES MARCHÉS PUBLICS (2015) • EN MDE



Source : Commission Européenne, *Public procurement indicators*, 2015

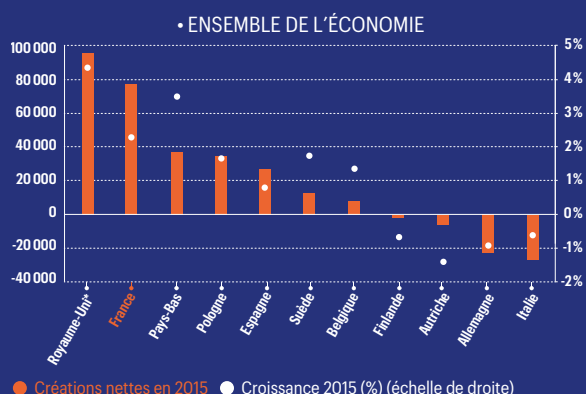
Fig 59 • TAUX DE CRÉATION D'ENTREPRISES (2015) • EN %



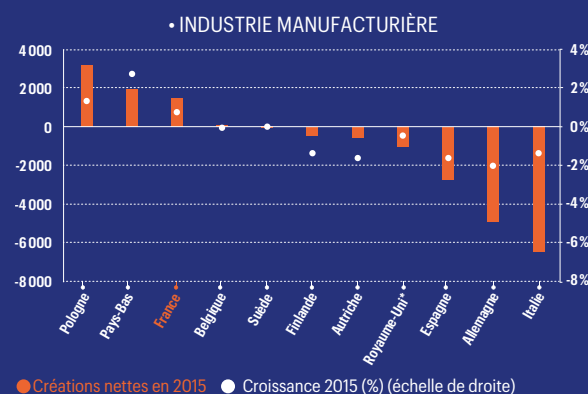
* Données 2014

Source : Eurostat

Fig 60 • CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES (2015)



* Croissance et créations nettes 2013-2014



* Croissance et créations nettes 2013-2014

Source : Eurostat

LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES DU 6 AOÛT 2015

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a été publiée le 7 août 2015.

Cette loi s'articule autour de trois grands principes : libérer, investir et travailler. Elle vise à agir sur tous les leviers pour favoriser la relance de la croissance, de l'investissement et de l'emploi. Les principales mesures sont :

- **facilitation** de l'ouverture des commerces le dimanche, avec contreparties pour les salariés ;
- **création** des zones touristiques internationales (ZTI) ;
- **ouverture** du secteur des liaisons par autocar ;
- **modernisation** des professions réglementées du droit *via* la facilitation des conditions, d'installation et la révision des tarifs pour les rapprocher des coûts réels ;
- **réforme** de l'épargne salariale pour mieux financer l'économie, dont les PME et TPE ;
- **soutien** de l'investissement productif *via* un « suramortissement productif » ;
- **renforcement** de la protection des procédures collectives ;
- **renovation** et professionnalisation de la justice prud'homale ;
- **couverture** mobile sur tout le territoire, avec la fin des « zones blanches » d'ici fin 2016.

ENVIRONNEMENT financier

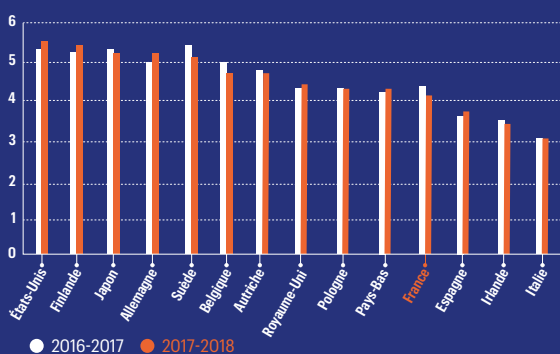
Le dynamisme et la diversification des modes de financement de la place financière de Paris est une composante de l'attractivité française, adossée à un positionnement fort dans la gestion d'actifs. D'une manière générale, la France se positionne bien sur les différents segments du financement, qu'il s'agisse de *private equity*, d'actions cotées, de titres obligataires ou encore de crédits bancaires. L'industrie du capital risque, essentielle pour renforcer la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiques innovants, se développe.

Selon les données du *Global Competitiveness Report* (fondées sur des enquêtes d'opinion), la France se place en bonne position en matière d'accès aux crédits bancaires, derrière la Suède, les États-Unis et l'Allemagne, mais au même niveau que le Royaume-Uni.

Les données de la Banque de France confirment cette disponibilité du crédit bancaire : les encours de crédit aux entreprises sont globalement

dynamiques en France, avec une solide reprise depuis début 2014 et une accélération à partir de 2015. Cette tendance est également constatée en Allemagne, en Finlande et en Belgique. Au contraire, les autres principaux pays de la zone euro connaissent une stagnation, voire un repli, des encours de crédits aux entreprises (notamment en Irlande, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Autriche).

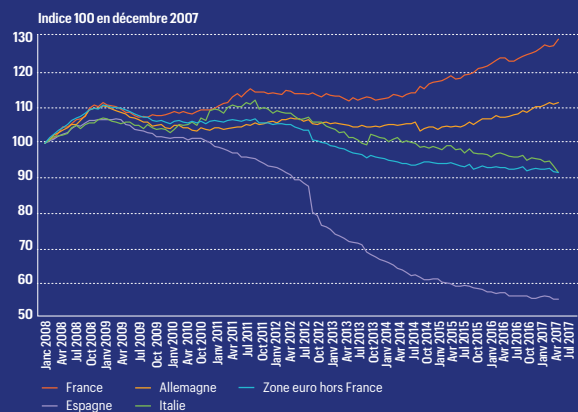
Fig 61 • FACILITÉ D'ACCÈS
AUX EMPRUNTS



Source : WEF, *Global Competitiveness Report*

Grille de lecture : cet indicateur est fondé sur les résultats d'une enquête d'opinion menée auprès de 14 000 dirigeants d'entreprise issus de 141 pays ; pour chaque indicateur, le répondant attribue une note de 1 à 7 (7 étant le meilleur score).

Fig 62 • ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS
NON FINANCIÈRES DE LA ZONE EURO (2007-2017)



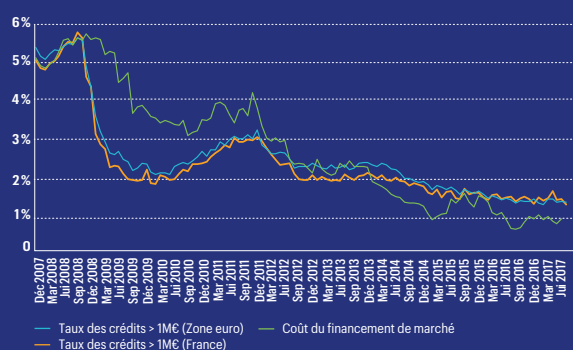
Source : Banque de France (calculs Business France)

Selon l'enquête trimestrielle de la Banque de France auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France au 2^e trimestre 2017, **l'accès des PME et des TPE aux crédits de trésorerie s'améliore** (cf. encadré).

Les conditions d'accès au financement bancaire et obligataire des entreprises ont connu une évolution très favorable. Les rendements exceptionnellement bas qui prévalent aujourd'hui sur les marchés obligataires corporate, notamment en France et en Allemagne, soutiennent la hausse des émissions obligataires, également poussée par des fenêtres d'ouverture des marchés plus aléatoires.

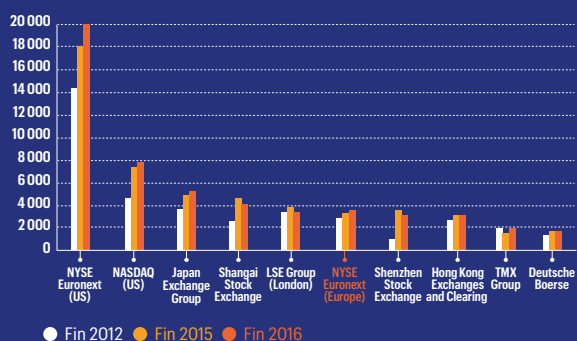
Fin 2016, la capitalisation boursière de NYSE Euronext (Europe), qui regroupe les places financières de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, a significativement progressé par rapport à fin 2015 (+4,8%). De la même manière, les places de NYSE Euronext US, du Nasdaq et de Japan Exchange Group ont connu une progression de respectivement 10%, 6,8% et 3,4%.

Fig 63 • ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS OBLIGATAIRES ET BANCAIRES DES ENTREPRISES (2007-2017)



Source : Banque de France, Banque Centrale Européenne

Fig 64 • CAPITALISATIONS BOURSIÈRES DES 10 PREMIÈRES PLACES FINANCIÈRES • EN MD\$



Source : WFE, World Federation of Exchanges

LES LOIS FACILITANT LE CAPITAL RISQUE ET LE FINANCEMENT DES PME

Depuis 2007, plusieurs textes de lois ont été adoptés dans l'objectif de faciliter et soutenir l'investissement en capital risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME :

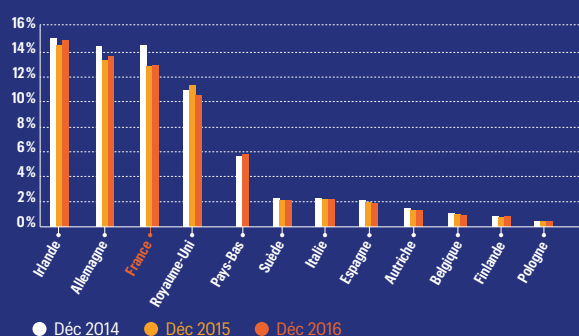
- **La loi de finances rectificative pour 2015** a pérennisé le dispositif « Madelin » de réduction d'IR accordée au titre de la souscription au capital de PME non cotées : pour les contribuables qui investissent dans une PME, la loi prévoit, sous certaines conditions, une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % des montants investis, dans la limite annuelle de 50 000 euros d'investissements pour un célibataire (plafond doublé pour un couple) ; en cas d'investissement dans des PME au travers de fonds (FIP ou FCPI), le plafond de versements est réduit à 12 000 euros pour un célibataire (doublé pour un couple). Ces réductions d'impôt entrent dans le plafonnement global des niches fiscales.
- **La loi sur le financement participatif (2014)** : la loi définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de Conseil en investissement participatif (CIP) pour les deux types de plateforme existants (de prêt ou d'investissement en capital), la limite fixée à 2 000 euros pour un prêt par un particulier, l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.
- **La loi sur le capital investissement d'entreprise (ou « corporate venture »)** : la loi permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes ou des fonds communs de placement majoritairement investis dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur 5 ans, et dans une certaine limite de leurs actifs, ces investissements, en prenant une participation maximum de 20% dans le capital de la PME.

En matière de gestion d'actifs, la France occupe le 4^e rang européen (après le Luxembourg, l'Irlande et l'Allemagne), avec une part de marché de 12,6% des actifs nets gérés par des fonds d'investissement domiciliés en Europe (3^e rang parmi les pays de l'échantillon).

Au 3^e rang des pays de notre échantillon, l'investissement en capital risque en 2015 représente 0,034% du PIB, dont 0,017% du PIB pour la phase de lancement et 0,017% du PIB pour la phase d'expansion.

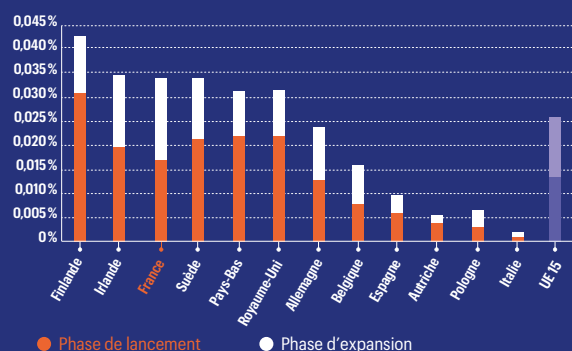
En 2015, Paris devance les autres villes européennes pour les levées de fonds en phase d'amorçage. Avec près de 2 milliards d'euros levés, la France confirme son poids dans l'économie européenne du capital risque en 2015. Elle conserve sa 2^e place européenne en nombre d'opérations réalisées, derrière le Royaume-Uni (et 1^{er} au premier semestre 2017).

Fig 65 • PARTS DE MARCHÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENTS EUROPÉENS • PAR PAYS DE DOMICILIATION EN PART DU TOTAL DES ACTIFS NETS GÉRÉS PAR DES FONDS DOMICILIÉS EN EUROPE



Source : EFAMA

Fig 66 • INVESTISSEMENT EN CAPITAL RISQUE (2015) • EN % DU PIB



Source : EVCA via Eurostat (calculs Business France)

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE AUPRÈS DES ENTREPRISES SUR LEUR ACCÈS AU CRÉDIT EN FRANCE

Deuxième trimestre 2017, Banque de France

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA).

L'accès aux crédits de trésorerie des PME et des TPE s'améliore : au deuxième trimestre 2017, la demande de nouveaux crédits des PME et des TPE est stable, tant pour les crédits de trésorerie que d'investissement. L'absence de demande de nouveaux crédits est principalement expliquée par l'absence de besoin.

L'accès aux crédits des PME s'améliore fortement : 86% des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits de trésorerie

demandés (contre 83% au premier trimestre). L'accès aux crédits d'investissement est quasiment stable : 95% des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les financements souhaités. S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, l'obtention est également élevée (91%).

L'accès aux crédits de trésorerie des TPE progresse à 68 % (contre 65% le trimestre précédent). L'obtention de crédits d'investissement est quasiment stable : 81% des TPE ont obtenu en totalité ou en grande partie les financements souhaités. Concernant les crédits d'équipement, l'obtention recule à 81% (contre 84%).

Source : Banque de France, *Accès des entreprises au crédit*, 2017 T2

— COÛTS — et fiscalité

Le coût du travail et la fiscalité sont présentés comme des points faibles de la France dans les enquêtes d'opinion.

La France a réussi à améliorer significativement sa compétitivité-coût depuis 2009 et à maîtriser l'évolution du coût du travail, notamment dans l'industrie. Les coûts salariaux ont été moins dynamiques que ceux de la zone euro depuis trois ans, grâce notamment à des gains de productivité élevés dans la branche manufacturière qui renforcent l'effet des baisses du coût du travail.

La fiscalité nominale élevée en France est le reflet du modèle social proposé. Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, dont l'ambition est de soutenir les activités d'innovation et de recherche, la France est le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

COÛTS D'EXPLOITATION ET DU TRAVAIL

L'un des atouts de la France tient aux coûts d'exploitation avantageux qu'elle offre aux entreprises. Selon l'étude *Choix concurrentiels* de KPMG conduite en 2016, le montant total de ces coûts (main-d'œuvre, installation, transport, impôts et taxes, équipement et énergie, etc.) est inférieur au niveau de référence américain (-9,5%). Parmi les pays de l'échantillon retenus par KPMG, la France occupe la 3^e place derrière les Pays-Bas et l'Italie. Pays de référence, les États-Unis sont à la 7^e place.

L'avantage coût de la France par rapport aux États-Unis s'est fortement améliorée par rapport à 2014, ou à 2012, dans tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement dans la R&D (coûts inférieurs de 22,4%).

Dans le secteur des services aux entreprises, de la fabrication et du numérique, la France est également plus concurrentielle que les États-Unis.

Selon l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), le coût d'un chercheur en France est inférieur au coût d'un chercheur aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, au Canada ou au Japon. En France, le dispositif du CIR a pour effet d'abaisser le prix du chercheur pour les entreprises. Selon leurs estimations, pour les entreprises étudiées, le CIR et les subventions associées diminueraient de 29% le coût d'un chercheur en France. Grâce au dispositif « jeunes docteurs » du CIR, 1 300 docteurs seraient embauchés chaque année dans les entreprises (ANRT 2016).

Fig 67 • COÛTS D'EXPLOITATION

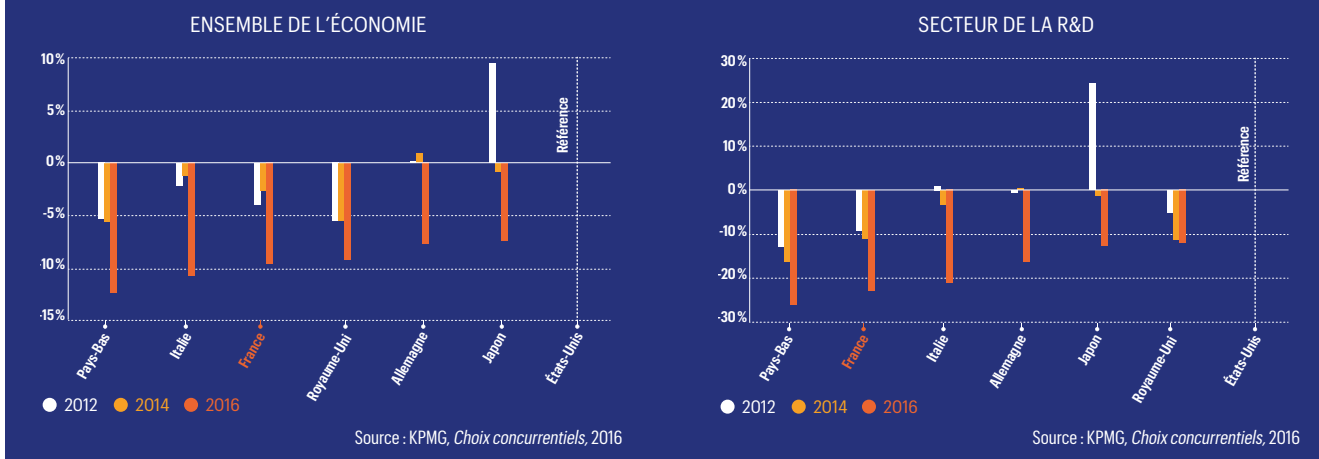
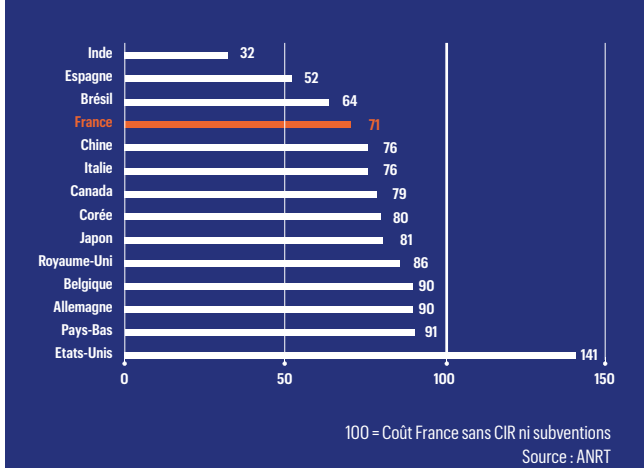


Fig 68 • COÛT MOYEN DU CHERCHEUR APRÈS INCITATIONS



CHOIX CONCURRENTIELS 2016, KPMG

Méthodologie

Cette étude compare la compétitivité-coût de 111 villes dans dix pays : Canada, États-Unis, Mexique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Australie et Japon. Elle couvre 19 types d'industries regroupées en quatre grands secteurs d'activité (fabrication, numérique, R&D et services aux entreprises). Chaque projet d'entreprise représentatif est défini, modélisé et analysé en détail.

Les coûts d'exploitation à l'étranger sont estimés pour une série d'indicateurs (26 variables) propres à l'élaboration d'un projet industriel : coûts de la main-d'œuvre, des installations, du transport, de l'énergie, coûts du capital, pression fiscale.

L'étude analyse également d'autres facteurs, non reliés aux coûts, mais qui peuvent peser sur l'attractivité d'une zone d'implantation, parmi lesquels la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre, les conditions économiques et l'accessibilité des marchés, le degré d'innovation, les infrastructures, la réglementation, ainsi que le coût et la qualité de la vie.

En 2016, la France est en dessous de la moyenne de l'échantillon des pays retenus en termes de rémunération de ses salariés (avec 40 718 dollars prix constants), loin derrière les États-Unis (60 154 \$ prix constants) et l'Irlande (56 787 \$ prix constants), mais aussi derrière le Royaume-Uni (environ 46 252 \$ prix constants) et l'Allemagne (environ 42 369 \$ prix constants).

En 2016, le salaire par tête pour l'ensemble de l'économie a progressé en France de +1,3 %, soit au même niveau que l'Allemagne (+1,3 %) et le Royaume-Uni (+1,3 %). Cette progression est plus importante que celle enregistrée entre 2012 et 2014 (+0,6 %), mais légèrement inférieure à celle entre 2014 et 2016 (+1,4 %).

Par rapport aux principaux concurrents européens, la maîtrise du coût horaire du travail en France a été marquée depuis 2013.

Le coût horaire du travail pour l'ensemble de l'économie en France a légèrement progressé en 2016 (+1,4 %), alors que l'UE 28 progresse

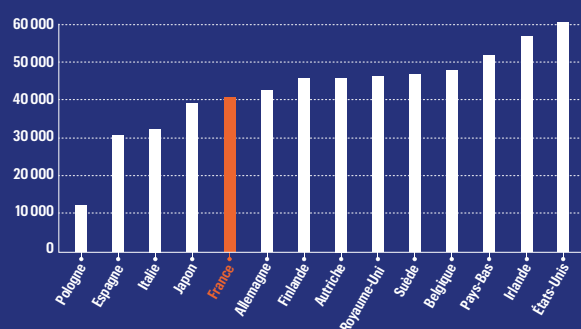
un peu plus rapidement (+1,6 %), ainsi que l'Allemagne (+2,5 %). Le Royaume-Uni connaît un fort recul en 2016 (-10,1 %), après deux années de hausses conséquentes (+7,1 % en 2014, et +15,1 % en 2015). La baisse observée au Royaume-Uni résulte d'un effet de taux de change avec la forte dépréciation de la livre sterling observée depuis novembre 2015.

Dans l'industrie, sur la période 2014-2016, la progression du coût horaire du travail en France a été de +1,6 %, soit un niveau similaire à celui de l'UE 28 (+1,5 %), contre +2,3 % pour l'Allemagne et +1,0 % pour le Royaume-Uni.

En 2016, l'évolution du coût horaire observé dans l'industrie française (+1,6 %) est également à un niveau similaire à celui de l'UE 28 (+1,5 %), et inférieur à celui de l'Allemagne (+2,4 %).

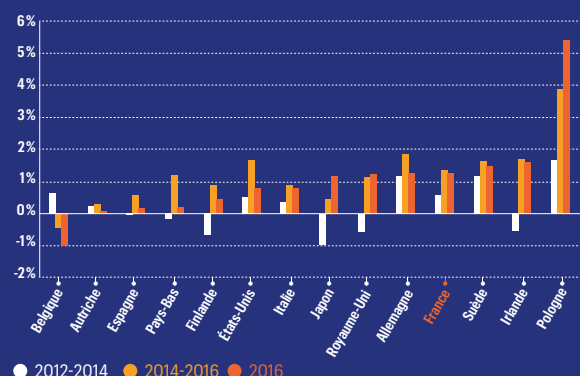
En 2016, pour l'ensemble de l'économie, les coûts salariaux unitaires⁽¹⁾ (CSU) ont progressé dans une majorité de pays de l'échantillon. En France,

Fig 69 • RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL PAR SALARIÉ (2016) • EN USD À PRIX CONSTANTS 2016



Source : OCDE

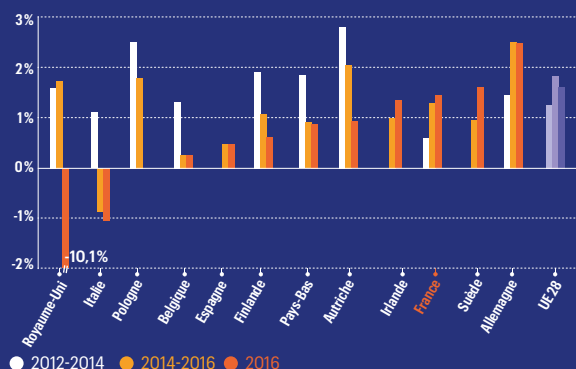
Fig 70 • ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL PAR SALARIÉ • TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN • ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE



Source : OCDE (calculs Business France)

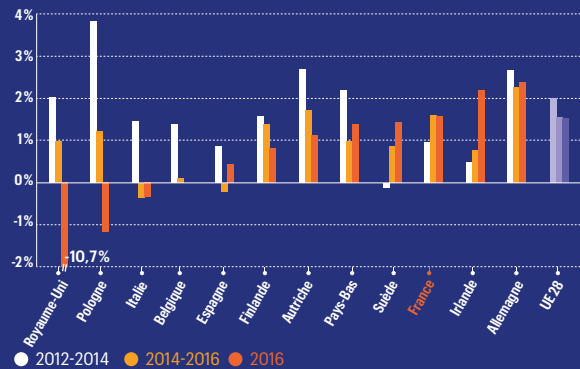
Fig 71 • ÉVOLUTION DU COÛT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE • TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN

ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE



● 2012-2014 ● 2014-2016 ● 2016

INDUSTRIE



● 2012-2014 ● 2014-2016 ● 2016

Source : Eurostat (calculs Business France)

cette légère hausse (+0,4%) est similaire à celle de la période 2014-2016, et contraste avec le recul enregistré dans l'UE 28 (-1,1%) et les hausses observées en Allemagne (+1,6%) et au Royaume-Uni (+2,5%).

Dans l'industrie manufacturière, on observe également une baisse des CSU en 2016 de -1,1% pour la moyenne de l'UE 28. Des hausses importantes sont cependant constatées en Irlande (+4,6 %) et au Royaume-Uni (+3,4%). L'Allemagne connaît une très faible hausse (+0,3%).

En France, l'évolution des CSU dans l'industrie manufacturière enregistre une baisse de 1,1% en 2016, baisse similaire à la période 2014-2016.

Une mesure de la productivité (valeur ajoutée brute par heure travaillée) confirme l'évolution constatée des CSU. Pour l'ensemble de l'économie, la productivité par heure travaillée a progressé de 0,9% en France en 2016 (+0,7 % pour l'UE 28). **Dans l'industrie manufacturière,**

la productivité par heure travaillée a progressé de 2,8 % en France en 2016 (+0,5% pour l'UE 28).

Les mêmes évolutions sont constatées pour la productivité par actif occupé: +0,4% pour l'ensemble de l'économie en France en 2016, et +2,5% dans l'industrie manufacturière.

(1) Les coûts salariaux unitaires correspondent aux coûts salariaux par unité de valeur ajoutée produite. Il s'agit donc des coûts salariaux pondérés par la productivité. Pour les périodes 2012-2014 et 2014-2016, l'évolution des CSU est estimée à partir des indices (base 100 en 2010) de l'OCDE.

Fig 72 • ÉVOLUTION DES COÛTS SALARIAUX UNITAIRES
• TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN

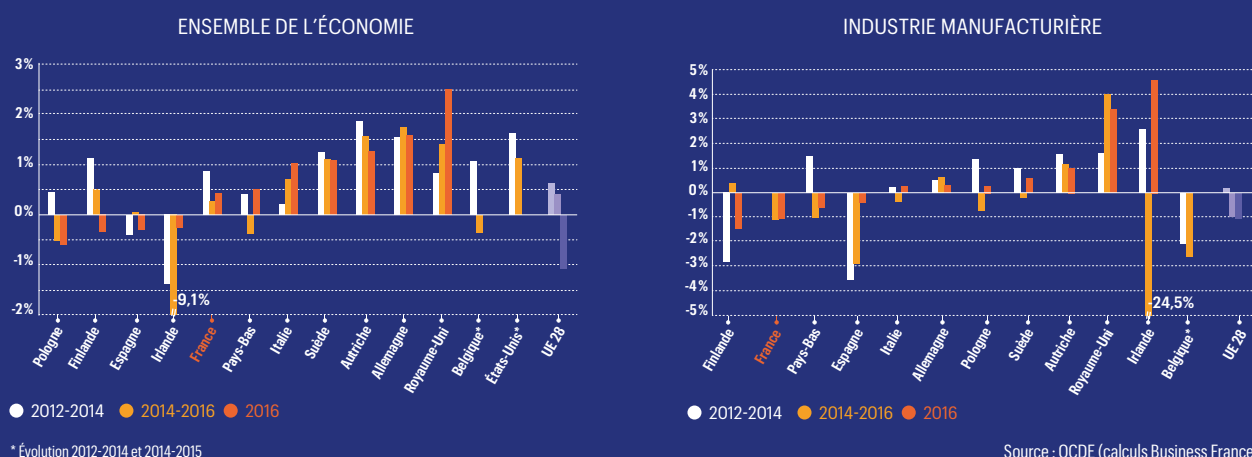


Fig 73 • ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ* PAR HEURE TRAVAILLÉE
• TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN

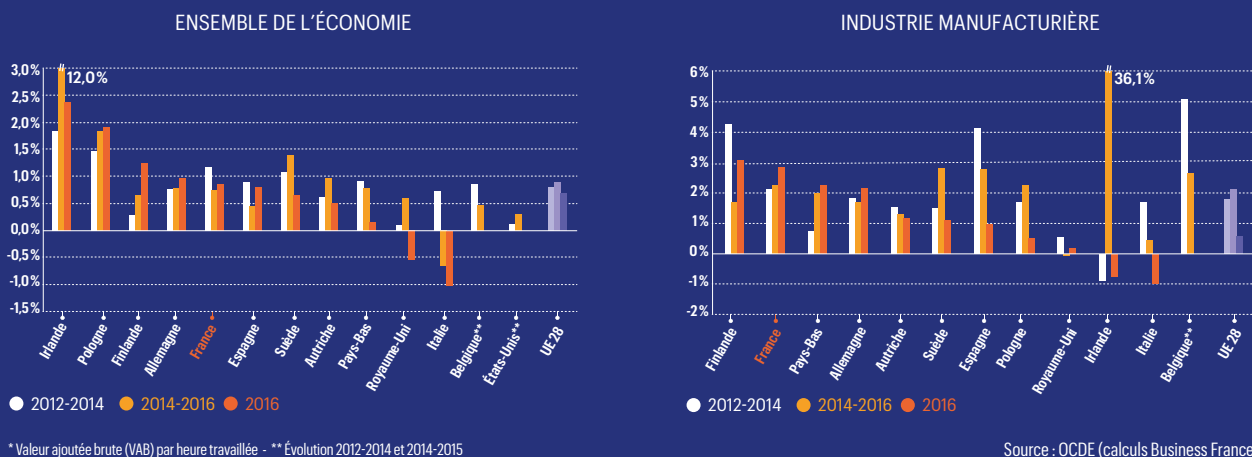
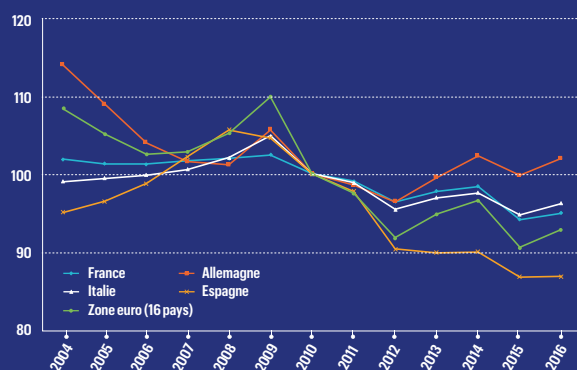
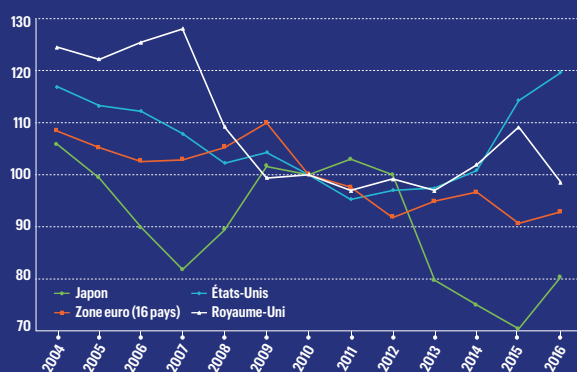


Fig 74 • ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT (2004-2016)
• INDICE BASE 100 = 2010



Note : Une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.



Source : OCDE (calculs Business France)

Une légère dégradation de la compétitivité-coût pour l'ensemble de l'économie de la zone euro est estimée pour 2016, après une amélioration en 2015. Cette évolution globale masque des évolutions plus ou moins importantes entre pays, avec une dégradation de la compétitivité-coût pour l'ensemble des pays de notre échantillon.

La légère détérioration de la compétitivité-coût observée en 2013 et 2014 résulte d'une croissance plus faible de la productivité. **La France affiche en 2015 une nette amélioration de la compétitivité-coût**, qui s'explique notamment par un allègement des coûts pour les entreprises induit par le CICE. L'année 2016 est toutefois en léger recul.

Comparativement à la zone euro, les États-Unis, qui se singularisaient par une amélioration constante et régulière de leur compétitivité-coût, sont également confrontés depuis 2012 à une détérioration accélérée de leur compétitivité-coût, particulièrement marquée en 2015 et 2016. Le Japon connaissait également une forte amélioration de sa compétitivité-coût entre 2012 et 2015, avant d'enregistrer une dégradation significative en 2016. La forte dépréciation de la livre sterling en 2016 se traduit par une nette amélioration de la compétitivité-coût du Royaume-Uni. Ces évolutions s'expliquent principalement par les évolutions du yen et du dollar vis-à-vis des autres monnaies.

LE COÛT HORAIRE DU TRAVAIL

Si l'on mesure le coût du travail en niveau, le coût horaire du travail dans l'industrie reste élevé en France par rapport aux principaux pays de la zone euro. Avec 38,3 euros, il était en 2016 supérieur à

la moyenne de la zone euro (32,6 €), à l'Italie (27,8 €) et à l'Espagne (23,3 €), mais restait inférieur à celui de l'Allemagne (38,8 €).

Tableau 2 • COÛT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE EN €
• INDUSTRIE (SAUF CONSTRUCTION)

	2000	2004	2008	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	27,7	31,2	32,5	35,2	36,3	37,1	37,9	38,8
France	25,4	29,7	33,1	36,4	36,7	37,1	37,7	38,3
Italie	18,1	22,6	24,1	27,2	27,7	28,0	27,9	27,8
Espagne	14,6	17,9	20,8	23,0	23,3	23,4	23,2	23,3
Zone euro (19 pays)	-	-	27,1	30,5	31,1	31,7	32,1	32,6

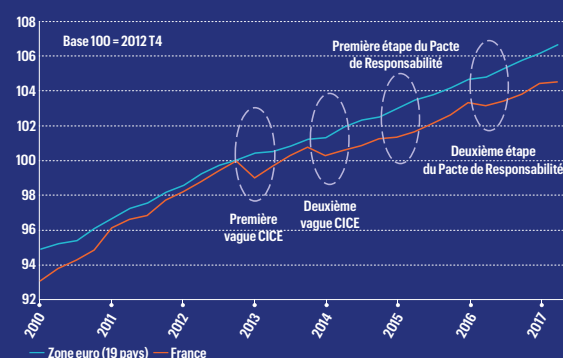
Source : Eurostat

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un dispositif fiscal entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il prévoit une **économie d'impôts** équivalente à 7% de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic) en 2017.

Toutefois, le coût horaire du travail français a connu un **net infléchissement depuis 2013** par rapport à la zone euro, grâce à l'introduction du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Dans ce cadre, entre le 4^e trimestre 2012 et le 2^e trimestre 2017, le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins rapidement en France que dans la moyenne de la zone euro, aussi bien sur le champ industrie, construction et services (+ 4,6% en France contre + 6,7% en zone euro) que sur le champ industrie hors construction (+ 5,5% en France, contre + 8,0% en zone euro).

Fig 75 • INDICE DU COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE
• INDUSTRIE, CONSTRUCTION ET SERVICES



Source : Eurostat (calculs Business France)

FISCALITÉ

Le système fiscal français se distingue par le poids des cotisations sociales (37,1% des recettes totales en 2015) et par un faible poids des impôts sur le revenu, les bénéfices et le capital (23,5% en 2015).

L'ensemble des recettes fiscales⁽¹⁾ représente une part élevée du PIB en France (45,5% en 2015, contre 36,9% en Allemagne, 32,5% au Royaume-Uni et 26,4% aux États-Unis). Le niveau de ce taux doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par les cotisations de sécurité sociale (*cf. Qualité de vie*).

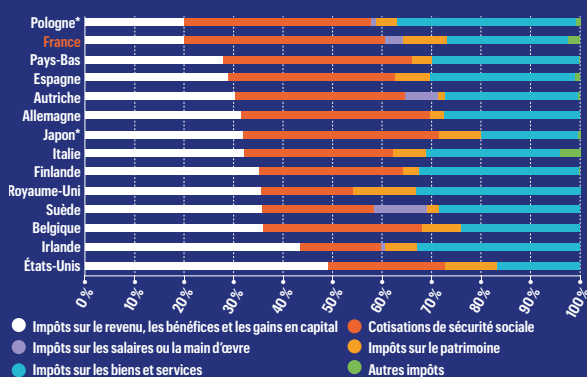
La pression fiscale sur le travail demeure relativement élevée en France. Toutefois, pour un célibataire sans enfant gagnant 100% du salaire moyen en 2016, l'Allemagne et la Belgique exercent une pression fiscale plus

importante qu'en France. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100% du salaire moyen, la France présente la pression la plus élevée, juste derrière la Finlande, l'Italie et la Belgique.

Malgré un taux nominal d'imposition des bénéfices parmi les plus élevés, **les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés (hors CICE) ne représentent qu'une faible part du PIB en France** (2,1% en 2015, contre 2,2% pour les États-Unis et 2,5% pour le Royaume-Uni).

La singularité fiscale française se caractérise par un taux de l'impôt sur les sociétés élevé, mais une assiette relativement étroite, réduite par des dérogations et exonérations. Son rendement est ainsi plutôt faible par rapport à la moyenne de 2,8% dans les pays de l'OCDE.

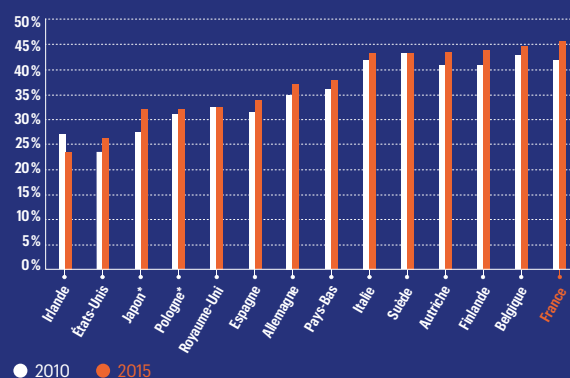
Fig 76 • STRUCTURE DES RECETTES FISCALES (2015)
• EN % DES RECETTES TOTALES



* Données 2014

Source : OCDE, Revenue Statistics

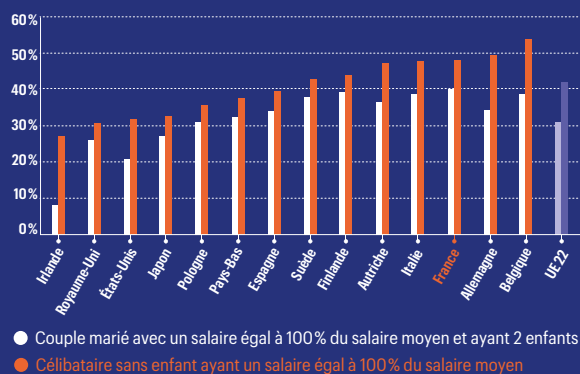
Fig 77 • RECETTES FISCALES
• EN % DU PIB



* Données 2014

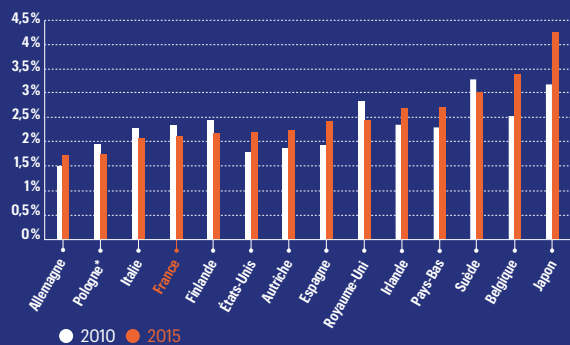
Source : OCDE (calculs Business France)

Fig 78 • TAUX MOYEN DU COIN FISCAL (2016)
• EN %



Source : OCDE

Fig 79 • RECETTES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
• EN % DU PIB



* Données 2014

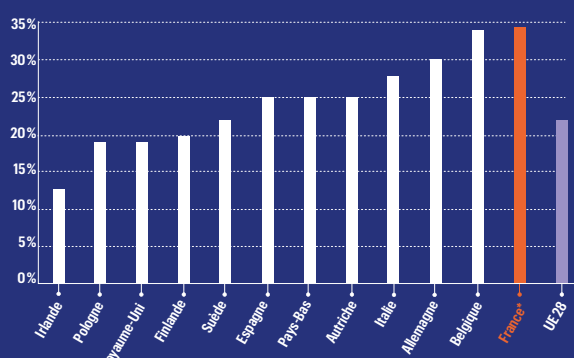
Source : OCDE

Le taux marginal supérieur de l'impôt sur les sociétés place la France à un rang élevé en 2016, notamment dû à la prise en compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % appliquée aux très grandes sociétés. **Le gouvernement français s'est cependant engagé à baisser le taux d'imposition sur les sociétés à 25 % en 2022** (avec des paliers transitoires à 31 % en 2019, 28 % en 2020 et 25 % en 2022).

Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises. La France est ainsi le 1^{er} pays de l'OCDE en termes de financement public et d'incitations fiscales pour la R&D des entreprises, avec une contribution de 0,39 % du PIB.

(1) Les taxes comptabilisées sont plus nombreuses que celles utilisées pour calculer les taux de prélèvements obligatoires.

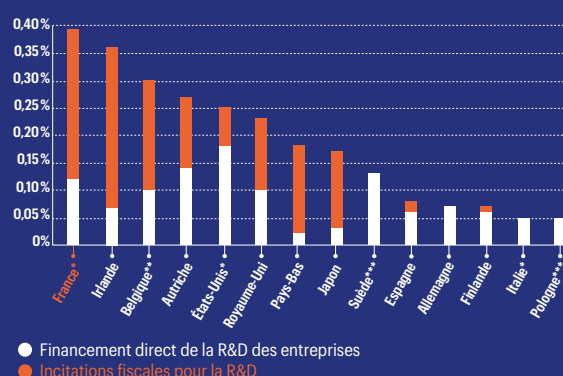
Fig 80 • TAUX MARGINAL SUPÉRIEUR DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (2017)



* Prise en compte de la contribution sociale additionnelle de 3,3 % appliquée aux très grandes sociétés ; de plus, toutes les sociétés peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts à hauteur de 6 % de leur masse salariale pour la plupart de leurs salariés.

Source : Eurostat, *Taxation Trends in the European Union*

Fig 81 • FINANCEMENT PUBLIC ET INCITATIONS FISCALES À LA R&D DES ENTREPRISES (2014) • EN % DU PIB



● Financement direct de la R&D des entreprises
● Incitations fiscales pour la R&D

* Données 2013 - ** Données 2012

*** Absence de données sur les incitations fiscales

Source : OCDE

LA RÉFORME DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE PLACE LA FRANCE EN TÊTE DES DISPOSITIFS D'INCITATION FISCALE À LA R&D DANS LES PAYS DE L'OCDE

En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure fiscale visant à développer l'activité de R&D des entreprises. Toutes les entreprises ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

La loi de finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative qui a rendu le CIR plus généreux et en a simplifié la gestion.

- Le CIR est désormais exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement », c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).
- Le taux du CIR se monte depuis 2008 à 30 % des dépenses de R&D en-dessous de 100 millions d'euros et à 5 % au-delà.
- Le montant de CIR aux entreprises est passé de 12 milliards d'euros en 2007 ou 2008 à 5,9 milliards d'euros en 2014.

En 2013, le dispositif du crédit d'impôt innovation (CII) a étendu le CIR aux dépenses d'innovation des PME.

- Pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2013, les PME (au sens communautaire) qui exposent des dépenses d'innovation au titre de la réalisation d'opérations de conception de prototypes, de nouveaux produits ou d'installations pilotes peuvent bénéficier du CII au taux de 20 %.

- Les dépenses d'innovation éligibles sont plafonnées à 400 000 euros par an. Une entreprise peut donc bénéficier au maximum d'un crédit d'impôt de 80 000 euros (400 000 x 20 %) par an.

Enfin, la procédure d'accord tacite est assouplie : une demande de rescrit pourra être déposée après le début des opérations de R&D, mais impérativement six mois avant le dépôt de la déclaration CIR.

QUALITÉ de vie

La qualité de vie permettant de concilier vie professionnelle et personnelle concoure à l'attractivité d'une économie. La contribution des pouvoirs publics à la fourniture de services collectifs et individuels (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) participe de manière directe à la qualité de vie des ménages et entreprises.

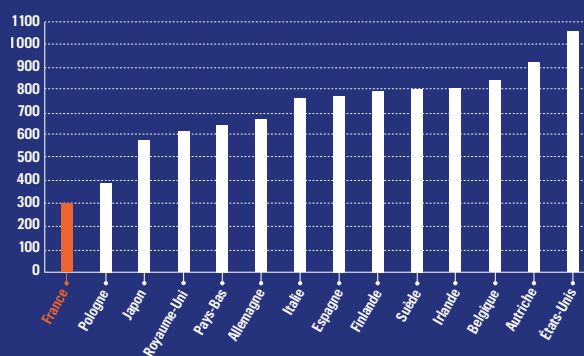
Le rapport entre secteur public et secteur privé dans la prestation de services individuels est très variable d'un pays à l'autre. Le système public permet d'accéder en France à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé. La France est ainsi le 1^{er} pays de l'OCDE en termes de paiement direct des ménages dont le reste à charge est nettement inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

Selon les données de l'OCDE, la France se situe en 1^{re} position des pays de l'échantillon pour l'accessibilité aux soins de santé en 2015, devant le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis.

L'accessibilité au système de santé est révélatrice du soutien financier apporté par les autorités aux objectifs sanitaires nationaux. Un système

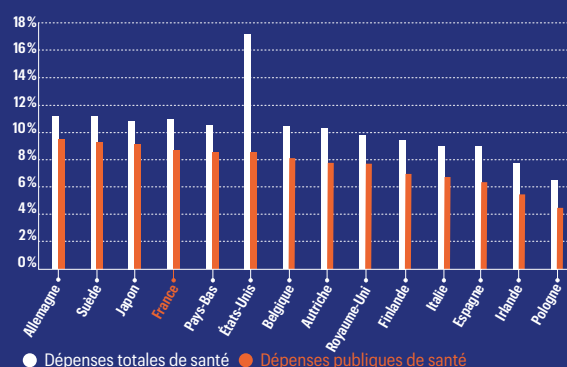
peu accessible retardera la décision de consulter un professionnel de santé, ce qui entraîne des conséquences sanitaires importantes, mais aussi financières, à cause des hospitalisations tardives. Il se mesure par le paiement direct des ménages pour les actes de santé.

Fig 82 • ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (2015)
• PAIEMENT DIRECT DES MÉNAGES, PAR PERSONNE (USP PPP)



Source : OCDE

Fig 83 • DÉPENSES DE SANTÉ (2016)
• EN % DU PIB



Source : OCDE

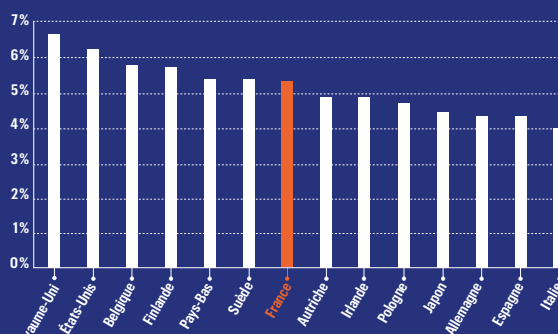
Le financement public des dépenses de santé et d'éducation est particulièrement élevé en France (respectivement près de 80 % et plus de 90%).

Les dépenses de protection sociale – couvrant l'invalidité, les familles / enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie, les soins de santé et les indemnités chômage – **sont plus élevées en France que dans les autres pays de l'OCDE, reflétant le très bon niveau de protection sociale dont bénéficient les résidents.**

Les dépenses publiques de protection sociale représentent 31,5% du PIB en France en 2016, contre 25,3% en Allemagne, 21,5% au Royaume-Uni et 19,3% aux États-Unis.

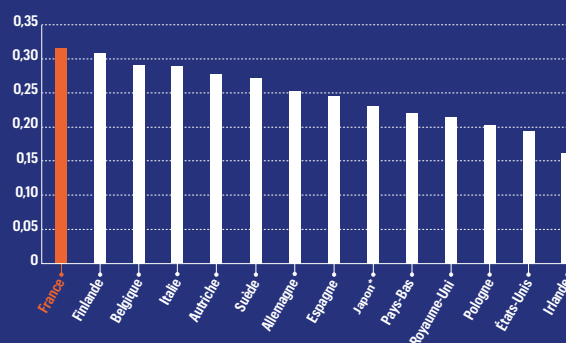
Les dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes illustrent le fort engagement de la France dans le cadre de vie de ses habitants : la France est le 3^e contributeur le plus important en part de la richesse nationale, derrière la Finlande et les Pays-Bas, avec une dépense équivalente à 1,3% du PIB.

Fig 84 • DÉPENSES AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (2014) • EN % DU PIB



Source : OCDE, *Education at a Glance*, 2017

Fig 85 • DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2016) • EN % DU PIB



* Données 2013

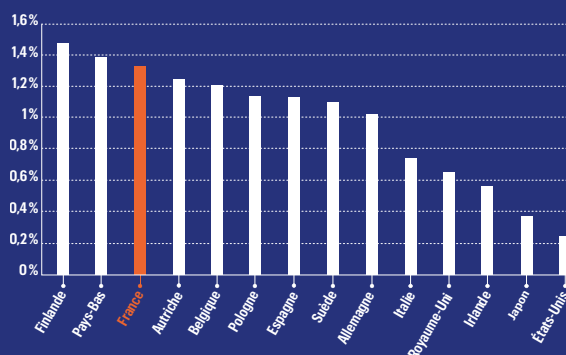
Source : OCDE

LA MESURE DE L'INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

Méthodologie

L'inégalité de la distribution des salaires (revenus, niveaux de vie) dans un pays est le plus souvent mesurée par le **coefficient de Gini**, qui varie entre 0 (lorsque tous les revenus sont identiques) et 1 (lorsqu'un seul individu reçoit la totalité des revenus). L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé (proche de 1). Une baisse de l'indice de Gini indique une diminution globale des inégalités. L'inégalité de la distribution des revenus peut également être mesurée à partir du **rapport interdécile des revenus (P90 / P10)**, rapport entre la limite inférieure du niveau de revenus des 10 % d'individus les plus riches, et la limite supérieure du niveau de revenus des 10 % d'individus les plus pauvres de la population. Plus le rapport est élevé, plus la distribution des revenus est inégale.

Fig 86 • DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA CULTURE, LES LOISIRS ET LES CULTES (2015) • EN % DU PIB



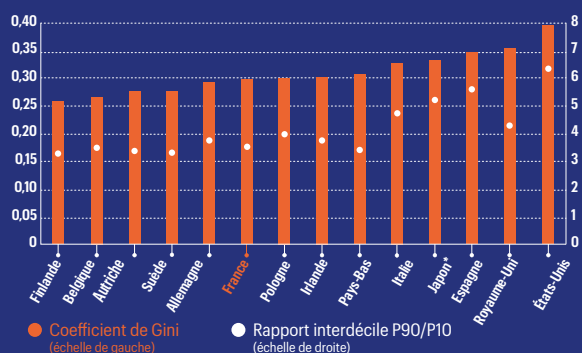
Source : OCDE

Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités (voir encadré méthodologique), s'établit en France à 0,30 en 2014, soit un niveau nettement inférieur au Royaume-Uni (0,36) ou aux États-Unis (0,39) et équivalent à celui de l'Allemagne (0,29).

De plus, le rapport interdécile des niveaux de vie (P90/P10) place la France (3,5) en dessous de la moyenne de l'échantillon (4,1), et des niveaux de l'Allemagne (3,7), du Royaume-Uni (4,2) et des États-Unis (6,4).

L'OCDE réalise tous les mois un indicateur comparatif des niveaux de prix dans les pays de l'OCDE : se basant sur un panier de biens et services représentatif, il permet d'obtenir un niveau comparatif des prix en fonction d'un pays de référence. Selon cet indicateur, l'Irlande, le Royaume-Uni et les États-Unis ont un niveau des prix plus élevé que la France, contrairement à la Pologne, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne et au Japon.

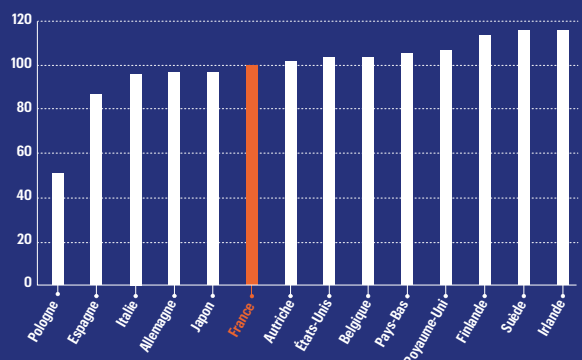
Fig 87 • INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DE REVENU (2014)



* Données 2012

Source : OCDE (nouvelle méthodologie)

Fig 88 • INDICATEUR COMPARATIF DES NIVEAUX DE PRIX (JUILLET 2017) • EN EUR PPP



Source : OCDE

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU PNUD

Depuis 1990, le *Rapport sur le développement humain* du PNUD publie l'indice de développement humain (IDH) qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être.

L'IDH a été créé pour souligner que les individus et leurs capacités devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et non la croissance économique seule. L'IDH peut également être utilisé pour remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pourquoi deux pays avec le même niveau de RNB par habitant peuvent se retrouver avec des résultats tellement différents en matière de développement humain.

L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Avec un indice de 0,897 en 2015, la France compte parmi les pays bénéficiant d'un niveau de développement humain très élevé. Elle est au 21^e rang mondial, derrière l'Allemagne (4^e rang avec un IDH de 0,926) et le Royaume-Uni (16^e rang avec un IDH de 0,910), mais devant l'Italie (26^e rang avec un IDH de 0,887) et l'Espagne (27^e rang avec un IDH de 0,884).

LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ DU 26 JANVIER 2016

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a pour objectif d'améliorer le quotidien des patients et des professionnels de santé et de nouveaux droits concrets, comme le droit à l'oubli (facilité d'accès à un emprunt et à la propriété pour les anciens malades de cancer ou de l'hépatite C). La prévention est mise en avant dans de nombreux domaines (nutrition, alcool, tabac, drogues, VIH, etc.). Enfin, l'accès au soin est facilité avec la généralisation du tiers-payant (paiement du professionnel directement par la Sécurité sociale).

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel, etc.

Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidiennes (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait en outre prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, et à l'occasion de son 50^e anniversaire, placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'Initiative « Vivre mieux ». Il s'agit d'un nouvel indice interactif intitulé « Vivre mieux », qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer sa propre qualité de vie en dépassant le cadre classique des statistiques du produit intérieur brut. L'indice intègre 11 dimensions : logement, revenu, travail, communauté,

éducation, environnement, gouvernance, santé, bien-être subjectif, sécurité, conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France se positionne parmi les dix premiers pays sur plusieurs items retenus pour estimer l'indice interactif intitulé « Vivre mieux ». Parmi les principales variables :

- le revenu moyen disponible ajusté net des ménages de 29 759 dollars, plus élevé que la moyenne de l'OCDE qui est de 29 016 dollars ;
- en termes de santé, l'espérance de vie à la naissance en France de 82,3 ans (85,6 ans pour les femmes contre 79 ans pour les hommes), plus de deux années au-dessus de la moyenne de l'OCDE ;
- le niveau de PM2.5 dans l'atmosphère – de minuscules particules de polluants atmosphériques assez petites pour causer des dommages aux poumons – de 14,1 microgrammes par mètre cube, au même niveau que la moyenne de l'OCDE, le seuil recommandé par l'OMS étant de 10 microgrammes par mètre cube ;
- le taux de participation, mesure de la confiance du public dans le processus politique, qui a été de 80 % au cours des dernières élections, soit un chiffre plus élevé que la moyenne de l'OCDE (68 %).

Dans un contexte difficile caractérisé par une reprise hésitante, un chômage élevé, une volatilité sans précédent des marchés financiers et des niveaux d'endettement public élevés, l'individu doit être mis au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales. Le rapport *Comment va la vie ? La mesure du bien-être* de l'OCDE (2011) s'inscrit dans cette démarche. Ce rapport présente une série d'indicateurs comparables du bien-être pour tous les pays de l'OCDE et, dans la mesure du possible, pour les autres grandes économies.

— CROISSANCE — verte

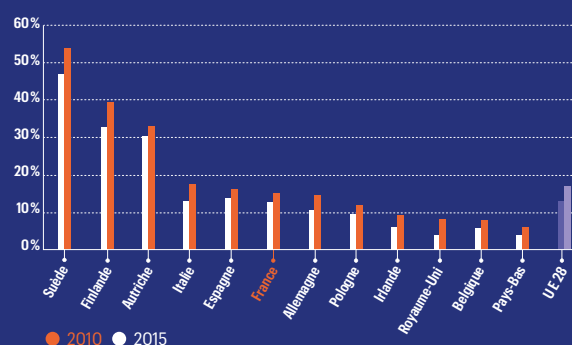
Dans un contexte de demande énergétique croissante et de mobilisation mondiale pour la préservation de l'environnement, la capacité des pays à se positionner dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables apparaît comme un élément clé de leur attractivité.

Au-delà de l'impératif de préservation de l'environnement, les enjeux de la croissance verte sont également économiques, avec de nombreux emplois à la clé et des technologies d'avenir à maîtriser.

Dans l'UE 28, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie atteint **16,7 % en 2015**. Dans son Action pour le climat, l'UE s'est fixée un objectif de 20 % pour 2020 et de 27 % en 2030 (voir encadré).

La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation finale brute d'énergie (**53,9 % en 2015**). En Finlande et en Autriche, ces contributions sont également élevées (respectivement 33,0 % et 39,3 %). **En France, la contribution des énergies renouvelables à la consommation finale brute d'énergie atteint 15,2 % en 2015**, supérieure à celle de l'Allemagne (14,6 %) et du Royaume-Uni (8,2 %).

Fig 89 • PART DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE DANS L'UE 28



Source : Eurostat

L'ACTION POUR LE CLIMAT DE L'UNION EUROPÉENNE

Depuis plus de dix ans, l'Union européenne s'est engagée à réussir sa **transition vers une économie sobre en carbone**, via un engagement sur des objectifs en matière d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Trois étapes ont été définies aux horizons 2020, 2030 et 2050⁽¹⁾.

Le **Paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020** a été adopté en 2007, avec une entrée en vigueur en 2009. À l'horizon 2020, il prévoit de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- améliorer l'efficacité énergétique de 20% ;
- porter à 20% la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE.

La réussite de ces objectifs était en bonne voie à l'aune de la **COP21 à Paris** (fin 2015).

En octobre 2014, l'UE a adopté le **cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030**, reprenant les **engagements ambitieux proposés par l'Union européenne dans le cadre de l'accord de Paris**.

Cette stratégie fixe trois grands objectifs à l'horizon 2030 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- porter les énergies renouvelables à au moins 27% ;
- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27%.

Ces objectifs s'inscrivent dans la feuille de route de la Commission européenne pour « **une économie sobre en carbone à l'horizon 2050** », avec pour objectifs :

- une réduction des gaz à effet de serre de 80% (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- une contribution de tous les secteurs économiques ;
- une transition abordable et réalisable vers une économie sobre en carbone.

(1) Action pour le climat de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies_fr

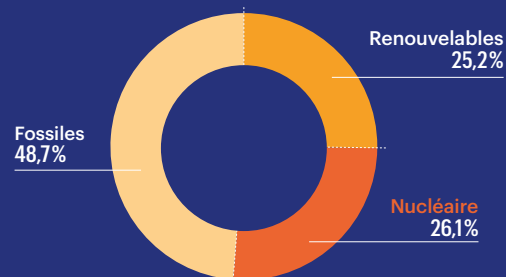
L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (COP21) DE 2015

Face aux défis climatiques, les 195 États à la négociation de la COP21 se sont engagés à signer un **accord universel et juridiquement contraignant** à Paris en décembre 2015. Cet accord a pour objectif de limiter la hausse moyenne de la température « *nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C* ».

L'accord de Paris entrera en vigueur en 2020, après la réalisation de plusieurs étapes, notamment la révision des engagements nationaux en 2018. L'accord reconnaît également une **responsabilité partagée mais différenciée** des États. Ainsi, les efforts engagés par les États prendront en compte la situation et les capacités de chaque État. De plus, les États développés se sont engagés à financer un **Fonds vert pour le climat de 100 milliards de dollars par an** pour soutenir la transition des États en développement vers une économie bas carbone.

En 2016, la production d'électricité de l'UE 21 est principalement constituée d'énergies fossiles (48,7%), d'énergie nucléaire (26,1%) et d'énergies renouvelables (25,2%).

Fig 90 • PART DE CHAQUE ÉNERGIE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE L'UE 21 (2016)



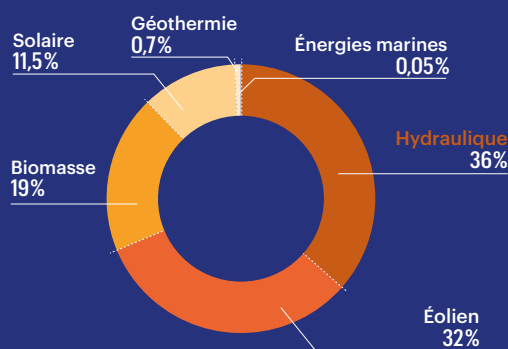
Source : International Energy Agency

De plus, en 2015, plus des deux tiers des énergies renouvelables de l'UE 28 proviennent de l'énergie hydraulique (36,4%) et de l'énergie éolienne (32,3%), suivis de la biomasse (19,0%) et de l'énergie solaire (11,5%).

La France est en 2015 le 3^e producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables (10,4%), derrière l'Allemagne (19,0%) et l'Italie (11,5%), et devant la Suède (9,0%), l'Espagne (8,2%) et le Royaume-Uni (5,8%).

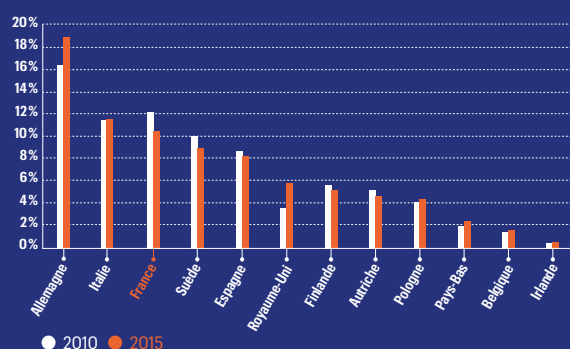
La production d'électricité d'origine renouvelable est portée en France par l'énergie hydraulique (67,7% du total renouvelable en 2016). La France est le 1^{er} producteur européen d'hydroélectricité, avec 63,1 TWh produits en 2016 (soit 18,6% de la production de l'UE 21), devant la Suède (61,2 TWh, soit 18,1% de la production européenne) et l'Italie (42,3 TWh, soit 12,5% de la production européenne).

Fig 91 • PART DE CHAQUE ÉNERGIE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE DE L'UE 28 (2015)



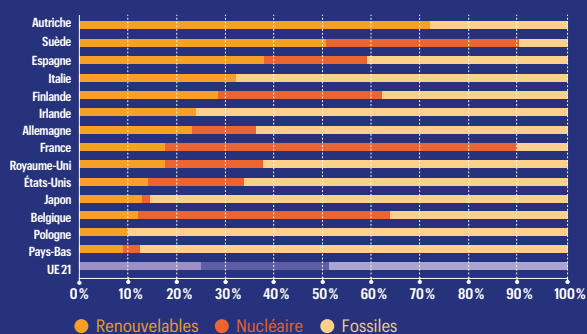
Source : EurObserv'ER, État des énergies renouvelables en Europe, 2016

Fig 92 • PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIE PROVENANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES • EN % DU TOTAL DE L'UE 28



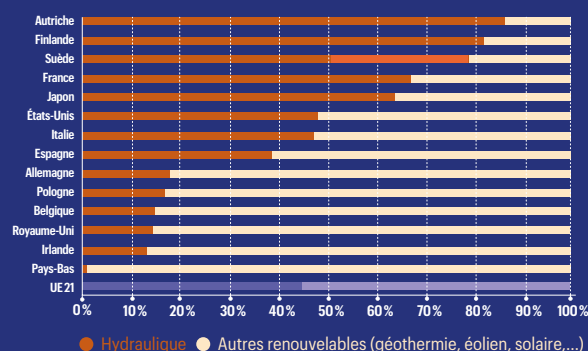
Source : Eurostat (calculs Business France)

Fig 93 • STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (2016) • EN %



Source : International Energy Agency

Fig 94 • STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE (2016) • EN %



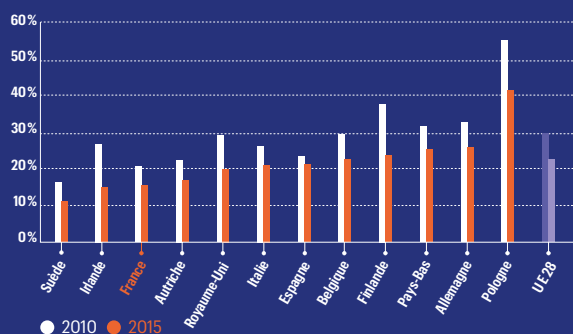
Source : International Energy Agency

Les niveaux d'émission de CO₂ par unité de PIB (intensité carbone) des économies européennes sont relativement faibles par rapport aux autres régions du monde, et relativement homogènes au sein de l'UE 28. **La très faible intensité carbone de la France** est en partie liée à la nature de son « mix énergétique » : en 2016, 72,3% de l'électricité produite provient de l'énergie nucléaire, 17,5% d'énergies renouvelables et 10,2% d'énergies fossiles. À titre de comparaison, la part de la production fossile s'élève à 63,6% en Allemagne et à 62,4% au Royaume-Uni.

De même que l'intensité carbone de la France est faible, **les émissions de CO₂ par combustion de carburant (pour mille habitants) placent la France en 4^e position** derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne.

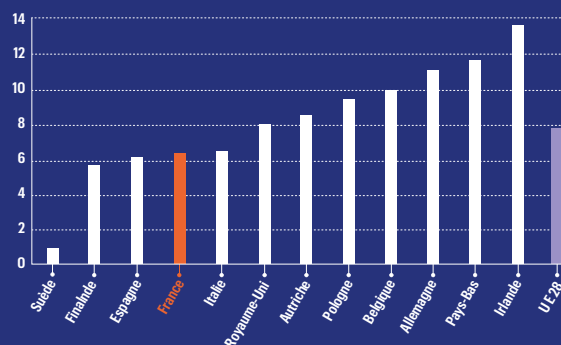
L'intensité énergétique du PIB mesure la quantité d'énergie nécessaire pour un pays pour produire une unité de PIB. En 2015, la France est le deuxième pays avec la plus faible intensité énergétique du PIB derrière l'Irlande, si l'on exclut l'énergie nucléaire, particularité du « mix énergétique » français.

Fig 95 • INTENSITÉ CARBONE
• EN MILLIERS DE TONNES DE CO₂ • PIB EN MILLIONS DE PPP



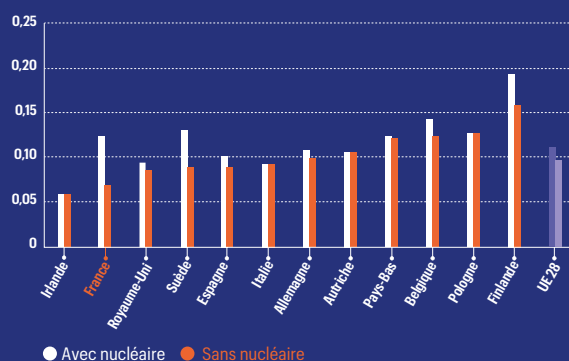
Source : Eurostat (calculs Business France)

Fig 96 • ÉMISSIONS DE CO₂ PAR COMBUSTION
DE CARBURANT (2015) • POUR MILLE HABITANTS
• MILLIERS DE TONNES DE CO₂



Source : Eurostat (calculs Business France)

Fig 97 • INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PIB, AVEC ET SANS L'ÉNERGIE
NUCLÉAIRE (2015) • EN MILLIERS DE TEP/MILLIONS PPP



Source : Eurostat (calculs Business France)

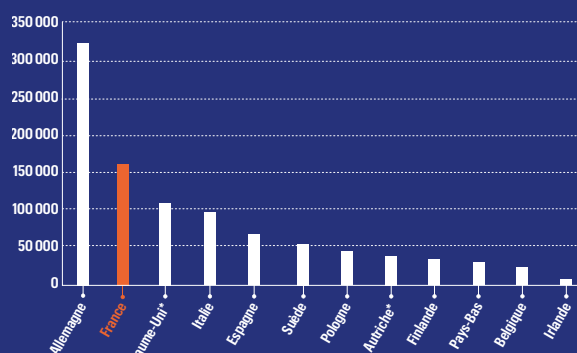
Selon le 16^e bilan EurObserv'ER (édition 2016), le secteur des énergies renouvelables emploie 322 300 personnes en Allemagne en 2015, 162 100 personnes en France et 109 200 personnes au Royaume-Uni.

Les énergies renouvelables (biomasse solide, éolien, photovoltaïque, biocarburants, pompes à chaleur, biogaz, petite hydraulique, solaire thermique, déchets, géothermie) représentent en France 0,56 % de la population active contre 0,78 % en Allemagne et 0,34 % au Royaume-Uni.

En France, le secteur de la biomasse est le principal pourvoyeur d'emplois dans les énergies renouvelables, représentant 30,8 % des emplois de ce secteur.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des énergies renouvelables en 2015 atteint 29,6 milliards d'euros en Allemagne, 20 Md€ en France et 19,5 Md€ au Royaume-Uni.

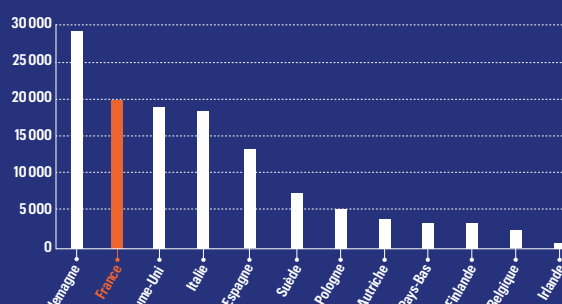
Fig 98 • EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2015)



* Comptabilisation de la petite et grande hydraulique, seulement la petite hydraulique pour les autres pays

Source : EurObserv'ER, État des énergies renouvelables en Europe, 2016

Fig 99 • CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2015)
• EN MILLIONS D'EUROS



Source : EurObserv'ER, État des énergies renouvelables en Europe, 2016

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU 22 JUILLET 2015

La loi de transition énergétique a été adoptée le 22 juillet 2015, prévoyant de construire un « nouveau modèle énergétique français » à l'horizon des quinze prochaines années. Plus de 100 000 emplois durables sont attendus. Ce projet est articulé autour de plusieurs axes : rénovation énergétique des bâtiments, développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, lutte contre les gaspillages et promotion de l'économie circulaire, ou encore simplification et clarification des procédures.

Les objectifs sont d'ores et déjà fixés et ambitieux :

- réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990) ;
- diminution de 30 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030 (par rapport à 2012) ;
- hausse de 14 % à 32 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- division par 2 de la consommation énergétique finale d'ici à 2050 (par rapport à 2012) ;
- diversification de la production d'électricité et diminution à 50 % de la part du nucléaire en 2025 ;
- diminution de 50 % du volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050.

MOBILISER ET FÉDÉRER LES ÉNERGIES AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À la suite de la décision des États-Unis de sortir de l'accord de Paris, le président de la République Emmanuel Macron a lancé, le 1^{er} juin 2017, un appel aux chercheurs et aux enseignants, aux entrepreneurs, aux associations et aux ONG, aux étudiants et à toute la société civile à se mobiliser et à rejoindre la France pour mener la lutte contre le réchauffement climatique. Cet appel à fédérer les énergies autour de la protection de la planète illustre la volonté de la France d'être à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique.

Aujourd'hui, cet appel se concrétise par le lancement de la plateforme Internet « **Make Our Planet Great Again** ». Cette plateforme vise à faciliter la mobilisation pour la protection de notre planète de celles

et ceux qui souhaitent s'investir dans des projets, poursuivre des recherches, entreprendre, rechercher des financements ou s'installer en France. Il s'agit notamment de permettre aux chercheurs de postuler en France à des programmes de recherche pour développer des solutions concrètes contre le réchauffement climatique.

Coordonné avec les ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Économie et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et porté par Business France, ce site Internet, développé en anglais et en français, offre un seul et même outil, ambitieux, pratique et pragmatique.



COMPLÉMENT

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Analyse des dynamiques territoriales des IDE et de l'emploi associé

— ANALYSE DES DYNAMIQUES —

territoriales des IDE et de l'emploi associé

De 2014 à 2016, la France a accueilli 2 650 nouveaux projets d'investissements directs étrangers (IDE) sur l'ensemble de son territoire. Le volume total d'emplois créés, ou maintenus, en France grâce à ces IDE s'élève à 81 400 postes. Sur cette période, le volume moyen d'emplois créés ou maintenus pour 1 IDE est de 31 postes.

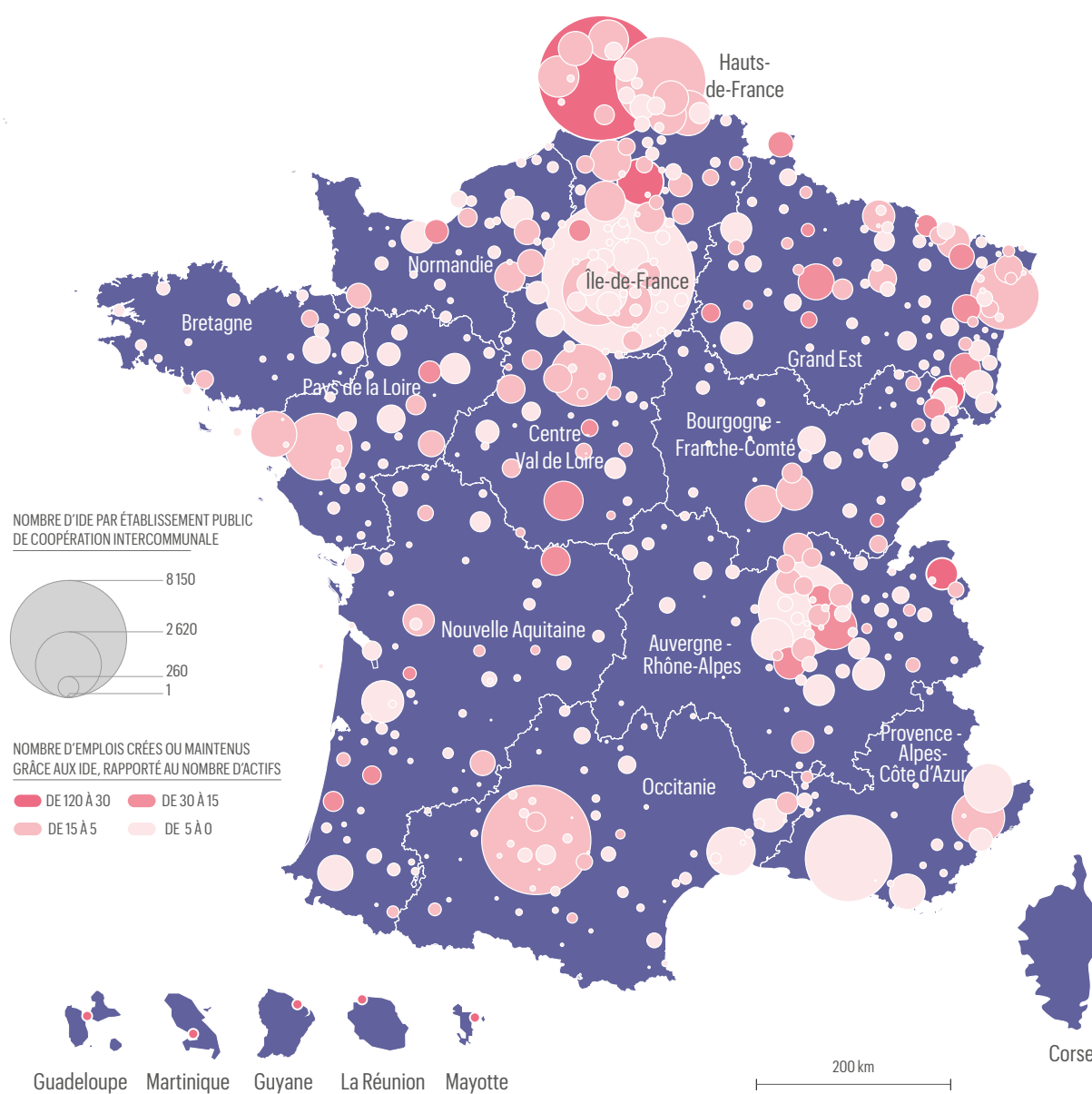
La région Île-de-France est la première région d'accueil des IDE en France de 2014 à 2016, suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 21% et 13%, soit un tiers de l'ensemble des IDE). À l'échelle infrarégionale, la métropole du Grand Paris capte à elle seule 75% des IDE franciliens ; la métropole de Lyon capte quant à elle 40% des IDE dans sa région, suivie par les métropoles de Saint-Étienne et de Grenoble. Au-delà de cette concentration au sein des métropoles, les premières régions d'accueil avec l'Occitanie se distinguent par un volume moyen d'emplois créés ou maintenus par IDE inférieur à la moyenne, ce qui peut s'expliquer par la diversité plus grande des types de projets d'IDE, au regard de l'importance de leur nombre, et une part des projets de production plus créateurs d'emploi relativement moins forte sur les métropoles ou régions très urbanisées.

La Bretagne est la région qui accueille le moins d'IDE à l'échelle métropolitaine de 2014 à 2016 : 20 IDE par an en moyenne sur la période, contre près de 200 en Île-de-France. Le volume moyen d'emplois créés ou maintenus par IDE y est également le plus faible de métropole (19 postes) et son impact sur l'économie régionale est également la plus faible de métropole : 1,3 emploi créé ou maintenu grâce aux IDE sur 1 000 actifs dans la région, contre 3,5 pour 1 000 en moyenne.

La part des IDE est à mettre en regard avec le poids des territoires dans l'économie française. Ainsi, l'Occitanie (avec un poids fort de la métropole toulousaine) et, dans une moindre mesure, la région Grand Est sont les régions qui captent le plus d'IDE comparativement à leur poids dans l'économie française.

L'impact relatif des IDE sur l'emploi régional est le plus fort dans les régions industrielles et/ou rurales. De 2014 à 2016, sur 1 000 actifs en Hauts-de-France, 7,6 emplois sont ainsi créés ou maintenus grâce aux IDE, soit un impact 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Le Centre-Val de Loire accueille relativement peu d'IDE (25 chaque année en moyenne de 2014 à 2016), mais ils permettent de créer ou de maintenir 5,4 emplois sur 1 000 dans la région. En Bourgogne-Franche-Comté, où moins de 5% des IDE en France sont accueillis, 4,5 emplois pour 1 000 sont toutefois créés ou sauvegardés grâce à ces IDE. Dans ces trois régions, où l'impact emploi des IDE est le plus fort, le volume moyen d'emplois créés ou maintenus par IDE est supérieur à la moyenne (respectivement 67, 53 et 33 postes par IDE, contre 31 toutes régions confondues), et les IDE y sont moins concentrés dans les métropoles qu'ils ne le sont en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Fig 1 • INVESTISSEMENTS DIRECTS
ÉTRANGERS EN FRANCE



Sources : Bilan France, Business France, recensement de la population 2013, INSEE, CGET 2017, IGN GÉO FLA 2013 - Réalisation : CGET-DDCT-DST 2017

ANALYSE DES IDE DANS LES COMMUNES AFR SUR LA PÉRIODE 2008-2015

Depuis 1971, l'Union européenne a institué les zones d'aides à finalité régionale (AFR) permettant pour les États membres de prévoir un dispositif plus favorable, tant en termes d'aides⁽¹⁾ fiscales (exonérations d'impôt sur les sociétés, de taxes foncières et contribution foncière des entreprises), que d'aides publiques versées aux entreprises, avec un régime d'aide particulier plus favorable aux entreprises que le régime de minimis. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) promeut la mobilisation des acteurs économiques, de Business France, des agences de développement, de l'Agence France Entrepreneur, et soutient les projets sur les zones AFR avec la prime d'aménagement du territoire (PAT), pour aider notamment les projets d'investissement étrangers en France. L'analyse ci-après décrit les dynamiques d'IDE (base Business France) sur ces territoires AFR.

Des communes AFR ayant proportionnellement plus d'IDE que la moyenne

Sur les 5 083 communes en zonage AFR⁽²⁾, on compte 641 communes ayant accueilli au moins un investissement direct à l'étranger sur la période 2008-2015, soit 13 % d'entre elles. Sur la même période, un total de 1 675 communes ont accueilli des IDE sur les 35 885 existantes au 1^{er} janvier 2016, soit 4,7 % des communes : **les communes en zonage AFR sont donc bien représentées parmi les communes ayant accueilli des IDE.**

Les communes en zonage AFR ont accueilli 1 370 projets, soit une moyenne de 2,1 projets par commune ayant accueilli au moins un IDE sur la période – contre une moyenne observée de 2,8, toutes

communes confondues ayant accueilli au moins un investissement : **les communes AFR accueillent proportionnellement un nombre moins grand d'IDE.**

Les IDE en communes AFR se concentrent dans les grandes régions industrielles et dans les métropoles

Ce sont pour l'essentiel **les communes AFR situées dans les grandes régions industrielles qui ont reçu la majorité des IDE.** Ainsi sur les 1 370 projets installés en communes AFR, 269 se sont localisés dans le Grand Est, 252 dans les Hauts-de-France, 104 en Auvergne-Rhône-Alpes. Les communes AFR du Sud se montrent toutefois également attractives avec 143 projets en Nouvelle-Aquitaine, 157 en Occitanie et 83 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les départements du Nord et de la Moselle accueillent chacun plus de 100 IDE dans leurs communes AFR. Les régions de l'Ouest accueillent dans leurs communes AFR une proportion assez faible d'IDE, avec 24 projets en Centre-Val de Loire, 32 en Bretagne, 59 en Pays de la Loire et 109 en Normandie. L'Île-de-France n'accueille que 27 projets dans ses communes AFR, essentiellement du fait du très faible nombre de communes remplissant les critères pour les aides à finalité régionale.

(1) <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Zonage-AFR/%28language%29/fre-FR>

(2) 5 083 communes françaises sont classées « aides à finalité régionale » et bénéficient donc de soutiens aux investissements productifs des grandes entreprises et des PME, et de soutiens à la création d'emplois liés à ces investissements. (Cf. carte infra)

Tableau 1 • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS ACCUEILLIS DANS LES COMMUNES EN ZONAGE AFR

	Ensemble des communes		Communes AFR	
	Toutes communes	Dont ayant accueilli au moins un IDE	Toutes communes AFR	Dont ayant accueilli au moins un IDE
Nombre de communes	35 885	1 675 Soit une commune sur 21	5 083	641 Soit une commune AFR sur 8
Nombre de projets	4 767 soit 2,8 projets par commune ayant accueilli au moins un IDE		1 370 soit 2,1 projets par commune ayant accueilli au moins un IDE	

Tableau 2 • RÉPARTITION PAR RÉGION DES PROJETS DANS LES COMMUNES AFR

Région	Nombre de projets dans les communes AFR de la région
Île-de-France	27
Centre-Val de Loire	61
Bourgogne-Franche-Comté	69
Normandie	109
Hauts-de-France	252
Grand Est	269
Pays de la Loire	59
Bretagne	32
Nouvelle-Aquitaine	143,5
Occitanie	157
Auvergne-Rhône-Alpes	104
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83

Les communes AFR les plus attractives appartiennent essentiellement aux métropoles⁽³⁾, mais certaines intercommunalités à la taille plus réduite accueillent tout de même un nombre important d'IDE, telles que la communauté urbaine de Dunkerque et la communauté d'agglomération du Havre (26 IDE chacune sur 2008-2015).

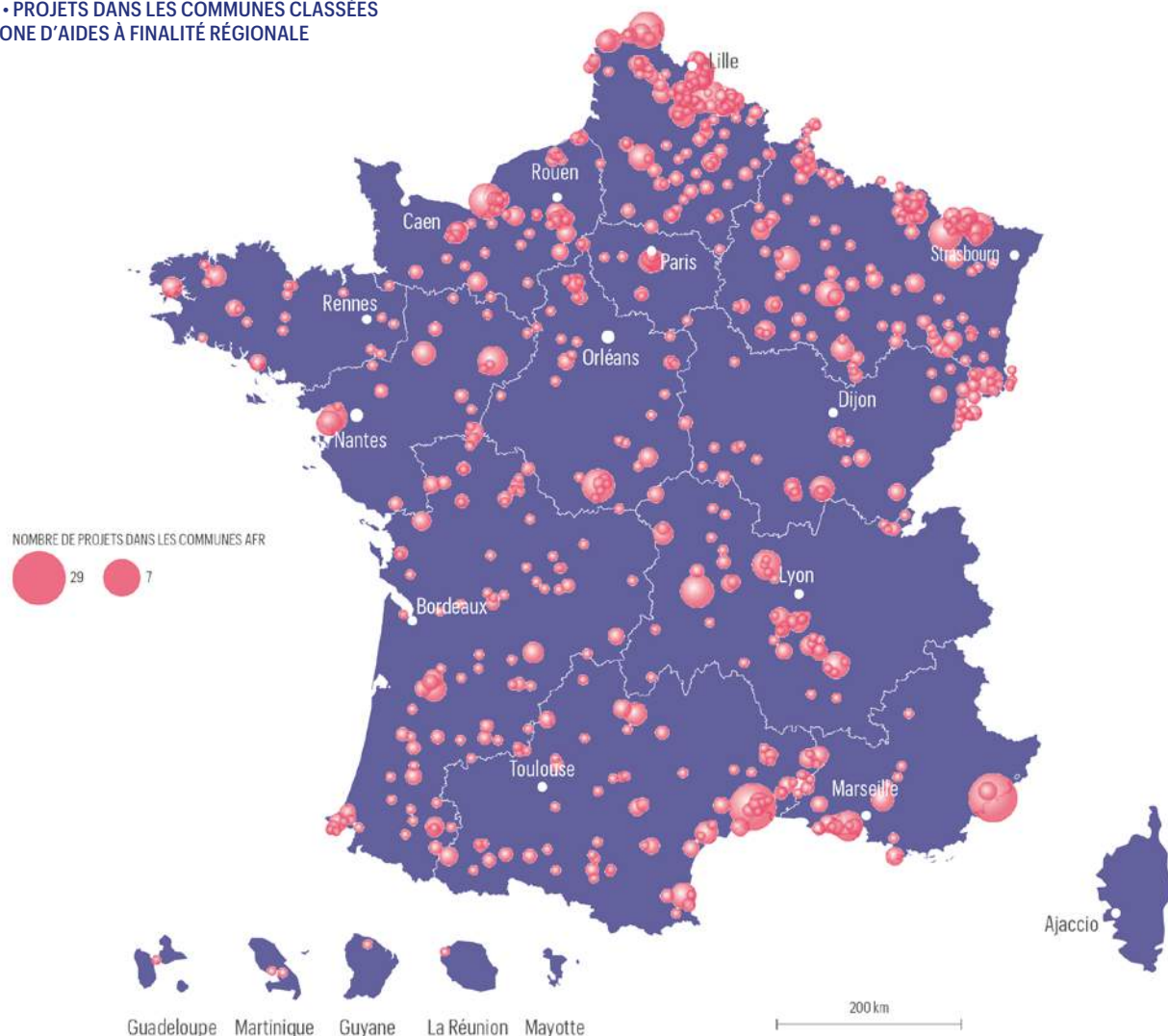
Sur les 1 370 projets accueillis par les communes en zonage AFR au cours de la période 2008-2015, 136 l'ont été dans les communes partiellement en zonage AFR⁽⁴⁾. Ces communes ont pour la majorité d'entre elles plus de 100 000 habitants et appartiennent à des métropoles ou à des communautés urbaines. Il s'agit donc d'unités urbaines dont certains territoires connaissent certes des difficultés, mais peuvent compter sur une relative diversification du tissu économique en comparaison avec

la moyenne des communes AFR. Au sein de ces communes, les projets relatifs à des centres de décision (19 sur 136, soit 14 %) et des sites de recherche et développement (10 soit 7,3 %) sont mieux représentés que dans l'ensemble des communes AFR (*cf. infra*).

(3) Notamment les métropoles de Lille (47 IDE dans ses communes AFR), Montpellier (41), Nice (36), Aix-Marseille (31).

(4) 90 communes ont été classées partiellement en zonage AFR. Il s'agit pour 10 d'entre elles de communes de plus de 100 000 habitants (Nice, Brest, Nîmes, Montpellier, Clermont-Ferrand, Perpignan, Le Mans, Le Havre, Amiens, Limoges). Les 80 autres sont issues de fusions postérieures à 2013 : ce sont pour l'essentiel des petites communes avec une moyenne de 3 000 habitants par commune.

Fig 2 • PROJETS DANS LES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE D'AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE



Source : CGET 2016, IGN GÉO FLA - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Les communes en zonage AFR, des territoires à l'attractivité croissante

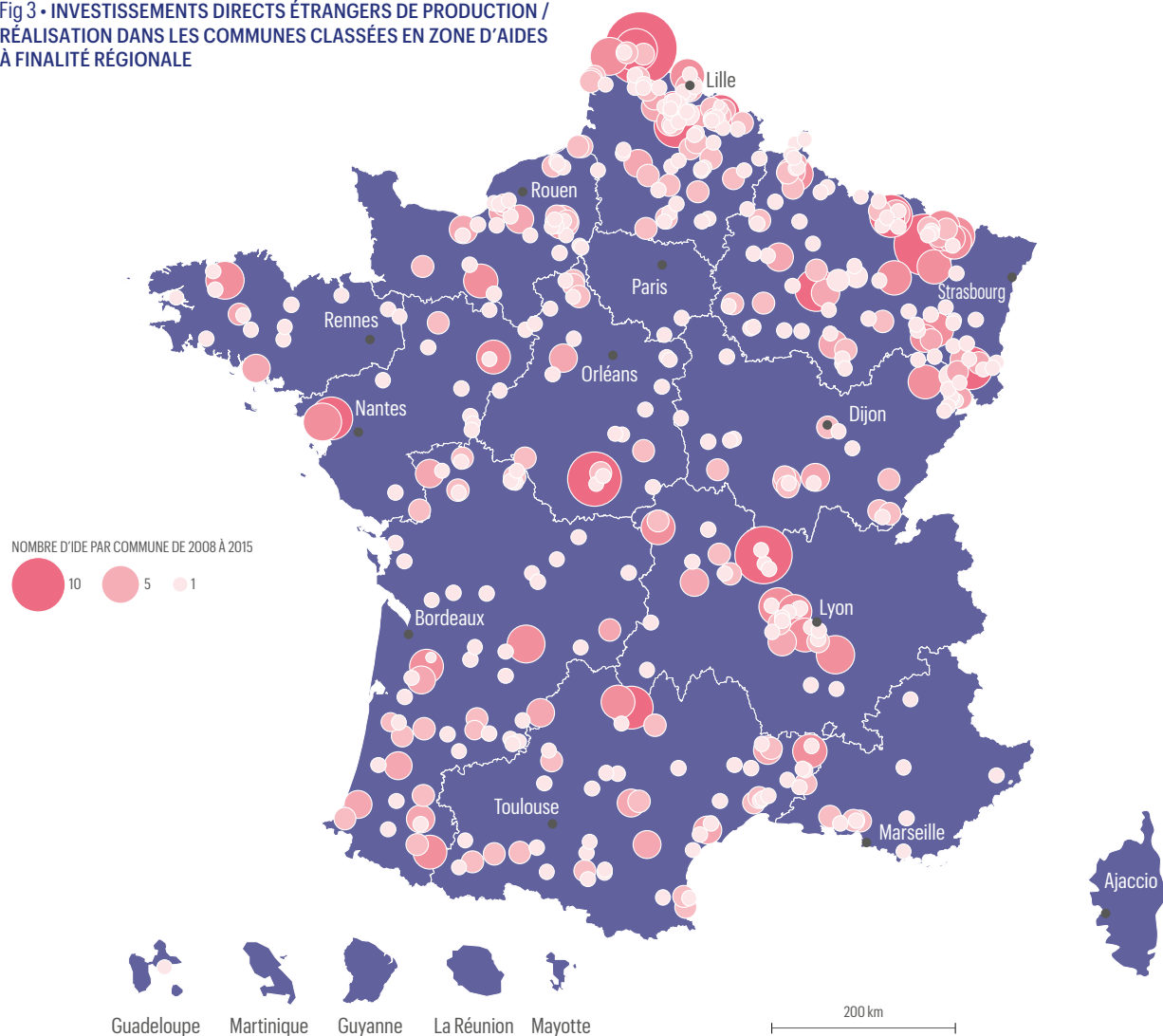
Plus de la moitié des projets du périmètre étudiés (784 sur 1 370) sont des sites de production et de réalisation de biens, soit une part largement supérieure à la moyenne nationale (30%). À l'inverse, les projets de centres de décision (100 soit 7,3 % des projets, dont un tiers dans des métropoles, la moyenne nationale étant de 23,4 %) et de R&D (94 soit 6,9 % des projets, la moyenne nationale étant de 9,1 %) sont largement sous-représentés.

Six secteurs d'activités enregistrent plus de 100 projets : l'énergie, le recyclage et les autres services concédés (128), les constructeurs automobiles et équipementiers (128), l'agro-alimentaire, l'agriculture et

la pêche (116), la chimie / plasturgie (108), la métallurgie et le travail des métaux (103) et le secteur du verre, de la céramique, des minéraux, du bois et du papier (100).

Le nombre d'implantations augmente entre 2011 et 2015 (156 implantations en 2011, 164 en 2013, 194 en 2015, soit +24,4 % sur la période), soit une trajectoire meilleure que la moyenne nationale (+5,2 % sur la période). **On observe également une tendance haussière sur la période étudiée en matière de créations d'emploi par projet**, qui est supérieure dans les communes AFR à l'ensemble des communes (+59 % d'emplois créés ou maintenus entre 2011 et 2015, contre +17,2 % en moyenne nationale).

Fig 3 • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS DE PRODUCTION / RÉALISATION DANS LES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE D'AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE



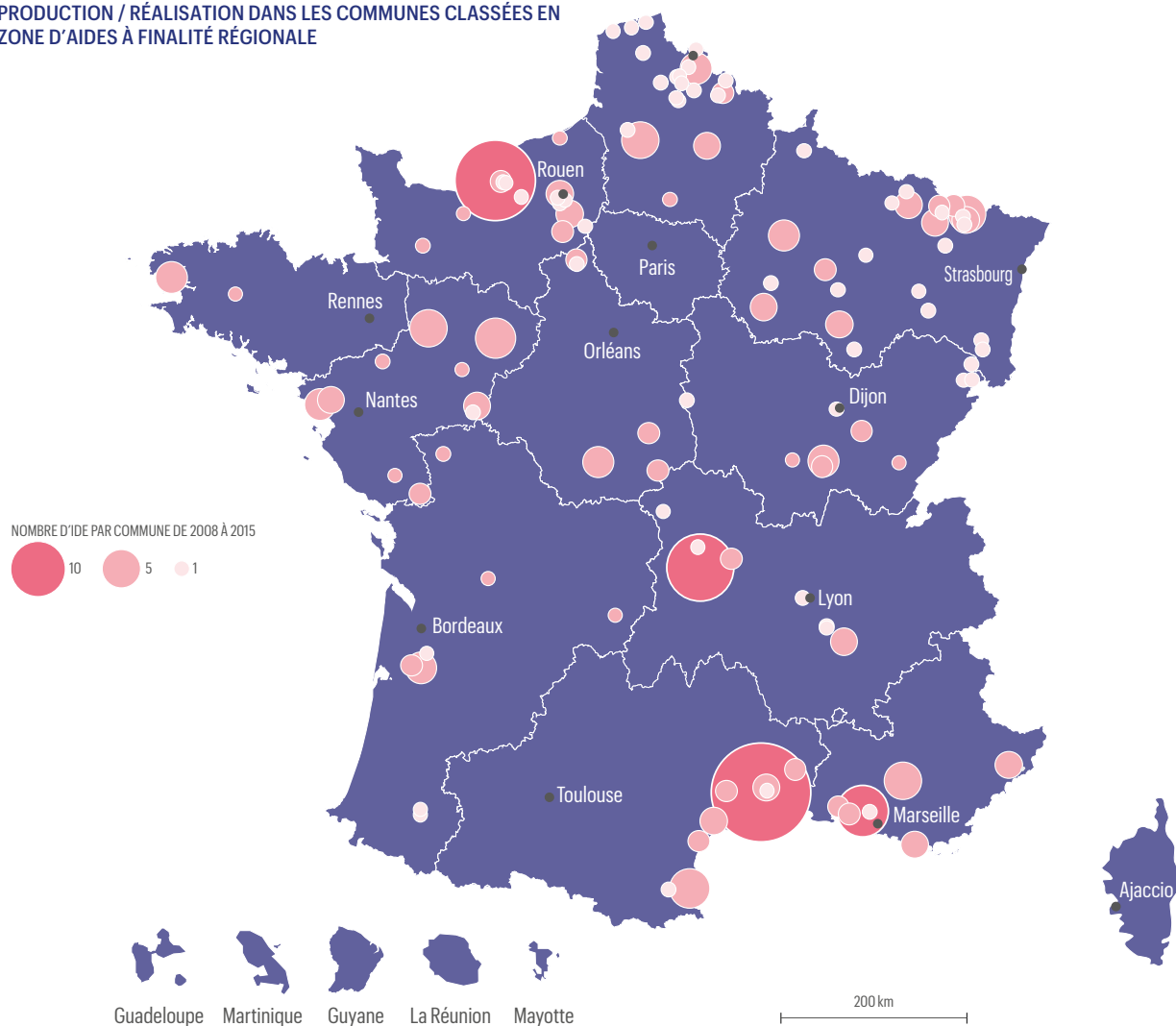
Sources : Bilan France, Business France, INSEE, IGN Géo FLA 2013 - Réalisation : CGET, 2017

Les communes en zonage AFR accueillent des projets proportionnellement plus favorables à l'emploi, notamment en Hauts-de-France et en Nouvelle-Aquitaine.

Les 1 370 IDE enregistrés dans les communes AFR au cours de la période 2008-2015 ont permis de créer ou de maintenir 75 516 emplois, soit une moyenne de 55 emplois par IDE. Ce chiffre s'établit à 37 pour les IDE en métropole et 42 en moyenne nationale. Toutes les régions à l'exception de l'Île-de-France, de l'Occitanie et de l'Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent une moyenne d'emploi par IDE en commune AFR supérieure à la moyenne nationale. Les régions des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine ont une moyenne d'emplois par IDE supérieure à 75 pour les communes

AFR. Cette tendance peut tenir à la part plus importante des reprises ou des projets de développement de site, augmentant structurellement la quantité d'emplois créés en comparaison des primo-implantations généralement moins intenses en emploi.

Fig 4 • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS AUTRES QUE DE PRODUCTION / RÉALISATION DANS LES COMMUNES CLASSÉES EN ZONE D'AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE



Sources : Bilan France, Business France, INSEE, IGN GÉO FLA 2013 - Réalisation : CGET, 2017

Les villes moyennes : analyse des investissements directs à l'étranger sur la période 2008-2015

On définit ici les villes moyennes comme les unités urbaines exerçant une fonction de centralité à l'échelon local, répondant à des critères particuliers de population⁽⁵⁾. Ces villes ont une population totale de **près de 9 millions d'habitants** (chiffres 2013) dans un ensemble constitué de près de 1 300 communes, soit 13,4% de la population totale.

Sur la période 2008-2015, ces villes moyennes ont reçu 636 investissements directs étrangers (IDE) sur les 4 767 projets recensés, soit 11,9% des IDE totaux. Les villes moyennes sont donc sous-représentées parmi les IDE réalisés en France métropolitaine.

À titre de comparaison, les 15 premières métropoles que comptait la France métropolitaine au 1^{er} novembre 2016⁽⁶⁾ comportaient 16,9 millions d'habitants, soit 1,9 fois plus que l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) centres de villes moyennes, mais accueillaient 4,3 fois plus d'IDE (2 741,5 sur la période 2008-2015).

Parmi les 191 villes moyennes, on compte 33 villes en situation défavorable au regard de trois critères cumulatifs (part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages, taux de croissance annuel de population, taux de croissance annuel moyen de l'emploi).

Les 33 villes moyennes en situation défavorable ont accueilli sur la période 109 projets d'investissement, soit une part globalement proportionnelle à leur nombre. Ces villes rassemblent 1,32 millions d'habitants.

(5) La liste des villes moyennes retenue est issue d'un croisement statistique fondé sur les critères suivants :

- en Ile-de-France : unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants ;
- hors Ile-de-France :
 - unités urbaines de type « grand, moyen ou petit pôle urbain » au sens du zonage en aires urbaines ;
 - unités urbaines de type « chefs-lieux de départements » de moins de 100 000 habitants.

(6) Soit la métropole de Nice (loi de 2010), les 13 métropoles issues de la loi MAPTAM (Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, ainsi que Paris et Aix-Marseille qui disposent d'un statut particulier) auxquelles on ajoute la métropole de Lyon qui est une collectivité territoriale à statut particulier.

(7) Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2013). Champ : France métropolitaine, départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

(8) VM : ville moyenne

Tableau 3 • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
DANS LES VILLES MOYENNES

	Ensemble des communes		Communes des « villes moyennes »		Communes des 33 villes moyennes en situation la plus difficile	
	Toutes communes	Dont ayant accueilli au moins un IDE	Toutes VM	Dont ayant accueilli au moins un IDE	Toutes	Dont ayant accueilli au moins un IDE
Nombre de communes	35 885	1 675 Soit une commune 21	1 298	378	210 dans 33 villes	47 dans 30 villes
Nombre de projets	4 767 soit 2,8 projets par commune ayant accueilli au moins un IDE		636 soit 1,7 projets par communes du périmètre ayant accueilli au moins un IDE		109 soit 2,1 projets par commune du périmètre ayant accueilli au moins un IDE	
Population du périmètre ⁽⁷⁾	67 018 977		8 940 394		1 323 099	
Emploi total créé ou maintenu	235 381 soit 42 emplois par projet		34 772 soit 55 emplois par projet		10 081 Soit 92 emplois par projet	

Source : Estimations de la CGET à partir des données du Bilan France, Business France, INSEE, 2017

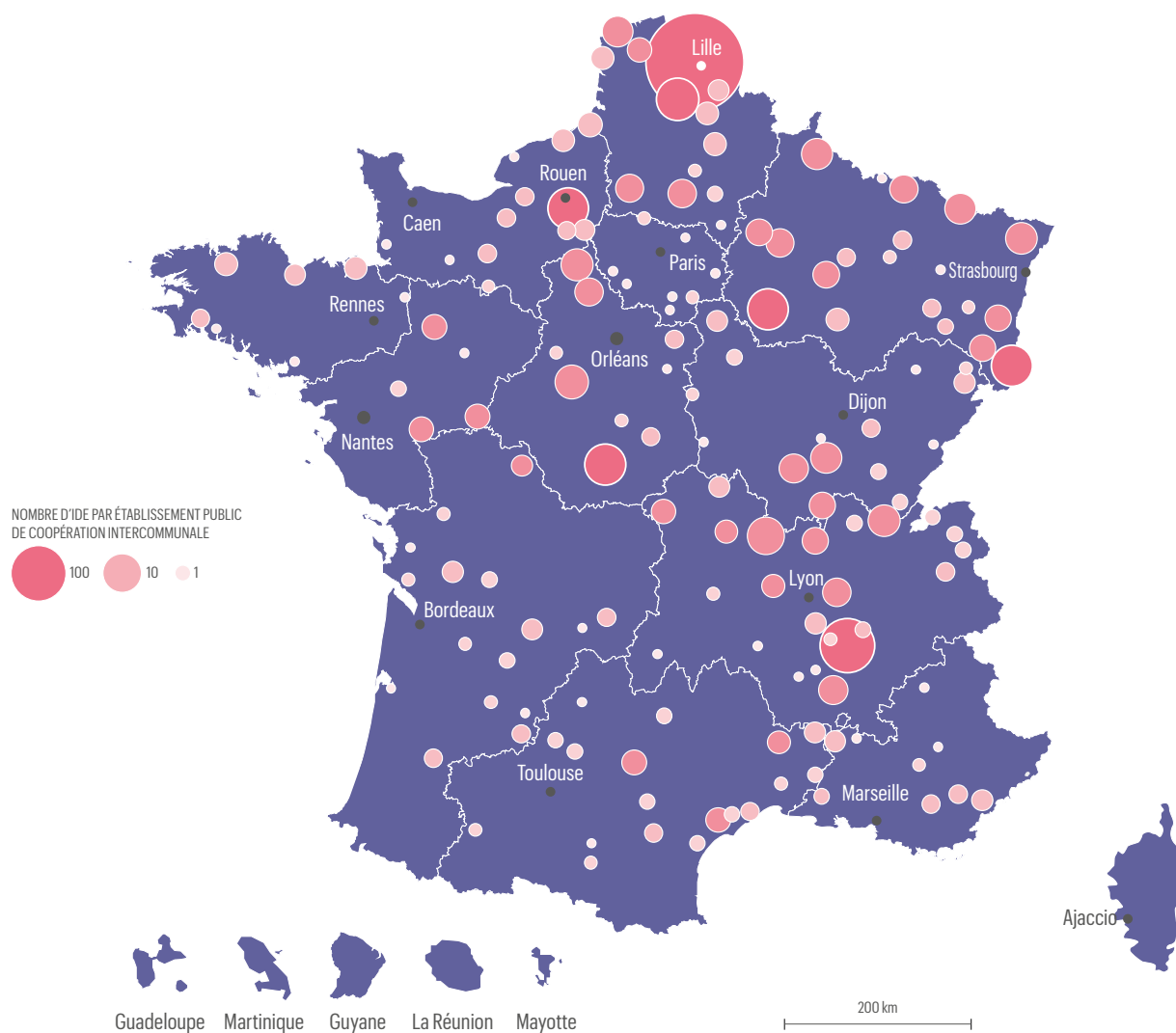
Une répartition géographique des IDE dans le périmètre des villes moyennes assez inégale

Au sein du périmètre « villes moyennes », **trois régions se distinguent par des territoires globalement plus attractifs que les autres** : le Grand Est (147 IDE en VM⁽⁸⁾), l'Auvergne-Rhône-Alpes (127) et les Hauts-de-France (73) qui, à eux trois, attirent plus de la moitié des IDE dans les villes moyennes. Ce périmètre correspond globalement à celui des régions

les plus industrielles, exception faite de l'Île-de-France (qui est, par construction, sous-représentée dans l'ensemble, du fait du faible nombre de villes moyennes dans cette région).

Les régions dont les villes moyennes accueillent le moins d'IDE sont, outre l'Île-de-France, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne, avec moins de 20 IDE chacune.

Fig 5 • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
DANS LES VILLES MOYENNES



Sources : Bilan France, Business France, INSEE, IGN GÉO FLA 2013 - Réalisation : CGET, 2017

La distribution des IDE dans les villes moyennes est relativement inégale. Ainsi, 14 villes moyennes accueillent chacune plus de dix IDE sur la période 2008-2015, avec en tête Saint-Louis-Bâle pour sa partie française (Haut-Rhin, 19 IDE), Thionville, Troyes et Annemasse (18 IDE chacune). Ce sont ces EPCI⁽⁹⁾ plus dynamiques qui attirent, globalement, le plus d'IDE à potentiellement plus forte valeur ajoutée (centre de décision, R&D). Sur les 191 villes moyennes analysées ayant reçu 636 projets d'IDE, la moyenne d'accueil est de 3,3 projets par EPCI.

41 villes moyennes ont accueilli seulement un IDE et 47 n'en ont accueilli aucun. Cet ensemble ne recoupe pas celui des 33 EPCI en situation défavorable au regard des trois indicateurs mentionnés : seuls 3 EPCI-VM en situation défavorable n'ont accueilli aucun EPCI (Cherbourg-Octeville, Guéret, Laon).

(9) EPCI : établissement public de coopération intercommunale, regroupement de communes. Après une première vague de regroupements en 2015-2016, les EPCI se sont encore regroupés pour atteindre 1 266 en 2017.

L'importance marquée du secteur production / réalisation dans les IDE en villes moyennes

Les IDE dans les villes moyennes se caractérisent par une prédominance d'investissements dans des sites de production / réalisation (59 % des IDE dans ces territoires, contre 31 % au niveau national). Au sein de ce secteur, les grands secteurs industriels sont assez également représentés (68 projets dans les machines et équipements mécaniques, 55 en chimie et plasturgie, 49 dans l'agroalimentaire, l'agriculture et la pêche).

Les IDE potentiellement générateurs d'une plus grande valeur ajoutée sont sous-représentés par rapport à la moyenne nationale : ainsi, seuls 44 projets sur 636 concernent le secteur « R&D, ingénierie, design », contre 282 projets du même secteur pour les métropoles. La même comparaison peut être établie pour les centres de décision, avec 49 IDE dans les EPCI centres de villes moyennes, contre 992 dans les métropoles.

Les villes moyennes les plus défavorisées en dynamique socio-économique ont pour autant un dynamisme réel en attractivité des IDE.

Une liste de 33 villes moyennes en difficulté a été établie en tenant compte de trois indicateurs mettant en lumière les problèmes socio-économiques rencontrés par ces intercommunalités. Ces 33 territoires ne se situent cependant pas nécessairement parmi ceux les plus en difficulté quant à l'accueil des investissements étrangers.

Sur la période 2008-2015, les 33 territoires les plus en difficulté du périmètre ont enregistré des flux d'IDE relativement comparables, en proportion, à l'ensemble des villes moyennes. La moyenne de création ou de maintien d'emploi est même largement meilleure dans ces territoires, avec 92 emplois par projet contre 42 au niveau national.

Des territoires comme les unités urbaines de Calais et de Forbach ont accueilli chacun 11 IDE, soit des chiffres supérieurs à la moyenne nationale des villes moyennes. Néanmoins, sept d'entre eux n'ont accueilli qu'un projet et trois n'en ont accueilli aucun. Ces territoires attirent pour l'essentiel des IDE pour les projets ayant trait à la production et la réalisation de biens.

Si les villes moyennes sont moins attractives que les métropoles, elles n'en représentent pas moins des pôles d'attractivité pour les périphéries, tant urbaines que périurbaines et rurales. Leur capacité à attirer les investissements directs étrangers démontrent leur utilité dans le développement économique du territoire.

En conclusion, ces analyses du CGET sur les différentes catégories de territoires analysées (régions, métropoles, villes moyennes et territoires AFR) attestent qu'il n'existe aucune fatalité dans les dynamiques d'attractivité. Elle appelle la conjonction de politiques nationales zonant des territoires à redynamiser, facteur favorable en termes d'aides et de mobilisation des acteurs, ainsi que d'un maillage national en infrastructures (transports, numérique, maisons de services), et des politiques que peuvent porter les collectivités territoriales pour créer des écosystèmes attractifs aux investissements, notamment étrangers. Le dynamisme relatif dans l'attractivité de certains territoires, parfois en difficulté, atteste que des politiques volontaristes et la mobilisation des acteurs peuvent avoir des effets significatifs sur le développement économique territorial.

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Créée le 1^{er} janvier 2015, Business France est issue de la fusion d'UBIFRANCE et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux). Business France dispose de 1500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr

Business France

77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14
Tel. : +33 1 40 73 30 00

EN PARTENARIAT AVEC

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
Tel. : +33 1 40 04 04 04
www.economie.gouv.fr

**Commissariat général
à l'égalité des territoires
(CGET)**

5, rue Pleyel
93283 Saint-Denis Cedex
Tel. : +33 1 85 58 60 00
www.cget.gouv.fr

